



territoire
d'énergie

DRÔME • SDED

version longue
100% électronique

Rapport d'activités 2021



territoire
d'énergie
DRÔME - SDED

ici nous améliorons
avec la commune
le réseau électrique

www.te26.fr





ÉDITORIAL

POUR UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE QUALITÉ



Cher(e)s collègues, cher(e)s partenaires, En 2021, l'activité de territoire d'énergie Drôme-SDED a été encore particulièrement dense, comme le retrace ce rapport que nous avons le plaisir de vous présenter.

En matière d'électrification, métier historique, TE SDED a maintenu son niveau d'investissement avec un volume de travaux atteignant plus de 24 millions d'euros.

Nous avons également redoublé notre implication dans la transition énergétique aux côtés des communes et des intercommunalités, avec notamment notre programme d'aide aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments et le soutien aux investissements en éclairage public.

L'actualité nous confirme que nous avons eu raison de mettre l'accent depuis plusieurs années déjà, et particulièrement en 2021, dans ce domaine. Les augmentations sans précédent des coûts de l'énergie pour nos collectivités nous imposent d'aller encore plus loin et plus vite pour réaliser des économies, car l'énergie la moins chère sera toujours celle que l'on ne consomme pas.

Mais l'année 2021 a été sans aucun doute marquée par un acte essentiel concernant notre patrimoine qui représente plus de 17 000 km de lignes électriques : la signature, après une large concertation et de longues négociations, du nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité avec Enedis et EDF pour une durée de 30 ans. C'est au Comité Syndical du 14 décembre 2021 que, à l'unanimité, nous avons voté le renouvellement de ce contrat.

De tous ces sujets et bien d'autres, nous avons l'occasion d'en parler directement ensemble lors des réunions territoriales en cours et qui se poursuivront en automne. Elles répondent à un engagement de ma part de renforcer encore plus les liens entre les élus et leur syndicat d'énergies. En effet, la vocation de territoire d'énergie Drôme-SDED est de contribuer au rayonnement des territoires. Cette mission ne peut aboutir sans votre soutien et votre confiance, ainsi que l'investissement de vos représentants au comité syndical, au bureau, à l'exécutif et de l'ensemble du personnel. Je veux toutes et tous vous en remercier chaleureusement.

A bientôt

NATHALIE NIESON

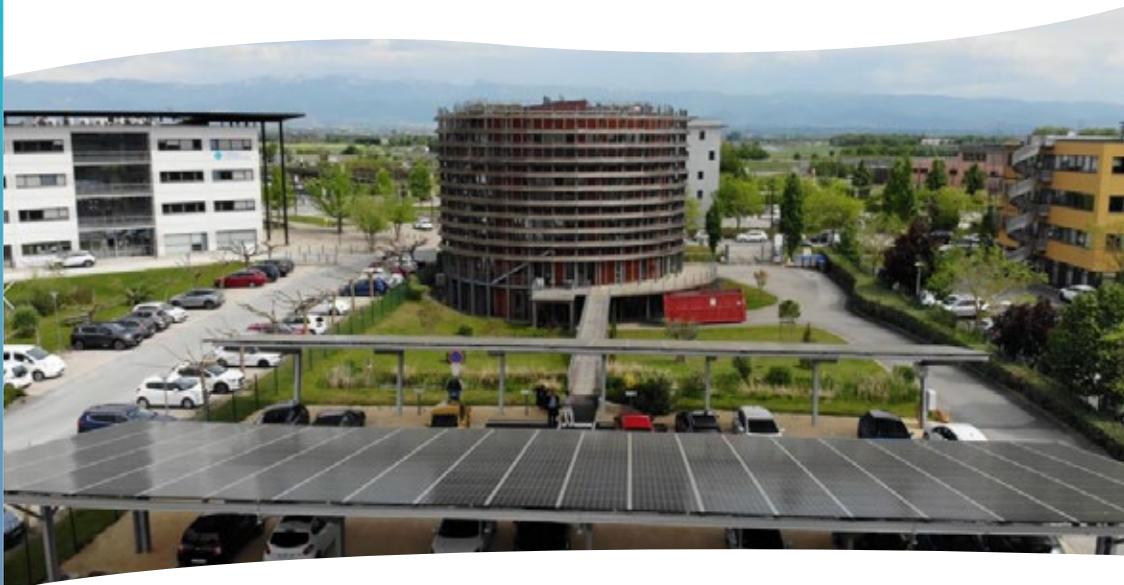
PRÉSIDENTE, MAIRE DE BOURG DE PÉAGE

S O M M A I R E

■ ORGANES DÉLIBÉRANTS	p.4	■ LU DANS LA PRESSE	p.18
■ COMMISSION	p.6	■ EBORN	p.20
■ BILAN SOCIAL	p.8	■ SYSTÈMES DE L'INFORMATION	p.22
■ LES SERVICES	p.10	■ SEM ÉNERGIE RHÔNE VALLÉE	p.24
■ ANTENNE TERRITORIALE	p.12	■ DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE	p.26
■ LES CHIFFRES CLÉS	p.14	■ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	p.82
■ LES TRAVAUX	p.14	■ PLAN CLIMAT	p.88
■ LE SDED EN BREF	p.15	■ ÉCLAIRAGE PUBLIC	p.90
■ 2021 EN IMAGES	p.16	■ RECUEIL DES BUREAUX	p.93

ORGANES DÉLIBÉRANTS

1 département 12 territoires 363 communes



LE BUREAU

Le Bureau agit dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Comité Syndical. Le Bureau syndical comprend actuellement 32 membres désignés par le Comité. Il approuve notamment, opération par opération, les programmes annuels de travaux du Syndicat dans le respect des règlements et dans la limite des crédits inscrits au budget. Le Bureau contribue activement à la réflexion prospective. Il conçoit collégalement et propose au Comité les actions nouvelles à mettre en place pour satisfaire les besoins exprimés par les communes adhérentes, en fonction de l'évolution des moyens financiers de TE SDED.

Le bureau est composé des membres de l'exécutif ainsi que des délégués suivants :

Claude AURIAS (LORIOLE), François BELLIER (Valence Romans Agglo), Sébastien BERNARD (BUISS-LES-BARONNIES), Christian BORDAZ (GENISSIEUX), Gaël BRESCIANI (MERCUROL-VEAUNES), Noak CARRAU (Diois), Gérard ESCOFFIER (Arche Agglo), Aurélien FERLAY (Porte de DrômArdèche), Robert GIVAUDAN (Enclave des Papes Pays de Grignan), Philippe LABADENS (ROMANS SUR ISERE), Ludovic LACROIX(SAINT-SORLIN EN VALLOIRE), Claude LOVERINI (SAINT-PAUL TROIS CHATEAUX), Gérard ORIOL (SAINT-RAMBERT D'ALBON), Patrick REYNAUD (CHATEAUNEUF SUR ISERE), Frédéric ROUX (Vaison Ventoux), Henri VARACCA (MONTELIER) et Jean-Luc ZANON (Montélimar Agglo).

LE COMITÉ SYNDICAL

Cette assemblée délibérative réunit tous les délégués désignés ou élus pour représenter les communes. 4 comités sont organisés par an, à tour de rôle dans une commune des 4 circonscriptions de la Drôme. Les décisions importantes du Comité syndical marquent les temps forts de la vie du Syndicat : approbation des statuts et du règlement intérieur, fixation des règlements d'intervention de TE SDED, vote des budgets et des comptes administratifs, délégation de la distribution publique d'électricité, les rapports sur les ressources humaines, les comptes rendus d'activités annuels des concessionnaires, ...

Le Comité issu du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 compte 108 délégués titulaires et 108 suppléants. La représentation de l'ensemble des communes de la Drôme (à ce jour 363) se fait à travers 2 groupes électoraux :

Les représentants des communes de moins de 2 000 habitants : 12 territoires d'énergie

Ces communes sont regroupées au sein de collèges dont le périmètre du territoire concerné est celui de leur intercommunalité.

Les représentants des communes de 2 000 habitants et plus

Chaque commune désigne par délibération ses délégués au comité syndical en fonction de sa population .

L'EXÉCUTIF

Présidente

Nathalie NIESON
Maire de Bourg de Péage



13 Vice-président(e)s :



Robert ARNAUD
(territoire Val de Drôme)
Conseiller municipal de GRANE
Mobilité décarbonnée



Sébastien CHOUPAS
Conseiller municipal de AOUSTE SUR SYE
Distribution de gaz et prospective



Jean ASTORGA
Conseiller municipal de CHATEAUNEUF DU RHONE
Eclairage public et télécommunications



Pierre-Louis FILLET
(territoire Royans Vercors) Maire de SAINT-JULIEN-EN-VERCORS
Transition énergétique, relations intercommunalités et territoires



Alain GALLU
Maire de PIERRELATTE
Communication



Alain GENTHON
Conseiller municipal de ANNEYRON
Administration générale, achat public et groupements d'achat



Anne PERRIN
(territoire Arche Agglo) Conseillère municipale de LARNAGE
Expérimentations, énergie et chaleurs renouvelables



Norbert PERRIN
(territoire Enclave des Papes Pays de Grignan) Maire de REAUVILLE
Finances



Eric PHELIPPEAU
Adjoint de MONTELMAR
Ressources humaines



Christelle RUYSSCHAERT
(territoire Baronnies Drôme Provençale) Maire de SAINT-SAUVEUR-DE-GOUVERNAT
Formation des élus



Franck SOULLIGNAC
Adjoint de VALENCE
Distribution d'électricité et prospective



Yvon TILLOY
(territoire Dieulefit Bourdeaux) Conseiller municipal de TEYSSIERES
Rénovation énergétique et qualité environnementale des bâtiments



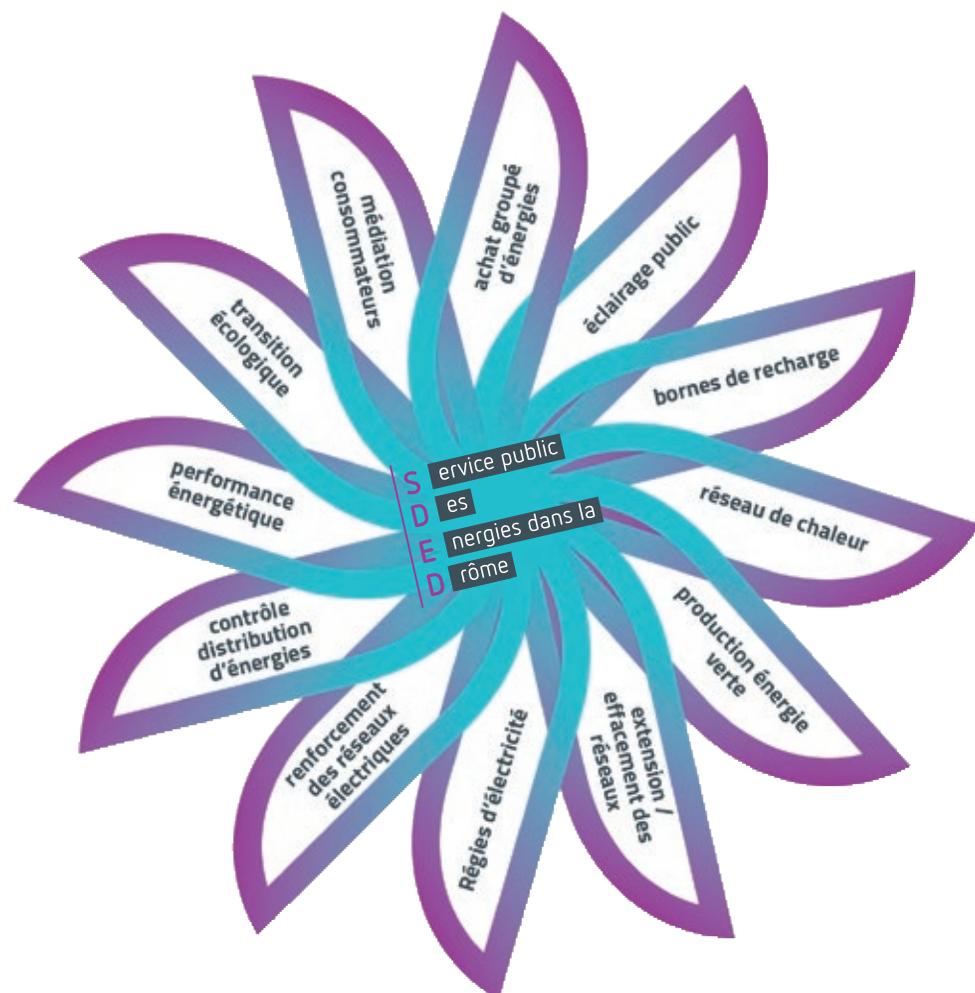
Olivier TOURENG
(territoire Diois) Maire de BOULC
Médiation, relations usagers et associations de consommateurs

FORMATION DES ÉLUS

Dès la mise en place du nouvel exécutif, une volonté forte a été affichée de développer la formation des élus dans le domaine de l'énergie : ses enjeux, les compétences, les acteurs, les relations avec les usagers. Une vice-présidence dédiée a été créée, déléguée à Christelle Ruyschaert, Maire de la Roche St Secret. Un questionnaire a été adressé très largement pour valider les thèmes de formation en relation avec les commissions thématiques également mises en place. Des retours très riches ont permis de proposer deux actions concrètes de formation, en Drôme, en lien avec les enjeux de court terme sur la négociation du contrat de concession avec le concessionnaire historique, la connaissance des rôles de chaque acteur et les marges de manœuvres. Proposées sous la forme de séance en visio, de conférence en mars 2021 ou lors d'un séminaire en octobre 2021, la montée en expertise des élus de Territoire d'Énergie SDED constitue une priorité pour maintenir et développer nos forces de propositions auprès des élus de la Drôme. La programmation sera intensifiée tout au long du mandat.

Année 2021, année de réintégration du siège de Territoire d'Énergie SDED à Alixan

Après d'importants travaux de reprise des huisseries extérieures, de rénovation, réalisés sur la tour de TE Drôme SED, les activités ont pu reprendre dans ces locaux, après 18 mois d'installation précaire dans des locaux du Département de la Drôme. Ce fut donc l'occasion de réorganiser les locaux, des bureaux, par étage et par directions également réorganisées. Les 12 et 13 avril 2021, le SDED a ainsi réintégré ses locaux rénovés, adaptés, fonctionnels : Un accueil restructuré, des salles de réunion équipées en matériels de visio conférences, des locaux mieux aménagés font du siège de TE Drôme SDED à Rovaltain, un lieu plus performant sur le plan énergétique et pour les conditions de travail.



COMMISSIONS

En plus des commissions obligatoires : Commission d'appel d'offres, de délégation de service public, commission consultative des services publics locaux, commission consultative énergie, des nouvelles commissions thématiques se sont réunies en 2021 :

Commission 1 (Finances, Administration générale, Ressources, Com) :

- 06-04-2021
- 23-11-2021 (Finances)

Commission 2 (Service public Elec, Gaz, EP, Médiation) :

- 12-02-2021
- 24-03-2021 (sous forme de formation aux élus par l'AEC : enjeux liés au renouvellement du CDC Elec)
- 02-04-2021
- 07-05-2021
- 04-06-2021
- 09-07-2021
- 05-11-2021
- 26-11-2021

Commission 3 (Transition énergétique, Environnement) :

- 16-03-2021
- 30-03-2021
- 01-06-2021

Commission 4 (Expérimentations, Mobilité) :

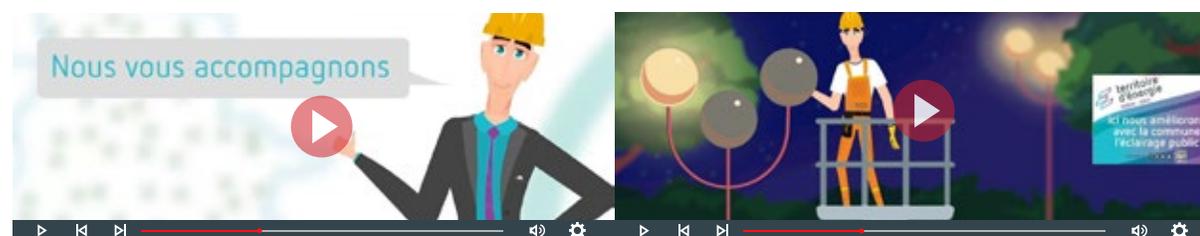
- 19-05-2021



Soyez informés, retrouvez toute l'info du SDED sur le site internet et les réseaux sociaux sur lesquels vous pouvez quotidiennement découvrir une nouvelle actualité.



te26.fr



Des vidéos de présentation de nos métiers sont disponibles sur notre chaîne YouTube

BILAN SOCIAL

EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2021

42 personnes dont 9 contractuels, 2 apprentis et 1 CDI. 3 personnes sont affectées à l'antenne territoriale Baronnies-Drôme Provençale à Nyons



REPARTITION DES AGENTS PAR SEXE

Activité principale répartition par sexe	Hommes	Femmes	Total
Direction Générale	1	2	3
Direction Ressources - Projets stratégiques	3	2	5
Direction Services Techniques	16	10	26
Direction Finances Juridique et Concessions	1	5	6
Direction Communication et Antenne Nyons	1	0	1
Cabinet	0	1	1
Total	22	20	42

REPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE

Désignation	Année 2021
Direction Générale	3
Direction Ressources - Projets stratégiques	5
Direction Services Techniques	26
Direction Finances Juridique et Concessions	6
Direction Communication	1
Cabinet	1
Total	42

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'AGE



Moins de 30 ans	5 dont 2 apprentis
31-40 ans	9
41-50 ans	15
51-60 ans	12
61 ans et plus	1

EVOLUTION STATUTAIRE DES AGENTS

Situation antérieure	Nouvelle situation
Réussite au concours interne d'Attaché de la FPT	Titularisation au 01/05/2021

ARRIVÉES

- Manon CHAPELET, Direction des Services Techniques, service Eclairage public, par voie de mutation, à compter du 25/11/2021
- Emmanuelle DURAND, Direction des services Techniques, service performance énergétique, par voie contractuelle, à compter du 16/08/2021
- Léna GIRAUD, apprentie au service RH
- Aurélien GASNIER, apprenti au service SI

DÉPARTS

- Margot BEAL le 05/10/2021, apprentie au service Efficacité énergétique

Départ par voie de mutation :

- Marie POSTOLOVIC, Adjoint administratif, assistante administrative au service Eclairage public, à compter du 01/04/2021
- Romain ROLLIN, Attaché, Directeur juridique et affaires générales, à compter du 01/06/2021

- Céline POULET, Attaché, responsable contrôle de gestion, à compter du 01/09/2021

Départ fin de contrat :

- Frédéric BARNOUIN, Technicien Réseaux, au 30/11/2021

Départ retraite :

- Elisabeth SAILLANT, Attaché Hors classe, Directrice des Finances, Personnels et Logistique, à compter du 01/11/2021.

MISE EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCE PERSONNELLE

Madame Myriam DARDARD, à compter du 1/01/2021 au 31/03/2022

REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Temps partiel sur autorisation	Hommes	Femmes	Taux
Catégorie A	0	1	80%
Catégorie B	1	2	80%
Catégorie C	0	3	80%
	0	1	90
Total	1	7	

Les 34 autres agents tous statuts confondus travaillent à 100 %.

ABSENCES

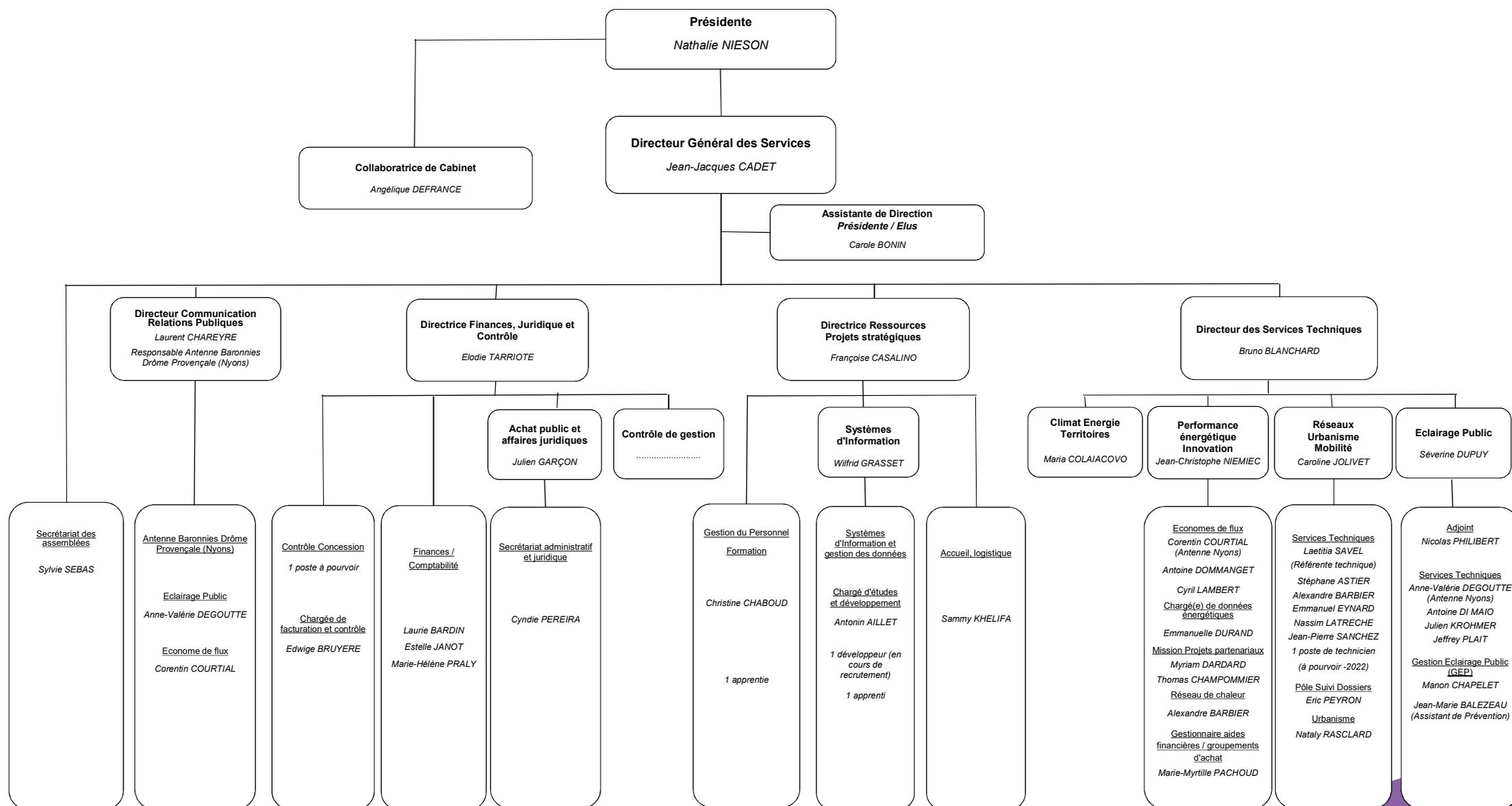
Arrêts maladie : 434 jours de maladie ordinaire, soit 276 jours ouvrés.

FORMATION (année impactée par la crise covid)

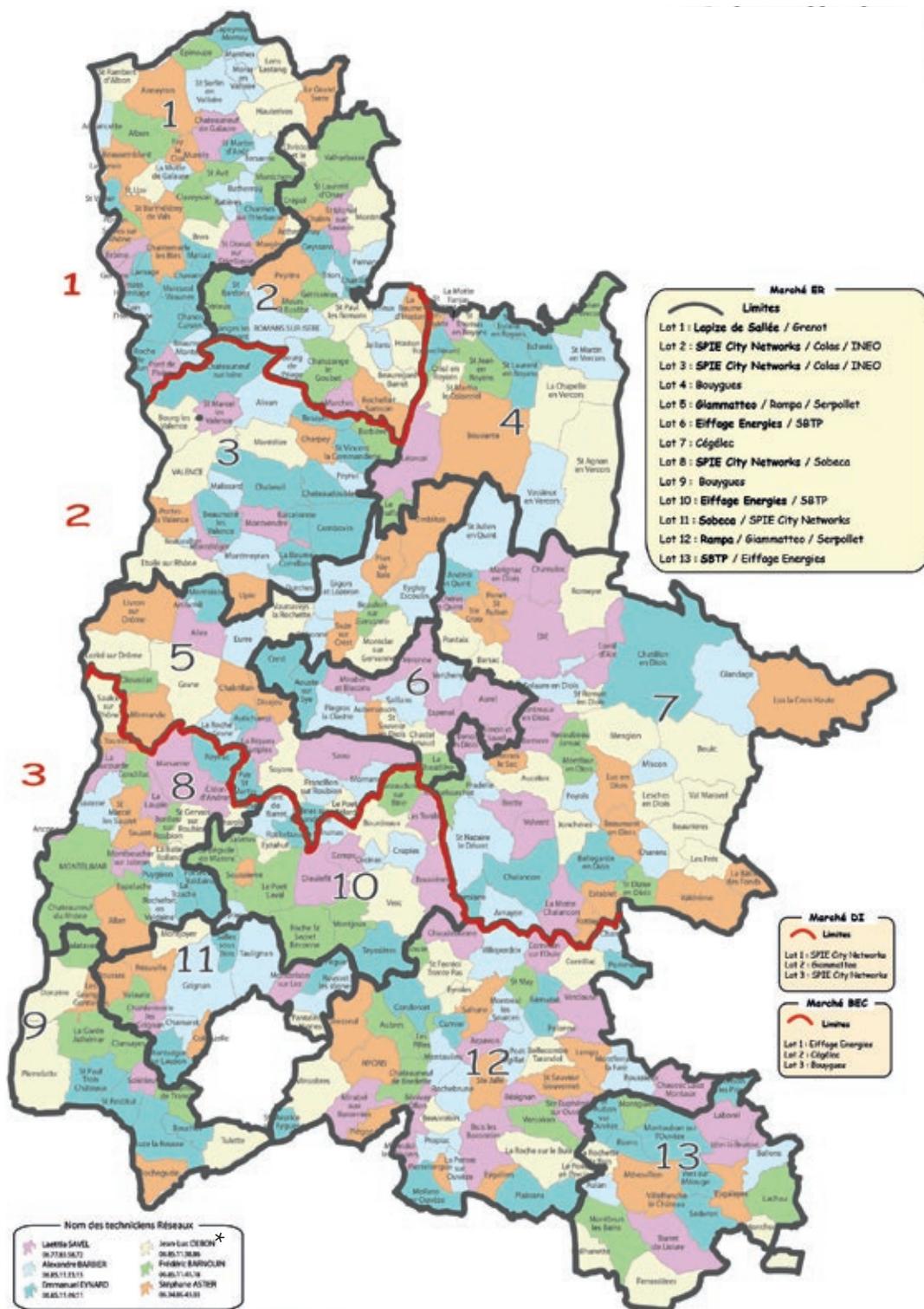
Nombre d'agents ayant suivi une formation	15 agents
Total de jours de formation	48,5 jours
Formation de perfectionnement	7 agents 19 jours
Formation de professionnalisation	3 agents 9,5 jours
Formation d'intégration	2 agents 20 jours

Masse salariale 2 716 394.21 euros

Organigramme



TECHNICIENS RÉSEAUX
MARCHÉ ER
MARCHÉ LOTISSEMENTS
BEC



Cartographie : Territoire d'Énergie SDED, janvier 2020

*Remplacé au printemps 2020 par Jean-Pierre Sanchez



ANTENNE BARONNIES DRÔME PROVENÇALE

Créée en septembre 2017 cette antenne territoriale apporte de la proximité à un territoire particulièrement éloigné de notre siège de Rovaltain TGV.

Au-delà de cette volonté, elle répond à un besoin particulièrement fort en matière d'éclairage public puisque la quasi-totalité des communes composant ce territoire de la communauté des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ont adhéré à cette compétence, soit 59 communes. L'antenne est également spécialisée sur les questions de performance énergétique. Elle accompagne les élus dans leurs projets de travaux pour économiser l'énergie dans leurs bâtiments publics. Une compétence qui connaît également un essor très important dans ce territoire rural. Cette antenne, qui accueille le public du lundi au vendredi aux heures de bureaux, apporte des réponses et informations aux questions des usagers du service public de l'énergie, comme par exemple les utilisateurs de notre réseau eborn pour véhicules électriques. Très fréquentée par les élus du territoire, elle joue le rôle de guichet en relayant au siège les sujets demandant d'autres expertises comme en particulier l'électrification rurale. L'antenne est basée à Nyons, ZA Les Laurons, dans des locaux loués à la CCBDP dans le cadre d'un partenariat. Elle est composée de 3 personnes à temps plein.

Quelques chiffres sur l'activité de l'Antenne :

- **59** communes du territoire pour la maintenance et les travaux d'investissement de l'éclairage public.
- **6151** points lumineux gérés par l'antenne
- **65** communes accompagnées sur les dispositifs d'économies d'énergie.

TE.Sded
Antenne
Baronnies - Drôme Provençale

CONTACT :

170 rue Ferdinand Fert
ZA Les Laurons - 26 110 NYONS

Tél. 04 75 26 97 75
antenne@sded.org

CHIFFRES CLÉS 2021

14



ELECTRICITÉ

- Chiffre d'affaires : **135 M€**
- Patrimoine : **1 102 M€** (Valeur brute d'actifs)
- **313 608** postes de livraison
- **8 569** postes de transformation
- **17 161 km** de lignes électriques
- **3 115 GWh** consommés



GAZ (tous contrats)

- Chiffre d'affaires : **25,4 M€**
- Patrimoine : **106 M€** (Valeur nette réévaluée)
- **82 027** clients
- **1 762 km** de canalisations
- **1990 GWh** consommés

LES TRAVAUX

777 DOSSIERS EN 2021

419 EN ÉLECTRIFICATION RURALE

- 179 raccordements - 5 167 836 € TTC
- 111 renforcements - 8 831 773 € TTC
- 71 dessertes intérieures - 2 321 078 € TTC
- 58 branchements collectifs - 1 066 557 € TTC

17 387 244 € TTC

73 EN EFFACEMENT

- 11 programmes Enedis (Article 8) - 1 588 421 € TTC
- 25 programmes Face C + SDED - 2 703 075 € TTC
- 37 telecom - 1 085 845 € TTC

5 377 341 € TTC

176 EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

2 144 253 € TTC

109 EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

688 000 € TTC



POUR UN TOTAL DE 25 596 838 € TTC DE TRAVAUX



12 conventions de partenariat avec les Intercommunalités et les Parcs Naturels Régionaux

COMPTE ADMINISTRATIF 2021, BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement

4,97M €

23,919M €

Dépenses d'investissement



LE SDED EN BREF

- 530 000 habitants sur le territoire du SDED
- Un des principaux donneurs d'ordres du département de la Drôme
- Un patrimoine estimé à plus d'1 milliard d'euros (électricité et gaz)
- Suivi énergétique de 600 bâtiments publics
- 176 chantiers en 2021 d'éclairage public
- 42 agents en majorité techniques
- Gestionnaire de 27 000 points lumineux pour 144 communes
- 1 régie d'électricité (Erôme - Gervans)
- 1 chaufferie bois et réseau de chaleur (Vassieux en Vercors)
- Actionnaire fondateur d'une SEM pour la production d'énergies renouvelables
- Groupement d'achat d'énergies pour 150 collectivités ou établissements
- 688 000 euros de subventions versées en 2021 à 109 collectivités pour favoriser la performance énergétique
- 135 bornes de recharges pour véhicules électriques dans la Drôme (réseau eborn)
- Une antenne territoriale dans les Baronnies et la Drôme Provençale (Nyons) en charge de 59 communes en éclairage public et 65 communes en accompagnement d'économies d'énergies
- 551 dossiers travaux d'électrification et éclairage public pour la Drôme.



2021 EN IMAGES

Réunion avec les élus du territoire des Baronnies en Drôme Provençale pour obtenir l'inscription par RTE dans le S3REN, schéma des futurs réseaux pour les ENR, d'un poste source dans les Baronnies Provençales. Une forte mobilisation pour qu'aucun territoire ne soit oublié et puisse développer dans le futur des projets de production d'énergies renouvelables. Action qui a été entendue depuis avec l'inscription de cet équipement dans le schéma.



Quel rapport entre ces billes et TE SDED ? tout simplement la réhabilitation écologique de la friche industrielle de la dernière usine à billes de France en ateliers et logements par la Mairie de Mirabel-et-Blacons. Une réalisation pour laquelle nous sommes intervenus par des conseils sur les matériaux et des subventions à la commune.



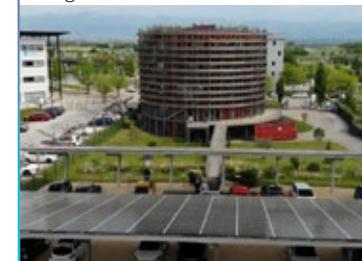
Nathalie Nieson élue à Paris Vice-présidente de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies en charge des relations avec l'Assemblée Nationale et présidente de la commission « territoire d'énergie » la marque nationale des syndicats d'énergie de France. Une bonne nouvelle pour la Drôme qui sera bien représentée auprès de cet organisme qui défend les intérêts des collectivités locales pour garantir la cohésion sociale du service public de l'énergie et de l'aménagement du territoire.



Signature à Claveyson de notre partenariat avec l'association Energies Sans Frontières (ESF) qui intervient pour apporter dans des villages défavorisés l'électricité et l'eau qui sont étroitement liées. Une aide financière qui a permis de participer, avec d'autres partenaires dont plusieurs Syndicats d'énergies de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à la réalisation de travaux d'électrification au Vietnam, Burkina-Faso, Laos, Cameroun, Sénégal...



Retour à la tour TE SDED pour cette 1ère réunion du Bureau syndical après une longue période de travaux sur notre siège.



Réunion en visio de la commission thématique transition énergétique. De très bons échanges et réflexions autour de notre dispositif d'aides à la rénovation énergétique pour les communes et les EPCI ainsi que sur la filière bois énergie. Cette réunion fait partir des nouvelles commissions mises en place en début de cette mandature pour associer les élus aux réflexions sur les enjeux de l'énergie de plus en plus impactant pour les collectivités locales.

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

12 territoires 12 mois d'action

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

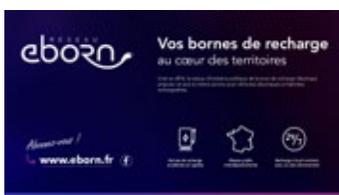
OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE



Le Maire de Crest peut être fier de ses administrés et visiteurs de sa commune : Crest se distingue dans notre réseau de bornes de recharge Eborn avec 2 bornes classées dans le « top 10 » des plus utilisées dans la Drôme.



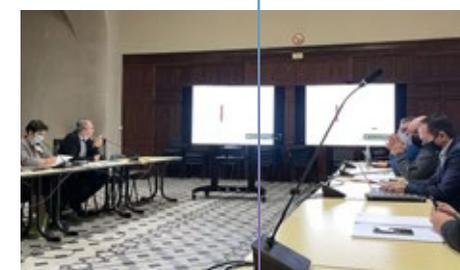
Si les chantiers ralentissent en été, pas les projets et leurs réunions comme ici à Nyons lors d'une réunion de coordination en présence des élus, du maître d'œuvre, des concessionnaires pour un beau projet de réaménagement sur la promenade de la digue.



Ce 2 septembre c'était la rentrée scolaire, pour TE SDED un peu aussi ! avec la visite de chantier à Chateaufort-sur-Isère. Au programme : renforcement de réseau pour sécurisation suite aux dégâts neige 2019.



Congrès des Maires 2021 de la Drôme à Valence. Comme toujours le stand de territoire d'énergie SDED a attiré en nombre les élus dans la convivialité chère à notre collectivité au service des communes et intercos sur tous les territoires de la Drôme. Durant la journée il a été beaucoup question d'électrification, d'éclairage public et de transition énergétique.



Réunion à la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour la conférence du nom de la loi qui l'a institué, « NOME » (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité). Elle vise à mettre en valeur le travail en commun réalisé entre autorité concédante Territoire d'énergie SDED et concessionnaire Enedis en vue de prioriser les investissements du réseau électrique sur l'ensemble du territoire: Diagnostic, intégration des énergies renouvelables, reconstruction suite à la crise neige de 2019.

Comité Syndical à Pierrelatte : un acte majeur, le vote, à l'unanimité, après une large concertation et de longues négociations, du nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité avec Enedis et EDF pour une durée de 30 ans.



SAINT-RESTITUT Convention Du jazz et de l'énergie !

Territoire d'énergie Drôme SDED soutien Parfum de Jazz, un festival pas comme les autres qui contribue au rayonnement des territoires. Depuis plusieurs années, territoire d'énergie Drôme-SDED est partenaire du Festival Parfum de Jazz. En effet ce festival est un modèle de développement local, grâce à son implantation au cœur d'un territoire pour lequel il génère des retombées économiques importantes. Ses valeurs sont fondées sur la promotion de la vie économique et culturelle locale. Territoire d'énergie Drôme-SDED est un acteur majeur de l'aménagement du territoire aux côtés des communes de la Drôme avec la volonté de toujours faire rimer ruralité avec solidarité. Parfum de Jazz s'est engagé depuis 2018 dans la valorisation et la promotion des fem-



Une signature dans le joli village de Saint-Remestitut.

mes qui font le Jazz aujourd'hui sur la scène internationale. Il est ainsi le seul festival en France entièrement consacré aux femmes leaders de groupe, une autre particularité à laquelle TE-SDED est sensible. Dans le cadre de cette relation privilégiée, territoire d'énergie Drôme-SDED sera plus particulièrement partenaire de la soirée du jeudi 19 août à Pierrelatte pour le concert de Tullia Morand Orchestra + Fabien Ruiz à 21h au Théâtre du Rocher. Pour marquer ce bon partenariat, Nathalie Nieson, Présidente du SDED, et Alain Brunet, Président du Festival ont signé officiellement la convention de ce partenariat mardi 20 juillet en présence de la Maire Christine Forot et d'Alain Gallu, Maire de Pierrelatte et Vice-président à la communication de TE-SDED.

« Des sujets fondateurs pour notre syndicat ». C'est par cette phrase que Nathalie Nieson, présidente du Sded (Service public des énergies de la Drôme) a ouvert le comité syndical mardi matin en salle des fêtes de Pierrelatte où les élus devaient notamment acter le futur contrat de concession avec Enedis pour les 30 années à venir. Après un accueil par le maire Alain Gallu, Norbert Perrin, vice-président aux finances a présenté le rapport d'orientation budgétaire 2022 du syndicat. L'objectif est de dégager 4 millions d'euros d'autofinancement afin de pouvoir maintenir un investissement fort sur les communes du département à hauteur de 20 millions d'euros.

DRÔME Sded (Service public des énergies de la Drôme)

Le contrat Sded-Enedis renouvelé pour 30 ans

« Des sujets fondateurs pour notre syndicat ». C'est par cette phrase que Nathalie Nieson, présidente du Sded (Service public des énergies de la Drôme) a ouvert le comité syndical mardi matin en salle des fêtes de Pierrelatte où les élus devaient notamment acter le futur contrat de concession avec Enedis pour les 30 années à venir. Après un accueil par le maire Alain Gallu, Norbert Perrin, vice-président aux finances a présenté le rapport d'orientation budgétaire 2022 du syndicat. L'objectif est de dégager 4 millions d'euros d'autofinancement afin de pouvoir maintenir un investissement fort sur les communes du département à hauteur de 20 millions d'euros.



Le conseil syndical était réuni à Pierrelatte mardi matin.

te parc photovoltaïque de 15 hectares sur Espeluche. Un projet qui a suscité des interrogations sur son bien-fondé, notamment dans l'objectif de ne plus avoir recours à l'artificialisation des sols. À la suite, 3 nouvelles communes ont adhéré à la compétence éclairage public. De ce fait 158 communes du département adhèrent désormais à ce service.

Le SDED et Enedis en tenant compte « des spécificités du territoire » a rappelé Franck Soullignac, 1er vice-président du Sded. Ce contrat prévoit notamment un investissement soutenu « en cohérence avec les objectifs du territoire ». Pour illustrer cela, Franck Soullignac a indiqué que le premier plan pluriannuel d'investissements s'élèvera pour 2022-2025 à plus de 37 millions d'euros contre environ 27 millions pour le dernier plan. Un contrat adopté sous les applaudissements des élus. Et la présidente Nathalie Nieson de conclure « et maintenant tout commence ».

F.Q.

CONDORCET Les travaux d'enfouissement et de renforcement des réseaux, « l'opération du mandat », sont lancés

Jean-Christophe Buis, maire de Condorcet, a initié la mise en œuvre de ce projet ambitieux. Les travaux d'enfouissement et de renforcement des réseaux, « l'opération du mandat », sont lancés. Ce projet ambitieux vise à améliorer la qualité de service et la sécurité des réseaux électriques. Les travaux sont financés par le département et les communes membres du syndicat.



Nathalie Nieson, présidente du Sded, en compagnie des élus, des acteurs du Sded et du Syndicat Romains Déplacements à la cérémonie de lancement de la première tranche des travaux.

Un projet de parc photovoltaïque de 15 hectares à Espeluche

Dans le reste de l'ordre du jour, les élus ont acté la participation d'Énergie Rhône Vallée, dont le Sded est actionnaire, dans la société qui porte le projet d'un vas-

DRÔME ET ARDÈCHE

Éclairage public : comment la facture des villes peut baisser

Il n'y a pas que les particuliers qui font attention à leur facture d'électricité. Depuis plusieurs années, les collectivités cherchent à réduire les dépenses. Avec une tendance de plus en plus importante dans la Drôme : déléguer la compétence de l'éclairage public. Cette opération ambitieuse vise à réduire les coûts de maintenance et de renouvellement des équipements. Les communes sont encouragées à passer à des technologies plus efficaces comme les LED.



Aujourd'hui, 43 % des communes drômoises déléguent la compétence éclairage public au Sded (Service public des énergies de la Drôme). Photo d'illustration de la facture d'électricité.

Une négociation avec Enedis pour améliorer le réseau électrique. Les élus ont discuté avec Enedis pour améliorer la qualité de service et réduire les coûts de maintenance. Les travaux de modernisation du réseau sont en cours.

MONTBRUN-LES-BAINS

Remarquable rénovation de l'éclairage public par le SDED



Accueillis par le maire, Didier Gillet, et ses adjoints, les visiteurs ont pu constater la qualité du travail réalisé en visitant le village, classé parmi les plus beaux de France. Photo Le DL/Alain BOSMANS

Parmi les activités et compétences du SDED (Service public des énergies dans la Drôme), la gestion des éclairages publics des communes (maintenance, investissement, gestion de l'énergie) prend une place de plus en plus grande. Aujourd'hui, plus de 150 communes du département lui ont transféré leur patrimoine lumineux, dont 56 communes des Baronnies Provençales. C'est le cas de Montbrun-les-Bains qui, ayant récemment confié au SDED la rénovation de la totalité de son éclairage public vieillissant, faisait l'objet, jeudi 6 juillet, d'une visite de fin de chantier par sa présidente, Nathalie Nieson, accompagnée de Christelle Ruysschaert, vice-présidente, représentant les Baronnies.

DRÔME

Le Sded renouvelle son contrat avec Enedis pour 30 ans



Le comité syndical du service public des énergies dans la Drôme s'est tenu à Pierrelatte, ce mardi 14 décembre. Photo Le DL/Marie GOMEZ

À l'occasion de la quatrième et ultime réunion de l'année de leur comité syndical, les élus du Service public des énergies dans la Drôme (Sded) ont approuvé, à l'unanimité, la reconduction du contrat qui les liait à Enedis pour l'alimentation en énergie des câbles de basse et moyenne tension dans le département. « On était arrivé au terme de notre concession, rappelle Nathalie Nieson, maire de Bourg-de-Péage et présidente du Sded. Cela marque la vie de notre syndicat ainsi que notre investissement. »

Trois communes ont transféré leur compétence éclairage public. Au cours de la réunion, Nathalie Nieson a indiqué que trois communes de la Drôme avaient opté pour un transfert de compétences de leur éclairage public au Sded, à savoir Bénivay-Ollon, Chamaloc et Soyans. « Nous avons donc

DRÔME ET ARDÈCHE

Ils veulent renforcer « la mobilité électrique »



Nathalie Nieson, présidente du Sded ; Marylène Peyrard, présidente de Valence-Romans déplacements ; René Sabatier, premier vice-président du SDE07. Photo Le DL/Pierre MOUNY

Pour renforcer « la mobilité électrique » sur son territoire, Valence-Romans déplacements (VRD) a signé une convention de partenariat avec le Service public des énergies dans la Drôme (Sded) et le Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE07), ce mardi 16 mars. Un partenariat qui vise à favoriser la mobilité des particuliers équipés de véhicules électriques sur le territoire du VRD, grâce au réseau de bornes de recharge nommé "Eborn". Ce réseau, créé en 2015,

par le Sded et le SDE 07 ainsi que trois autres syndicats départementaux d'énergie, permet actuellement de recharger son véhicule avec la même carte Eborn, de l'Allier jusque dans le Var, grâce à 1 200 bornes, dont 300 en Drôme Ardèche. Les syndicats départementaux vont s'appuyer sur les « connaissances des déplacements » de VRD pour « implanter les bornes au plus près des citoyens », précise Marylène Peyrard, présidente du syndicat mixte.

NYONS | BARONNIES PROVENÇALES

Syndicat des énergies : un premier pas vers un poste source à Buis-les-Baronnies

Mardi 20 juin au matin, Nathalie Nieson, présidente du SDED, le Syndicat départemental des énergies de la Drôme, était à l'initiative de Nyons entourée des élus locaux et de la sénatrice Marie-Françoise Morier. Il s'agissait de signer la modification de la version initiale du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de l'Arrière-Pyrénées-Alpes engagé par RTE (Réseau de transport d'électricité), qui ne prévoyait pas la création d'un poste source sur le territoire des Baronnies provençales.



La mobilisation a payé : Nathalie Nieson, présidente du SDED (syndicat départemental des énergies de la Drôme), à droite du panneau, est entourée des acteurs locaux satisfaits de cette première avancée. Photo Le DL/Patricia BILCOU

« Ce qui aboutit à l'unique modification de la version initiale, qui prend donc en compte les observations formulées par les élus locaux et que l'énergie solaire est un atout majeur du territoire. »

Les démarches ont abouti à l'adoption le 12 mars, dans les locaux de la communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale, en présence des représentants du SDED et des acteurs locaux ; qui recevraient la direction régionale de RTE. « Ce qui aboutit à l'unique modification de la version initiale, qui prend donc en compte les observations formulées par les élus locaux et que l'énergie solaire est un atout majeur du territoire. »

Comment se développent les bornes électriques publiques

Le réseau communautaire d'au moins 126 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques et 22 autres bornes dédiées aux personnes âgées sont déployés par le Service public des énergies dans la Drôme d'ici 2022. Ces bornes sont financées par le département et les communes. Elles sont réparties dans les zones rurales et les zones de montagne.



Le service public des énergies dans la Drôme, présidé par Nathalie Nieson, participe à l'installation de bornes électriques dans le département. Ici, pour monter l'éclairage, dispose d'une borne dédiée devant son village à Vieux-Clair.

CLAVIGNON

Un partenariat entre acteurs de l'énergie officialisé

La signature d'une convention a été l'occasion de renouveler une convention de partenariat entre le Syndicat départemental des énergies de la Drôme (SDED) et l'Association Energie sans Frontières par le Service public des énergies dans la Drôme.



À la suite des élus de Clavignon, les représentants d'Énergie sans Frontières et de SDED ont signé une convention pour un an renouvelable. Photo Le DL/B.

Comment ça marche ? Si un bon dossier technique est soumis, il est étudié par un comité de sélection. Les dossiers retenus sont soumis à un appel d'offres. Les entreprises retenues sont sélectionnées pour la réalisation des travaux. Le SDED est financé par le département et les communes.

Le partenariat vise à développer la production d'énergie renouvelable dans le département. Les bornes de recharge sont financées par le département et les communes. Elles sont réparties dans les zones rurales et les zones de montagne.

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE PAR DES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIES

Le réseau eborn a été créé en 2015 à l'initiative de territoire d'énergie Drôme-SDED et 4 autres syndicats d'énergie des départements Hautes-Alpes, Ardèche, Isère et Haute-Savoie, afin de déployer un seul et même service de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Six autres syndicats d'énergie ont depuis rejoint les membres fondateurs, il s'agit des syndicats des départements de l'Allier, Alpes de Haute Provence, Loire, Haute Loire, Savoie et Var.

En mars 2020, le groupement de syndicats a confié la gestion et le développement du réseau public de bornes de recharge électrique eborn à EASY CHARGE (Groupe VINCI) pour une durée de 8 ans, au travers d'un contrat de Délégation de Service Public.

L'implantation des bornes est équilibrée entre zones rurales et urbaines, avec un objectif de maillage ne dépassant pas les 30km en tout point du réseau, offrant ainsi une qualité de service optimale.

Aujourd'hui le réseau eborn avec près de 1200 bornes est le plus grand réseau de recharge du Sud-Est, tant en termes de maillage territorial qu'en nombre de points de charge proposé au public.

En 2021, deux nouveaux départements ont rejoint le réseau eborn : la Haute-Loire et la Savoie. L'année 2021 a ainsi été une année de stabilisation du réseau pour les départements intégrés dès août 2020, et une nouvelle année de transition pour les 3 autres départements.



BILAN 2021 DANS LA DRÔME :

Mois	Nombre de recharges	Nbr de kg eq Co2 économisés	Nbr de Km parcourus	Energie (kWh)
janvier	1973	25309,65033	151857,902	21693,986
février	1687	22851,67383	137110,043	19587,149
mars	1708	25883,9875	155303,925	22186,275
avril	1394	20391,42467	122348,548	17478,364
mai	1927	25873,87017	155243,221	22177,603
juin	2447	34806,09417	208836,565	29833,795
juillet	3018	48799,5795	292797,477	41828,211
août	2882	50749,78417	304498,705	43499,815
septembre	2288	38484,18817	230905,129	32986,447
octobre	2558	46454,55967	278727,358	39818,194
novembre	2559	46850,33733	281102,024	40157,432
décembre	2808	50759,18983	304555,139	43507,877
Total	27249	437214,3393	2623286,036	374755,148

UNE ÉLECTRICITÉ 100% VERTE

La mobilité électrique vue par les services publics départementaux de l'énergie c'est aussi le fait de fournir à nos bornes une électricité 100% renouvelable ! Contrat avec le fournisseur ENREGIE D'ICI (marque de l'Union des Producteurs Locaux d'Electricité qui regroupe des producteurs indépendants d'énergie renouvelables)

Tarifs	
Charge accélérée	Charge rapide
Abonné eborn à la carte Abonnement annuel 12€ TTC	Abonné eborn à la carte Abonnement annuel 12€ TTC
0,264€ TTC / kWh	0,370€ TTC / kWh
Abonné eborn au forfait Abonnement mensuel 42€ TTC	Abonné eborn au forfait Abonnement mensuel 42€ TTC
Charge gratuite jusqu'à 250 kWh par mois*	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh par mois*
Non abonné ** Paiement CB ou smartphone	Non abonné ** Paiement CB ou smartphone
0,370€ TTC / kWh	0,489€ TTC / kWh par smartphone 7,8€ TTC / charge par CB sans contact



Un Partenariat avec l'Automobile Club de Monaco ! : Un réseau qui bénéficie d'une réputation solide dans le grand Sud-Est. Nous sommes fiers d'être depuis plusieurs années partenaire officiel de l'Automobile Club de Monaco pour le E-Rallye Monte-Carlo et plus globalement pour la promotion des véhicules électriques.

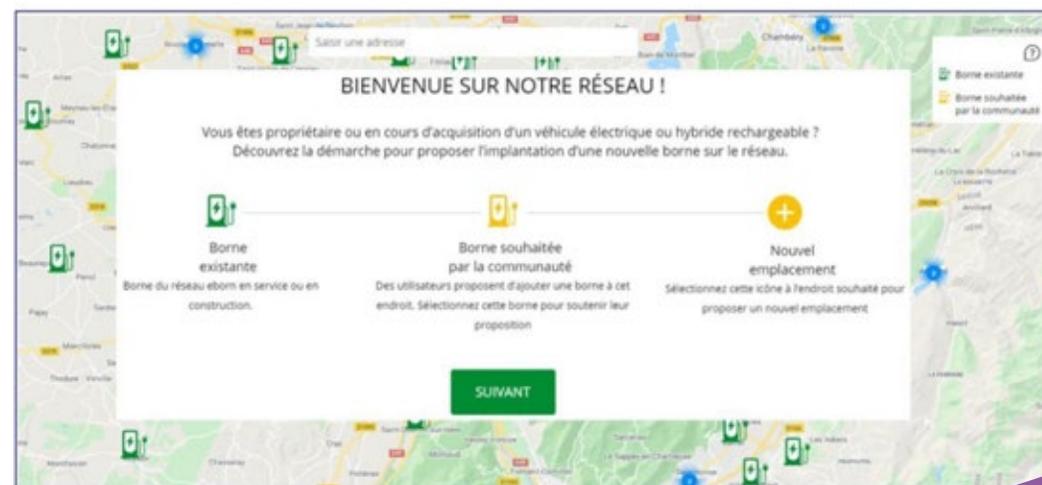
En 2021 notre Ambassadeur Drômois le Chef Michel Chabran qui courait au sein de l'équipe eborn termine sur le podium !



« Bornes à la demande » : adapter les futures implantations aux besoins réels par un système de déclaration sur le site internet. Les usagers ou futures usager de VE sont invités à faire connaître leurs besoins. En fonction des retours, une étude de faisabilité pourra être mise en œuvre.

Un site internet spécifique pour gérer la fonctionnalité «bornes à la demande» a été développé en 2020.

Le site a été mis en ligne fin novembre, et un lien a été créé depuis le site principal du réseau eborn.



Les Systèmes de l'Information

2021 RETOUR À LA TOUR, L'INFORMATIQUE SUR LE PONT

Un **Schéma Directeur SI** pour formaliser les grandes orientations stratégiques, fonctionnelles, organisationnelles, techniques et budgétaires à court, moyen et long terme, afin de mettre en place le cadre nécessaire au suivi de ces évolutions.

Les **principaux défis** sont de répondre aux nouveaux enjeux métiers et de définir un ensemble de projets métiers et SI conformes à la stratégie du SDED avec l'objectif de **cohérence et de performance** des SI.



UN RÉAMENAGEMENT (Transfert des services du pôle Ecotox vers la Tour SDED)

- **Plan d'action** sur 4 semaines pour être totalement opérationnel au 18 Avril 2021
- **Pilotage et gestion** des actions liées au déplacement des matériels informatiques, de l'infrastructure des Systèmes d'Information SDED et la téléphonie
- Après 3h de coupure des services SI, les agents équipés d'un PC portable pouvaient de nouveau se connecter avant la finalisation du déménagement à leur poste de travail

DES ESPACES DE RÉUNION COLLABORATIFS

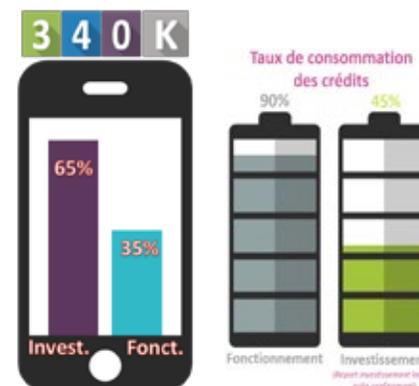
Le retour à la Tour SDED s'est accompagné d'une évolution des salles de réunion existantes. L'adaptation des espaces et des outils aux nouveaux modes de travail et d'échanges en présentiel et/ou en distanciel s'imposait.



ET DES PLANS D'ACTIONS

- Evolution du portail sécurisé de connexion au SI-SDED mis en place pour les agents avec un accès distant aux ressources SI en période de travail en distanciel ou en mobilité lors des déplacements
- Continuité de service pour l'accès aux ressources SI et aux moyens téléphoniques en adéquation avec le PCA
- Renforcements des outils de sécurisation de l'infrastructure SI
- Adaptation de l'outil HelpDesk aux nouveaux applicatifs Web mis à disposition à nos partenaires

BUDGET



CENTRE DE SERVICES



11 dispositifs d'impression connecté

Copieurs/Imprimantes

67 moyens de communication

Téléphonie Fixe/Mobile

61 équipements informatique

Poste de travail/PC portable

22 serveurs dédiés

Accès Distanciel/Présentiel/Stockage

SEM ÉNERGIE RHÔNE VALLÉE

24



ENERGIE RHÔNE VALLÉE : UNE MISSION PLUS QUE JAMAIS ESSENTIELLE

Le contexte tendu sur les marchés de l'énergie nous amène plus que jamais à redoubler nos efforts pour économiser l'énergie et produire des énergies durables en complément des énergies traditionnelle.

Les enjeux de la transition énergétique sont aujourd'hui au cœur de l'action des collectivités locales : Communes, EPCI, Départements, Régions, peuvent s'appuyer sur l'action et les compétences des syndicats d'énergies, qui en tant qu'autorités organisatrices de la distribution d'énergies, en sont des acteurs opérationnels.

La SEM Energie Rhône Vallée, est un outil au service des collectivités, à la fois performant et fiable grâce à des actionnaires reconnus. Elle est devenue au fil des années une référence comme producteur d'énergies renouvelables sur nos territoires.

RETOUR SUR 2021

7 janvier 2021 : la SEM Energie Rhône Vallée créée en 2011 par le sded, principal actionnaire avec le Sde Ardèche Energies a élu à l'unanimité son nouveau PDG Hervé Coulmont Maire de Soyons. Après 2 Dromois (J-Y Rossignol et Patricia Brunel-maillet) c'est logiquement un ardéchois qui va aujourd'hui) présider aux destinées de cet outil au service de nos territoires

2021 aura aussi été l'année de l'inauguration de deux centrales photovoltaïques réalisées par ERV, dont l'une à Erôme-Gervans, avec notre partenaire la CNR.

Au 31 décembre 2021, Energie Rhône Vallée comptait 34 centrales photovoltaïques et deux parcs PV au sol en partenariat

Capital social au 31/12/2021 : 3 925 000 €

130 participations à des conseils municipaux, conseils communautaires, rencontres avec les élus, réunions en présentiel, en visioconférences, visites de chantier ou sur le terrain, rendez-vous téléphoniques

2 mises en service de nouvelles centrales

1 prise de participation au capital d'Acoprev Centrales Villageoises du Val de Quint à hauteur de 25 000 €

1 500 courriers envoyés aux collectivités de Drôme et d'Ardèche

6 projets de centrales photovoltaïques

➤ **Notre parc PV en propre (hors SPV)**

Puissance du parc : 1,43 MWc **+ 16,1 %**

Energie produite : 1.565 GWh **+ 12,4 %**

Chiffre d'affaires : 326 k€ **+ 3,8 %**

➤ **Nos deux parcs (en SPV)**

MONTJOYER (détenu à 90%)

Puissance du parc : 5 MWc

Energie produite : 7.553 GWh

Chiffre d'affaires : 467 k€

➤ **ERÔME-GERVANS** (détenu à 35%)

Puissance du parc : 5 MWc

Energie produite : 5.517 GWh

Chiffre d'affaires : 301 k€



**Producteur d'ÉNERGIES
Renouvelables**



contact@energiehonevallee.com

www.energiehonevallee.com

04 75 55 28 98

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

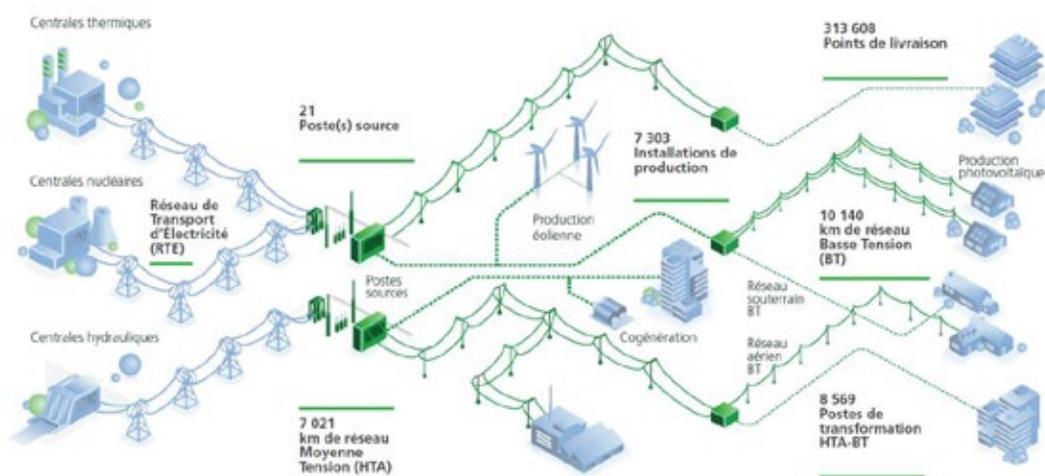
A - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le service public de distribution d'électricité est scindé en deux composantes : la partie « acheminement » est concédée à ENEDIS et la « fourniture » aux tarifs régulés est déléguée à EDF Branche Commerce.

En tant qu'autorité organisatrice, Territoire d'Énergie Drôme - SDED se doit d'assurer le suivi et le contrôle de la bonne exécution de son contrat de concession. Aussi, le syndicat réalise, avec l'appui d'experts extérieurs, un contrôle périodique annuel des concessionnaires dans les domaines technique, clientèle et financier qui permet notamment de vérifier les informations contenues dans le Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC).

Une synthèse de cet audit est présentée ci-dessous pour les données de l'année 2020 contrôlées en 2021.

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



Source : ENEDIS – CRAC 2020

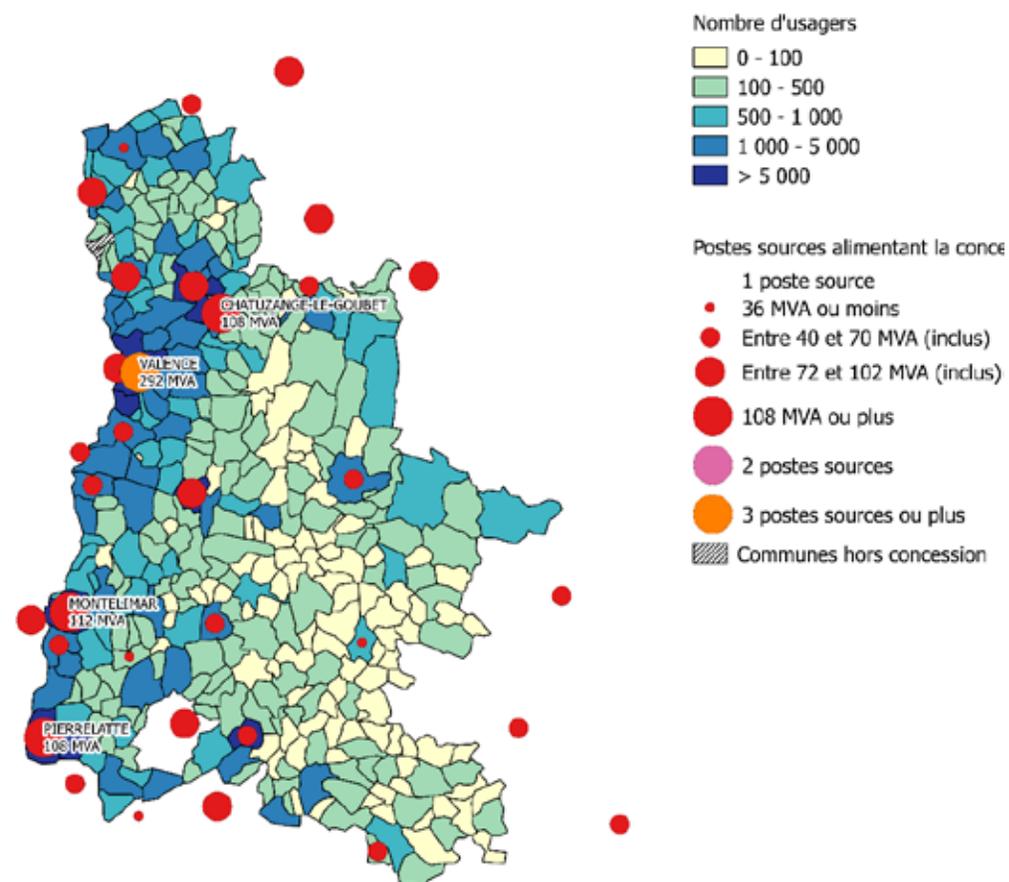
Un audit réalisé dans le cadre de l'ancien contrat

Après plusieurs mois de négociation, le Territoire d'Énergie Drôme - SDED, EDF et Enedis ont signé le 22 décembre 2021, un nouveau contrat de concession d'une durée de 30 ans pour le service public de la distribution d'énergie électrique et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, au service de toutes les communes de la Drôme et de ses habitants.

Ce nouveau contrat ne rentrera en vigueur qu'en 2022 : l'ancien contrat de concession, signé le 20 janvier 1993 pour une durée de 30 ans est donc encore en vigueur durant toute l'année 2020, exercice faisant l'objet de cet audit comptable.

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

Alimentation électrique et répartition des usagers de la concession



Au global, Territoire d'Énergie Drôme - SDED est autorité concédante sur 367 communes du département représentant **313 608 usagers** en 2020, chiffre qui continue à évoluer au même rythme que les années précédentes (+1,1 % par rapport à 2019). Près de **68 % des usagers de la concession ont conservé un contrat au Tarif Réglementé de Vente (TRV)**, ce taux a baissé de -3 points en 1 an.

La consommation électrique est en baisse sensible par rapport à 2019, avec - 3.7% en 2020, malgré un hiver plus froid que l'année précédente, selon les DJU (Degrés Jours Unifiés), cela est consécutif aux effets de la crise sanitaire COVID19, avec la baisse des activités économiques. Les **usagers C5** (anciens tarifs bleus inf. à 36 kVA) **représentent 54% de cette consommation totale** en 2020, et les 990 usagers HTA, 33%. Entre 2019 et 2020, la baisse des volumes consommés conjuguées aux variations des grilles tarifaires induisent une légère baisse des **recettes d'acheminement** de -1M€ HT soit -1% la dernière année (**122 millions € en 2020**).

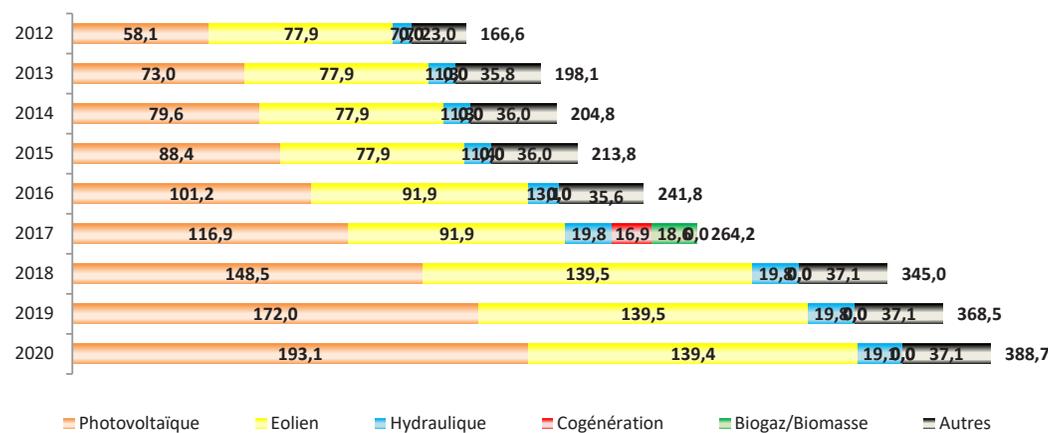
En outre, les producteurs représentent **7 303 installations**, en forte augmentation en nombre (+ 10 %) et en puissance (+ 5 %). Les producteurs photovoltaïques représentent près de 99.1 % de la quantité des installations raccordées au réseau de distribution (HTA ou BT). La puissance totale s'établit à **389 MVA** à fin 2020 selon la répartition suivante : 50 % pour les installations photovoltaïques, 36 % pour les installations éoliennes et 5% pour les installations hydrauliques et 9% pour les autres installations.



La présence de filtres Données à Caractère Personnel (DCP) ne permet pas des observations détaillées sur les puissances des injections par commune ou de l'énergie annuelle produite par commune.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Évolution des puissances des installations de productions (en MVA)



NB : En fonction des exercices et des données secrétisées, les nombres d'installations et leurs puissances, pour les cogénérations et les biogaz/biomasse, sont présentées à part entière, ou alors confondues dans «autres» dans les données d'ENEDIS

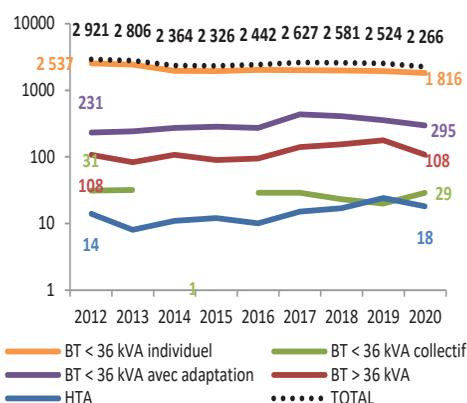
2. La qualité de service du distributeur ENEDIS

2.1 Les raccordements

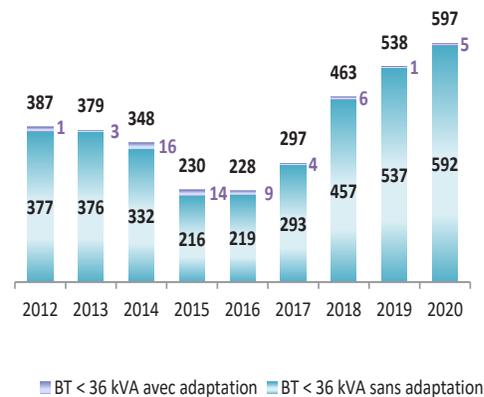
Le volume de **raccordements en soutirage** (tous segments confondus) est **en net recul de -10% en 2020** avec 2 266 raccordements réalisés contre 2 524 raccordements en 2019, soit 258 raccordements de moins.

En revanche, la **tendance est à la hausse pour les raccordements en injection** (observation faite uniquement sur les usagers BT<36 kVA, en effet le CRAC n'indique pas les autres segments), et ce, sur les cinq derniers exercices avec **+11% en 2020** et **597 nouvelles installations de production raccordée au réseau**.

Évolution du nombre de raccordements (HTA et BT) en soutirage

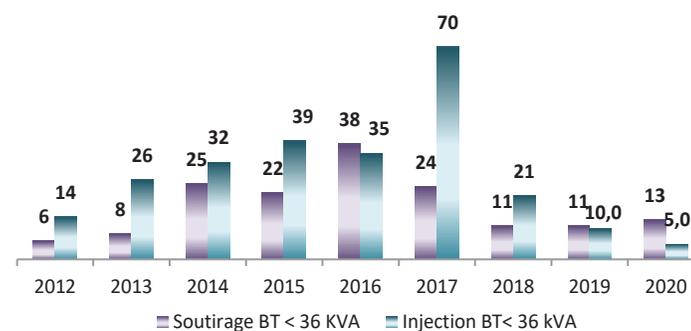


Évolution du nombre de raccordements (BT) en injection



La plupart des indicateurs du raccordement se maintient à un bon niveau supérieur à 95 %. Le délai moyen d'envoi des devis de raccordements pour les injections (BT < 36 kVA) a diminué de 50 % avec 5 jours en 2020 contre 10 jours en 2019 et 21 jours en 2018. Ce délai moyen est en légère hausse pour les soutirages (BT < 36 kVA) il est passé à 13 jours en 2020 contre 11 jours en 2019, cette légère hausse s'expliquant par la mise en place d'un nouveau barème de raccordement v6 en octobre 2019, remplacé par le 6.1 en janvier 2020.

Évolution du délais moyen de production d'un devis de raccordement sans adaptation (en jours)



Courant 2019, la loi ESSOC (pour un Etat au Service d'une Société de Confiance) et son décret d'application permettent aux consommateurs ou producteurs de réaliser eux-mêmes leur raccordement en maîtrise d'ouvrage déléguée avec un contrat de mandat. Toutefois, Enedis a indiqué que les sollicitations ont été très rares en 2020 comme en 2019.

Par ailleurs, les délais moyens de réalisations des travaux de raccordement vont devenir un sujet majeur, la direction nationale d'Enedis ayant annoncé une division par deux des délais de raccordement d'ici 2022, et la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) ayant envisagé d'élargir les indicateurs relatifs aux raccordements dans la régulation incitative à venir du TURPE 6.

2.2 Les réclamations



Le nombre de réclamations des clients faites au distributeur en 2020 a très fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 58 % soit + 2 615 réclamations) pour s'établir à 7 090. La concession présente de nouveau un ratio de réclamations par usager extrêmement élevé avec 226 réclamations pour 10 000 usagers (contre une moyenne AEC à 92).

Les volumes de réclamations sur la **qualité de fourniture ont fortement augmenté de +154% et représente 56% du volume total des réclamations en 2020**, contre 35% du total en 2019.

Les réclamations relatives à **la relève et la facturation** représentent la seconde plus grande part avec **19%** du total, et sont également en forte hausse de +29% par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, dans **les réclamations Linky** Enedis a fait le choix de ne plus prendre en compte les refus des compteurs Linky, et ce depuis 2016. **Le déploiement des compteurs Linky sur Territoire d'Energie Drôme - SDED a généré 851 réclamations en 2020 (une baisse de -18%), soit 12% du volume total.** Parmi elles, 67% aient pour sous-type « Non-qualité des interventions » principalement pour motifs des problèmes d'eau chaude sanitaire (58%) nécessitant pour certaine une intervention de l'EDP (Entreprise De Pose).

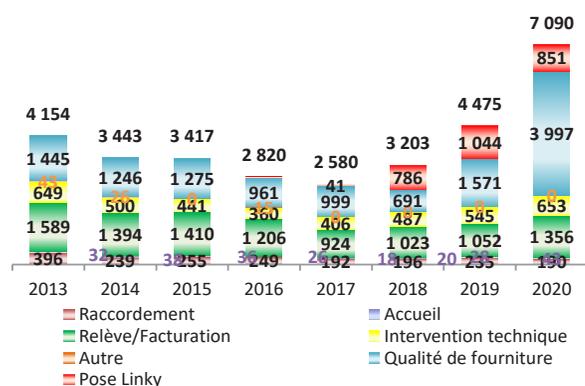
LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE



Contrairement aux données de contrôle, le CRAC n'indique pas les volumes de réclamations relatives à Linky ; en effet, elles sont confondues avec celles sur les interventions techniques limitant de facto la transparence à ce sujet. Une présentation distincte est attendue par l'autorité concédante depuis plusieurs années avant la fin prochaine du déploiement.

Avec près de 60 000 compteurs Linky posés courant 2020, cela représente un taux de réclamations de 1,4% (en hausse de +0,2 point), ce taux dépasse légèrement l'objectif interne d'Enedis à l'échelle nationale qui est de 1%.

Évolution de la répartition des réclamations (écrites et orales) par item



Les réponses aux réclamations sont visées sous 15 jours maximum depuis 2014, en 2020 ce taux de réponse dans les délais est de 93,3 %, en baisse de -4 points. Enedis a expliqué que cela correspond aux effets secondaires de la pandémie, et que malgré un basculement rapide et efficace des activités à distance, il y a eu nécessairement une hausse des délais de réponses dans les premiers temps. Depuis 2017, il faut préciser que cet indicateur prend en compte les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky.

2.3 La relève des compteurs / coupures pour impayés

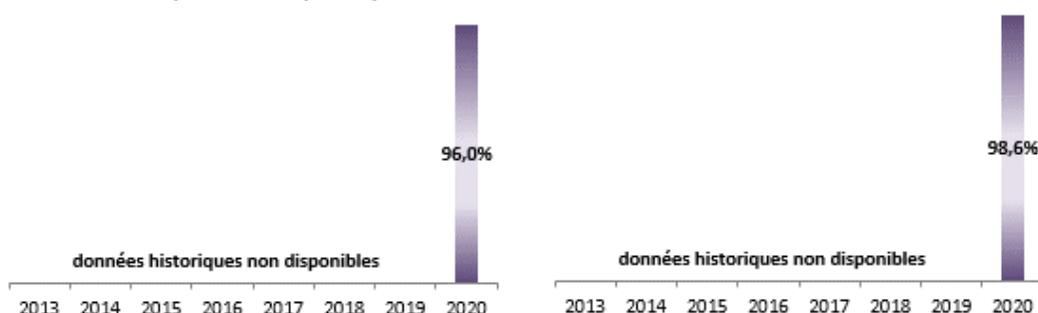


Les présentations des indicateurs relatifs à « la clientèle distributeur » ont perturbées en 2019 et 2020 par le changement de Système d'Information d'Enedis et des normalisations des indicateurs de performance. Territoire d'Énergie Drôme-SDED s'assurera que les indicateurs soient fiabilisés pour l'exercice 2021 comme l'annonce le concessionnaire.

Les indicateurs de relève fournis pour 2020 sont élevés : 96 % d'index relevés/auto-relevés et 98,6 % de changements de fournisseurs réalisés dans les délais standard (C5 RES). Toutefois les comparatifs historiques ne sont pas disponibles.

Taux d'index électricité relevés et auto-relevés par semestre (C5 RES)*

Taux de changements de fournisseurs réalisés dans les délais standards (C5 RES)



Le nombre de coupures effectives pour impayés était de 1 190 en 2020 contre 1 977 en 2019. De manière générale, il existe un écart entre le nombre de demandes et le nombre des coupures effectives car il y a un taux d'annulation important selon Enedis. Ces annulations sont consécutives aux appels sortants des techniciens avant l'intervention, au règlement du client, aux accords de délai de paiement, aux demandes d'aides financières par le client, aux refus des clients, aux éventuelles difficultés techniques (ces dernières se réduisent grâce aux compteurs Linky)...

Le taux de 87% d'interventions pour impayés dans les délais du catalogue de prestations est celui du SI historique (DISCO) et concerne donc uniquement les usagers coupés pour impayés non équipés d'un compteur Linky (24% des usagers en 2020). Certes, il ne s'agit pas de la majorité des usagers, mais AEC a fait le choix de présenter cet indicateur sous cette forme en 2020, afin qu'il puisse être comparable aux années précédentes. Une fois le déploiement en masse terminé, cet indicateur évoluera. Pour ceux équipés de compteurs Linky le taux est bien supérieur avec 90%, cette différence provenant du fonctionnement en téléopération à distance. Avant cette téléopération, Enedis maintient le déplacement d'un agent en amont chez l'utilisateur.

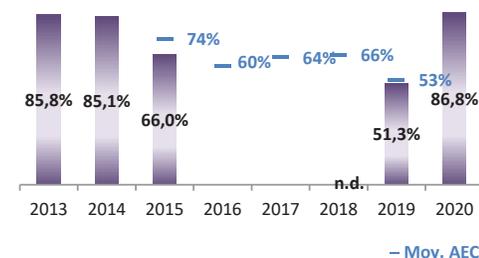
Gestion des impayés

La publication de la loi « Brottes » a modifié les processus de gestion des impayés durant l'année 2013 : désormais plus aucun client ne peut être coupé durant la trêve hivernale du 1er novembre au 31 mars.

Durant cette période, en cas d'impayés, les clients non-protégés (les clients protégés étant ceux bénéficiaires d'une aide FSL ou du Chèque Énergie) voient leur puissance réduite à 2 000 ou 3 000 W selon leur puissance souscrite ; et, pour les clients protégés, le processus est à l'arrêt jusqu'à la sortie de la trêve. Hors trêve hivernale, tous les usagers peuvent être coupés pour impayés, mais pour les clients protégés, les délais intermédiaires sont plus longs.

L'année 2020, du fait de la crise sanitaire a été très particulière, le gouvernement a notamment demandé aux fournisseurs de prolonger la trêve hivernale (cf. point 3 ci-après). Selon les données d'Enedis, le nombre de coupures effectives réalisées en tant que Gestionnaire de Réseau de Distribution pour le compte de tous les fournisseurs a diminué de -40% en 2020 par rapport à 2019.

Evolution du taux d'intervention pour impayés dans les délais catalogues ou convenus pour les usagers C5 (SI DISCO)**



Evolution du nombre de coupures effectives pour impayés réalisées par le distributeur pour les usagers C5 (SI DISCO + GINKO)



*Depuis 2018 : le nombre de coupures effectives pour impayés est le cumul des valeurs des 2 SI d'Enedis : DISCO (en extinction) et GINKO (en place depuis le déploiement des compteurs Linky).

**En revanche, le taux d'intervention pour impayés affiché concerne que le SI DISCO et donc les compteurs antérieurs à Linky.

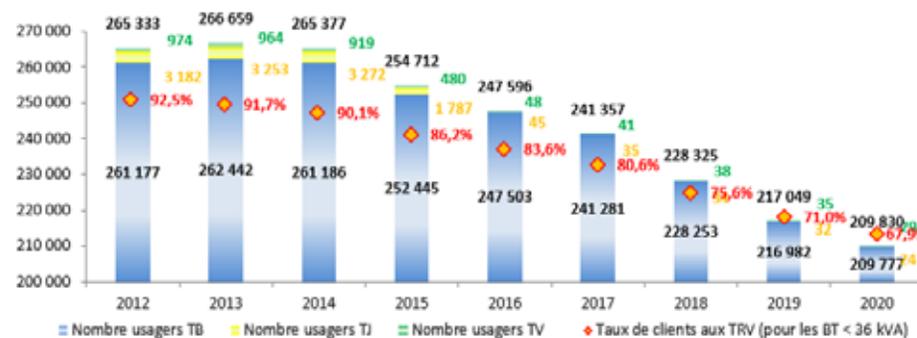
LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

3. La qualité de service du fournisseur EDF

3.1 Les usagers aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV)

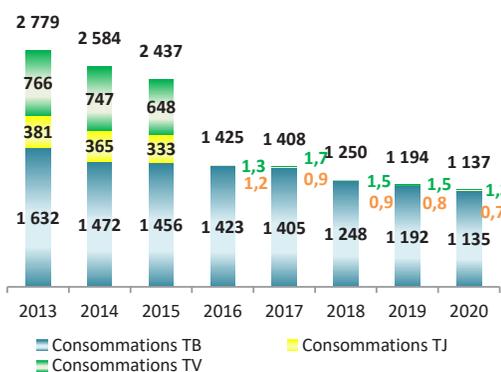
L'érosion du nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif réglementé se poursuit en 2020 avec -3% pour les tarifs bleus (résidentiels et non résidentiels confondus).

Évolution du nombre d'usagers total sur la concession

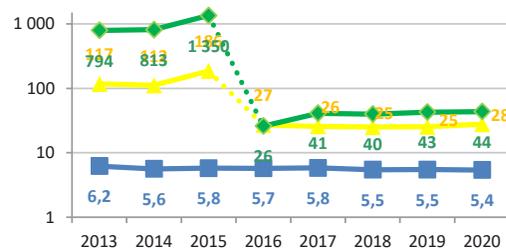


En parallèle, la consommation totale des clients aux TRV a baissé de -5% (1 137 Gwh en 2020).

Évolution des consommations des usagers aux TRV (en GWh)

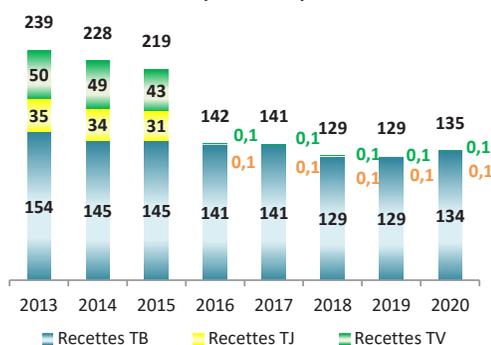


Évolution de la consommation moyenne des usagers aux TRV (en MWh)

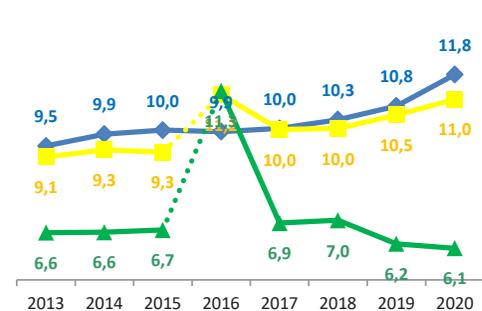


En revanche et malgré les 2 baisses précédentes, la **recette totale de fourniture a augmenté de +5%** en 2020 pour s'établir à 135 M€ HT, notamment suite aux hausses des grilles tarifaires des TRV. Selon les ratios calculés pour cette concession, le kWh d'électricité d'un Tarif Bleu est de plus de 11,8 c€ HT en 2020, contre 9,5 c€ en 2013, soit une hausse en 7 ans de +24%.

Évolution des recettes sur la concession (en M€ HT)*



Évolution du prix moyen du kWh sur la concession (en c€ HT/kWh)*



Pour rappel, depuis, le 1er janvier 2016, les tarifs réglementés de vente pour des puissances souscrites supérieures à 36 kVA ont été supprimés. Il subsiste quelques contrats spécifiques, des tarifs jaunes et verts parmi les clients BT inférieurs à 36 kVA.

À fin 2020, il reste sur la concession **24 clients aux tarifs jaunes** (-8 en 2020) et **29 clients aux tarifs verts** (-6 en 2020). Les données par commune sont sensibilisées par EDF si les nombres d'usagers sont inférieurs à 11 et/ou les consommations inférieures à 200 MWh.

Près de 68% des usagers de la concession ont conservé un contrat TRV, ce taux a baissé de -3 points en un an. Au total, ce taux a baissé de -22 points en 6 ans, et cette baisse va s'accélérer ponctuellement en 2021.

Au 1er janvier 2021, d'autres TRV ont été supprimés, cela concerne certains clients aux **tarifs bleu non-résidentiels** : entités légales de 10 personnes ou plus et entités légales de moins de 10 personnes avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 2 M€. Les données au 31 décembre 2020 de cet audit n'étaient pas encore impactées.

À titre informatif, le fournisseur a indiqué que pour la concession, la baisse entre le 31 décembre 2020 et le 31 janvier 2021, pour ce type de tarif, était de -50% (soit 13 000 usagers en moins).

Tous les clients qui n'ont pas fait le nécessaire ont été basculés en CST (Contrats de Sortie de Tarif) que seul EDF peut gérer. Ce tarif n'appartient pas aux TRV, et doit devenir progressivement et théoriquement désavantageux pour les usagers afin de les inciter à choisir une offre de marché.

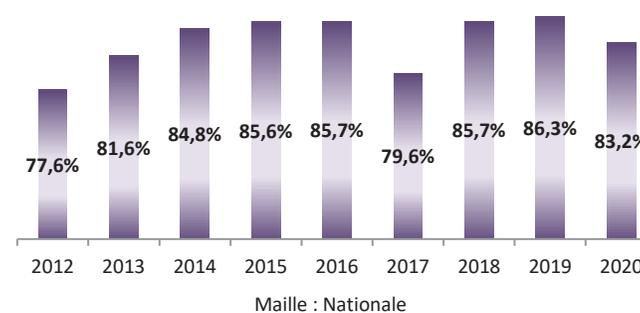
3.2 L'accueil et les services aux usagers



En 2020, le **taux de réussite aux appels téléphoniques** est en légère diminution par rapport à 2019 (-3,1 points), à la maille nationale. Le traitement par les plateformes régionales d'écoute n'est pas effectué en fonction des territoires d'appels, mais avec une répartition nationale des flux d'appels.

Cette légère baisse est consécutive à la pandémie de 2020, et à la nécessité de fonctionner à distance soudainement. Pour rappel, EDF avait expliqué la baisse visible en 2017 (-9 points) par la hausse de 3% du volume national des appels (25 millions d'appels en 2017) liée à un cumul de plusieurs causes : un bug de double prélèvement bancaire en janvier, la tempête Zeus en mars, une formulation inadéquate dans le courrier d'accompagnement des nouvelles CGV en décembre et une régularisation tarifaire de l'année 2014.

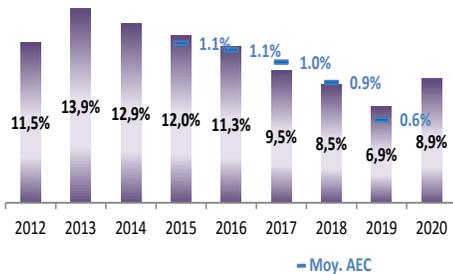
Taux de réussite aux appels téléphoniques



Après 6 années de baisse continue, le **taux de clients ayant bénéficié de conseils tarifaires a augmenté de +2 point**. En revanche, celui du relevé confiance poursuit sa baisse depuis 4 ans, avec -3 points. En effet EDF précise que ces types de service sont moins sollicités sous cette forme, car les clients utilisent les services Internet disponibles tels que e.equilibre. De plus, le relevé confiance n'est plus proposé par les conseillers clientèles car il devient progressivement obsolète avec le déploiement des compteurs Linky.

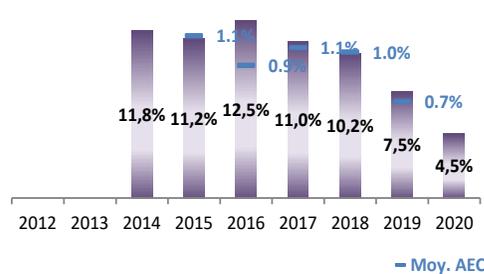
LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Pourcentage de contrats optimisés (CTS) dans l'année



Maille : concession

Taux de factures basées sur un auto-relevé



Maille : concession

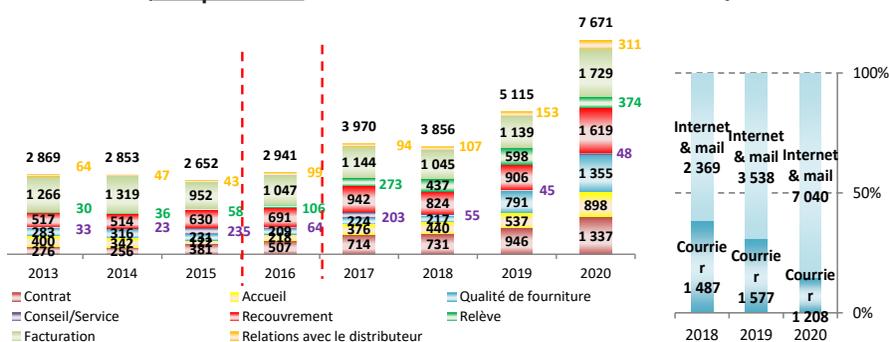
Le volume total de **réclamations** traitées par EDF est une nouvelle fois en forte augmentation en 2020 par rapport à 2019 avec **une hausse de +50%** pour atteindre un niveau record sur la période 2013-2020 avec 7 671 réclamations, le périmètre de mesures des réclamations s'étant élargi. En outre, le nombre de réclamations traitées par EDF a fortement augmenté sur l'item « **recouvrement** », multiplié par 2 en raison de contestations de mode de paiement (refus de mensualisation) et l'item « **facturation** », en hausse de 70% (contestations de consommation, et ce malgré le déploiement des compteurs Linky.

Depuis 2016, les volumes de réclamations faites par mail sont comptabilisés par EDF dans les données de contrôle avec celles faites par courrier. Et, depuis mai 2017 c'est désormais le cas pour celles faites par Internet (AEL : Agence En Ligne) par les clients. Ce périmètre de mesure s'est ainsi grandement élargi, de plus, les canaux digitaux facilitent grandement le passage à l'acte pour réclamer sur le champ, contrairement au courrier auparavant.

En 2020, près de 92% des réclamations sont faites par mail ou Internet, une proportion en hausse rapide avec **+31 points en 3 ans**. La concession se situe toujours très au-dessus de la moyenne AEC avec **366 réclamations pour 10 000 clients au tarif bleu, contre 236 l'année précédente et une moyenne de 182, statistiques AEC 2019**.

En revanche, le fournisseur ne communique toujours pas les volumes de réclamations orales, mais uniquement les volumes de réclamations écrites. De plus, seules les réclamations des clients « bleus résidentiels » sont comptabilisées. Les réponses apportées en séance par EDF sur l'impossibilité selon eux de mesurer les volumes de réclamations orales sont entendues, il n'empêche que l'autorité concédante reste aveugle sur cet aspect, de ce qu'il se passe sur son territoire.

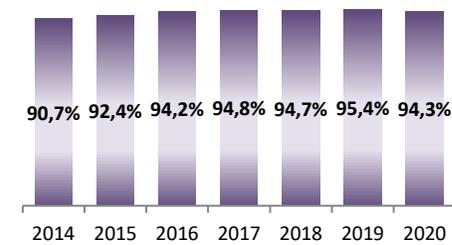
Évolution de la répartition des réclamations **ÉCRITES** par item (uniquement clients aux tarifs Bleu Résidentiel)



> Depuis 2016, EDF dénombre les réclamations faites par mail et depuis 2017 également celles faites sur Internet (AEL - Agence En Ligne)

Le taux de réclamations traitées sous 30 jours est transmis à la maille concessive. Ce taux est stable depuis 2016 et atteint 94,3% en 2020.

Evolution du taux de réponse aux réclamations sous 30 jours



3.3 Les usagers en précarité énergétique

En 2020, le nombre de **chèques énergie** reçus par EDF s'établit à **18 891 en hausse de +10 %** par rapport à 2019. Il faut préciser qu'à fin 2017, 17 627 clients bénéficiaient du TPN. Ainsi, à fin 2020, le nombre de bénéficiaires du chèque énergie, et de nouveau comparable sur la concession, au nombre de bénéficiaires du TPN à fin 2016.

En parallèle, EDF a collecté **523 attestations**, qui permettent d'appliquer les protections prévues aux clients d'EDF qui ont utilisé leurs Chèques Énergies par ailleurs (auprès de leur fournisseur de gaz naturel, par exemple, ou auprès de tout autre organisme autorisé).

Focus sur le chèque énergie

Pour rappel, le **Chèque Energie a remplacé le 1er janvier 2018 les deux tarifs sociaux de l'énergie** (TPN pour l'électricité et TSS pour le gaz). Ce remplacement induit un changement du système d'attribution, mais aussi une élévation de l'équivalence du plafond de revenus permettant d'en bénéficier et une hausse des montants alloués aux bénéficiaires

En l'état actuel des textes, les AODE compétentes pour contrôler les tarifs sociaux ne le sont plus pour le Chèque Energie, **les résultats sont ainsi transmis par EDF à titre informatif, et pour permettre la connaissance des AODE sur un sujet délicat qu'est la précarité énergétique.**

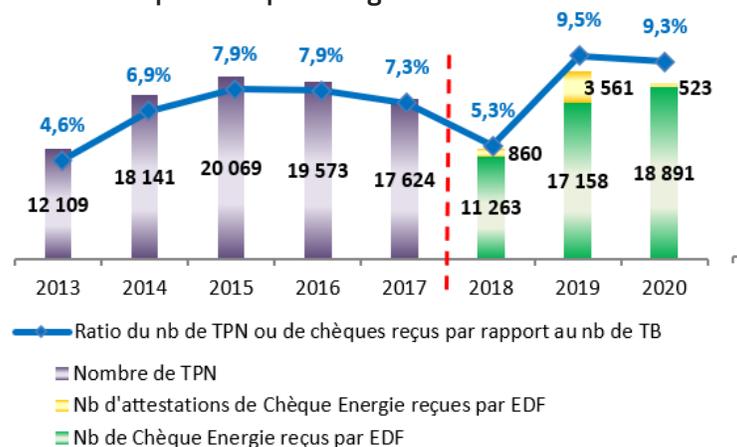
Selon les données EDF, le **montant moyen** du chèque énergie est de **142 € en 2020**, contre environ 114 € en moyenne pour les tarifs sociaux en 2017. Depuis 2021, le plafond du revenu fiscal de référence (RFR) donnant droit au chèque énergie est de **10 800 € par an pour une personne vivant seule, et de 22 470 € pour un couple avec deux enfants** (contre 10 700 € par an pour une personne vivant seule et 22 470 € pour un couple avec deux enfants en 2019).

Il existe 12 montants des chèques énergie en fonction de la composition familiale et des plafonds de revenus, ces montants **varient entre 48 € et 227 €**. Pour rappel en 2019, la majorité des montants des chèques énergies avaient augmenté de 50 €. Les chèques sont envoyés aux bénéficiaires durant le mois d'avril.

Des études nationales confirment que pour l'instant le taux d'utilisation des Chèques Energie est d'environ 80%.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

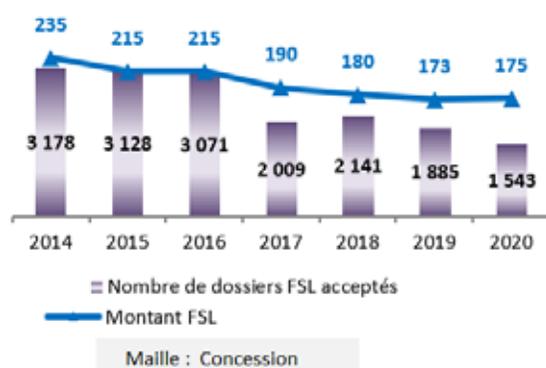
Evolution du nombre de bénéficiaires du TPN puis chèque énergie à fin d'année



Concernant EDF, les autres indicateurs caractérisant la gestion des usagers en difficulté financière sont les suivants :

- **Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :** le montant alloué par EDF au Conseil Départemental est de **175 000 € en 2020 soit 2 000 € de plus qu'en 2019**. La totalité de ce budget permet d'aider les clients à payer leurs factures. Le nombre de dossiers aidés pour le règlement de factures d'électricité est de **1 543 en 2020**, contre 1 885 l'année précédente, **en baisse de -18,1%**. En 6 ans, le nombre de dossier FSL pour des clients d'EDF a été divisé par 2. Cette évolution est toutefois difficilement interprétable car nous ne possédons pas les chiffres relatifs aux volumes de dossiers aidés pour les clients partis à la concurrence. Le Conseil Départemental est le gestionnaire du FSL et attribue les aides. Ainsi EDF a principalement le rôle de financer en partie ce Fonds et de communiquer des informations à la demande des travailleurs sociaux.

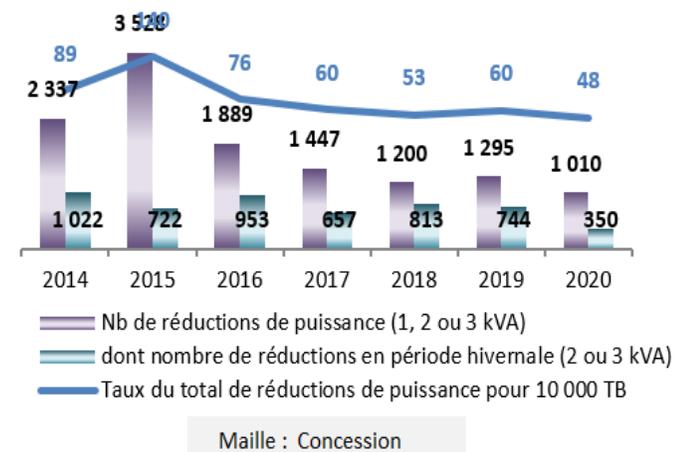
Evolution du montant alloué par EDF au FSL (en k€) et du nombre de dossiers aidés



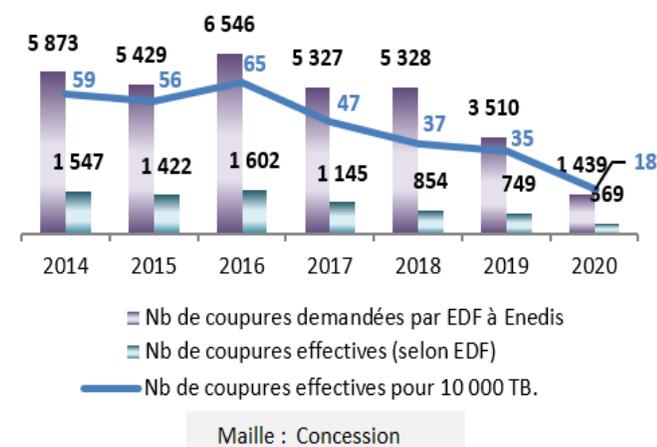
- **Le Service Minimum (SMI) :** Le Service Minimum de 1 000 watts (SMI) est installé pour les clients en situation d'impayés qui sont absents lors de l'intervention du distributeur. Depuis la parution des textes de la Loi Brottes en avril 2013, les clients en situation d'impayés (hors chèque énergie ou FSL) ne sont plus coupés durant la trêve hivernale, mais leur puissance est réduite à 3 kVA voire 2 kVA. **Ce taux pour 10 000 usagers a diminué de 60 à 48 entre 2019 et 2020.**

- **Le nombre de coupures pour impayés :** en 2020, EDF a demandé **1 439 DPI** (Demandes d'Interventions pour Impayés) au distributeur qui ont abouti à 369 coupures effectives ainsi que 1 010 réductions de puissance dont 350 réductions de puissance hivernale de 2 ou 3 kVA durant la trêve hivernale, (habituellement du 1er novembre au 31 mars sauf pour 2020). Le nombre de coupures effectives a diminué de moitié en 2020 (en passant de 749 à 369), elles concernent au total 0,2% des clients bleu de la concession.

Evolution des réductions de puissance enregistrées par le fournisseur



Evolution des coupures effectives pour impayés à la demande du fournisseur



Focus sur les actions d'EDF suite aux répercussions de la crise sanitaire

À partir du 17 mars 2020, EDF a appliqué de la **trêve hivernale** réglementaire qui a été **prolongée d'abord jusqu'au 31 mai 2020, puis jusqu'au 10 juillet 2020**.

Puis, EDF a mis en place un **dispositif « exceptionnel »** pour tous les clients Particuliers (« cas général » et « clients Solidarités » compris) jusqu'au 1er septembre 2020, avec la **suspension des coupures, des réductions de puissance et des pénalités de retard**.

Puis, **à partir du 30 octobre 2020** (c'est-à-dire pour le « reconfinement »), en supplément des dispositions applicables durant la trêve hivernale prolongée précédente, EDF a pris les décisions suivantes :

- **suspension, jusqu'au 15 janvier 2021, de toute demande de réduction de puissance au distributeur et de toute pénalité de retard sur les factures émises pendant cette période ;**

- **assouplissement des modalités et échéanciers de paiement** pour tout client en situation difficile le cas échéant, orientation des clients les plus modestes vers les travailleurs sociaux pour que ces derniers contactent le Pôle Solidarité.

En parallèle des dispositifs exceptionnels ci-dessus mis en place, EDF a proposé une adaptation des courriers de relance et mis en place un programme relationnel à destination des clients en difficulté.

En 2020, au total, les clients Particuliers d'EDF ont bénéficié de mesures exceptionnelles 8 mois sur 12.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

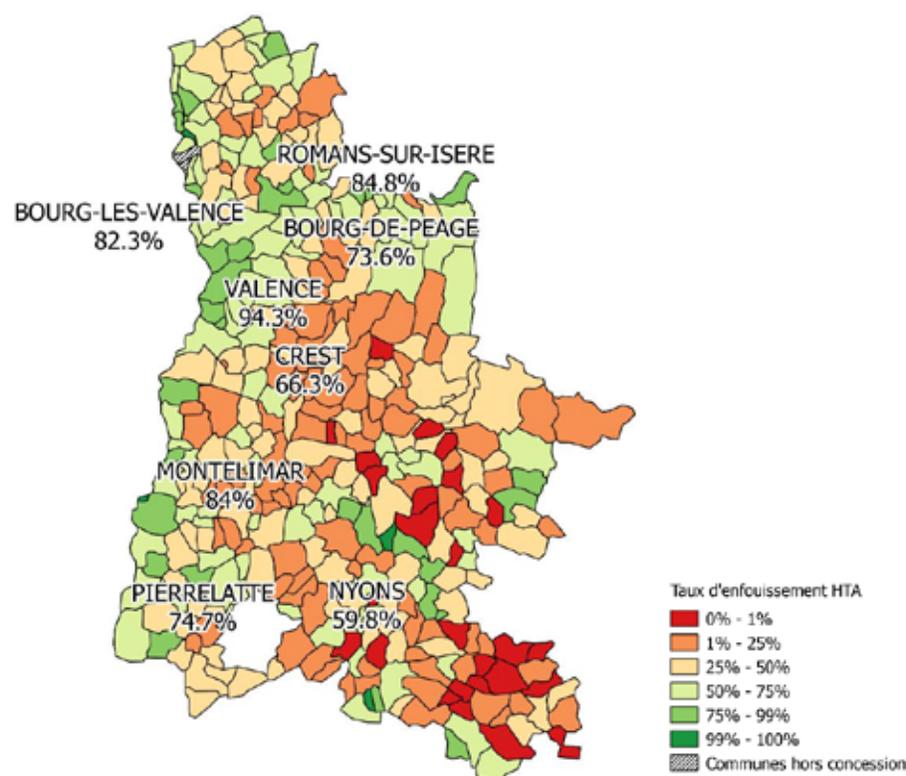
4. Les caractéristiques du patrimoine technique

4.1 Le réseau moyenne tension HTA et l'amont

En 2020, **35 postes sources** alimentent la concession, dont **21 sont situés sur le périmètre concédé**. La puissance installée a augmenté de 52 MVA, entre l'exercice 2019 et 2020.

Ces postes sources alimentent les usagers de la concession via le **réseau HTA dont le taux d'enfouissement s'établit à 51,3 %, fin 2020**. Ce taux dépasse de 0,4 point le taux moyen des concessions du panel établi par AEC (49,9% statistiques Opendata Enedis 2020). De plus, considérant la densité d'usagers moyenne sur Territoire d'Énergie Drôme – SDED (environ 45 usagers par kilomètre de réseau), le taux d'enfouissement de la concession se positionne légèrement au-dessus de la tendance observée. En outre, il est en augmentation de +1,1 point par rapport à l'exercice 2019. Un rythme commun pour ce territoire, puisque lors de la dernière décennie, le rythme était en moyenne de +1,1 point/an de taux d'enfouissement HTA.

Taux d'enfouissement des réseaux HTA
(par rapport au linéaire total HTA)



Le réseau aérien nu HTA de faible section reste important sur la concession 115 km (soit une part de 1,64% du total) toutefois ce linéaire est en léger recul en 2020 (-5 km). Le taux de faible section de Territoire d'Énergie Drôme – SDED se situe au-dessus de la moyenne constatée par AEC (0,7% sur la base du panel AEC, statistiques 2019).

Quatre communes de la concession rassemblent près de 20% des réseaux FS HTA de la concession : Chalancon (7 km), Mirabel-aux-Baronnies (5 km), Saint-Nazaire-le-Désert (5 km) et Teyssières (4 km).

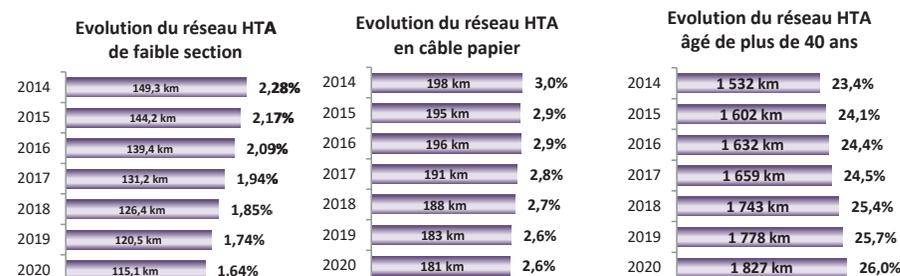
Un point d'amélioration en attente demeure, le linéaire total des HTA faible section n'est toujours pas retranscrit dans le CRAC, s'agissant d'ouvrages ciblés prioritairement dans certains programmes, il devient indispensable que le compte rendu du concessionnaire en fasse état.w

Consécutivement au taux d'enfouissement HTA relativement conséquent, la concession compte **181 km de réseau HTA souterrain qui sont des Câbles Papier Imprégné (CPI)**, technologie particulièrement incidentogène, en baisse de 1,6 km en un an, essentiellement, sur les communes de Valence (-1,0 km) et de Romans-sur-Isère (-0,4 km).

Selon le rythme moyen de résorption annuel constaté sur les 7 derniers exercices (environ 2,8 km/an, soit 17 km en 6 ans), ces câbles **seront entièrement traités dans 70 ans, soit un horizon trop lointain et discutable**. Il existe néanmoins une **incertitude de l'ordre de 25% sur la nature de certains câbles synthétiques datés antérieurement à 1980** selon Enedis. Cette incertitude a pour conséquence une sous-représentation des CPI dans les inventaires par rapport aux présences réelles sur le terrain.

Enedis a réaffirmé en séance que le programme de résorption de ces câbles sera réalisé en fonction des urgences et des opportunités de voiries.

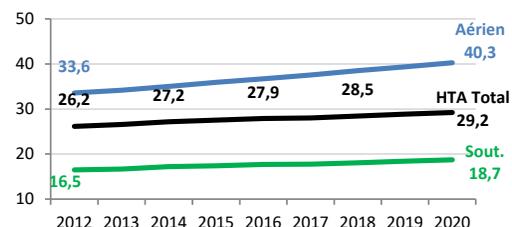
26 % du réseau HTA a plus de 40 ans, soit 1 827 km, en augmentation régulière.



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

 **L'âge moyen des réseaux HTA de la concession est très légèrement en dessous de la moyenne nationale** calculée par AEC parmi la quarantaine de concessions auditées (âge moyen des réseaux HTA du SDED est de 29,2 ans contre une moyenne de 30 ans, statistiques AEC 2019).

Âges moyens par technologie de réseau HTA



En particulier, **le réseau HTA aérien est en moyenne âgé de 40,3 ans**. Face à cela, la politique industrielle du concessionnaire est d'opérer au renouvellement partiel des ouvrages HTA aérien via des opérations de maintenance lourde dénommées « **Prolongation de la Durée de Vie** » (PDV).

Focus sur les opérations de Prolongation de la Durée de Vie (PDV)

Ces opérations qui ont débuté nationalement en 2012 ont pour objet le renouvellement des accessoires potentiellement les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements, ponts, bretelles, éclateurs, parafoudres, supports, etc.) et ce, suite à un diagnostic précis réalisé sur le terrain. Par définition, ces travaux doivent coûter plus de 5€/m (pour ne pas être qualifié en maintenance) et moins de 70% du coût du renouvellement complet du tronçon HTA considéré. **Présentée comme étant la démarche technico-économique optimale par Enedis, elle n'empêche pas le vieillissement du réseau HTA aérien déjà important.**

De plus, la politique PDV est en train d'évoluer vers une politique de rénovation programmée (RP) visant à remettre à niveau les lignes aériennes pérennes pour une durée de 25 ans (au lieu de 15 ans) grâce à un diagnostic approfondi et le remplacement de composant supplémentaire.

En 2020, les chantiers en cours étaient toujours de la PDV, aucune affaire de RP n'avait été enclenchée. En revanche, les diagnostics sont désormais selon les prescriptions de la RP.

Le concessionnaire a présenté un retour d'expérience national (2012-2019) indiquant la baisse des taux d'incidents en fonction de la proportion de PDV faite par départ.

Enedis a présenté un objectif d'accélérer les km de réseaux HTA aériens de plus de 25 ans fiabilisés pour passer de 4 000 km/an de PDV à 7 500 km/an de RP en 2025 sur le territoire national. Le programme RP engagera **2,1 Md€ de 2019 à 2035 avec un rythme cible de 150 M€** par an pour permettre une remise à niveau de l'ensemble des lignes aériennes selon des cycles de 25 ans.

Entre 2013 et 2020, près de 90 km de réseaux HTA aériens de la concession ont été traités par de la PDV (dont à peine 4 km en 2020), et 40 km ont été fiabilisés (sans travaux) en complément. La part de réseaux traités en PDV est ainsi de 2,6% à fin 2020, par rapport au linéaire aérien total. **Sur la concession, le programme PDV présente une baisse des linéaires traités chaque année depuis environ 4 ans.** Enedis avait expliqué précédemment que : « Cela est dû au fait que sur la Drôme nous sommes d'avantage dans une politique d'enfouissement PAC que de PDV. »

4.2 Le réseau basse tension (BT) et l'aval

Le réseau Basse tension (BT) long de 10 140 km, est essentiellement constitué par des réseaux aériens torsadés (60 %).

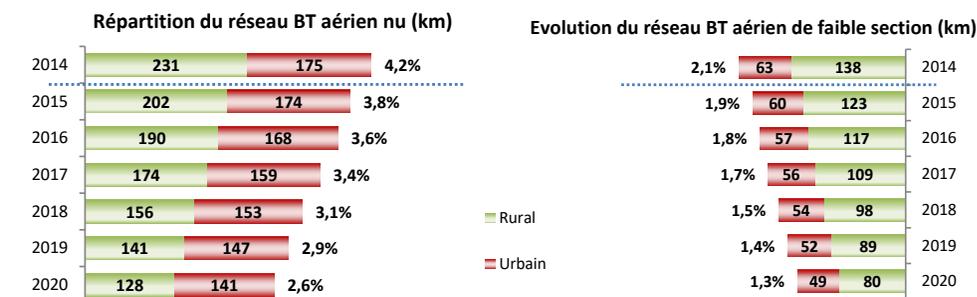
 **Le taux de BT souterrain sur la concession s'établit à 37 %** et est inférieur à la moyenne constatée de 46 % (opendata d'Enedis). Toutefois, le **taux d'enfouissement BT** de la concession est de 37,4%, il est en hausse de 0,6 points par rapport à 2019, et ce situe au niveau de la tendance constatée sur les autres concessions de densités d'usagers comparables : 31 usagers/km de réseaux BT.

Le réseau BT est constitué à **2,6 % de lignes aériennes nues, dont le taux d'incident est 5 à 8 fois supérieur aux autres technologies de la concession.** Néanmoins, leur présence sur le territoire de la concession est faible eu égard à leur proportion (moyenne de 7,8%, statistiques Opendata Enedis 2020).

À fin 2020, il restait 269 km de **réseau BT aérien nu**. Entre 2015 et 2020, le rythme de résorption moyen du réseau BT aérien nu s'établit à environ -27 km/an. Plus précisément, depuis 2015, année du décret FACE, le rythme est de -15 km/an en zone rurale sous maîtrise d'ouvrage Territoire Energie SDED – Drôme et de -7 km/an en zone urbaine sous maîtrise d'ouvrage Enedis. **En projection de ces rythmes moyens, le stock serait résorbé théoriquement d'ici 9 ans en zone rurale et 20 ans en zone urbaine.** Ce qui serait souhaitable puisque ces réseaux ont déjà un âge moyen de près de 50 ans (selon la base comptable), et un taux de 18 incidents pour 100 km, en moyenne des 5 dernières années.

Avec 20 km et 16 km, les communes de Romans-sur-Isère et de Montélimar comptent les linéaires de réseaux BT aériens nus les plus longs parmi les communes de la concession.

 Parmi ces lignes, le **réseau de faible section** présente une fragilité accrue, d'où une attention particulière, notamment portée par Territoire d'Énergie Drôme – SDED dans le cadre de ses opérations de sécurisation. La concession compte **129 km de réseau BT de faible section à fin 2020**, ce qui représente 1,3% du réseau BT, **taux également faible en comparaison de ce qui est constaté par ailleurs** avec une moyenne de 2,1%.



 **21,5 % (2 180 km) des lignes BT présentent une datation arbitraire et fictive de 1946** (conséquence des informations moins détaillées à l'époque dans les dossiers avant la mise en place de la GDO par Enedis au milieu des années 80), ce qui altère le suivi de leur âge moyen depuis la base technique.

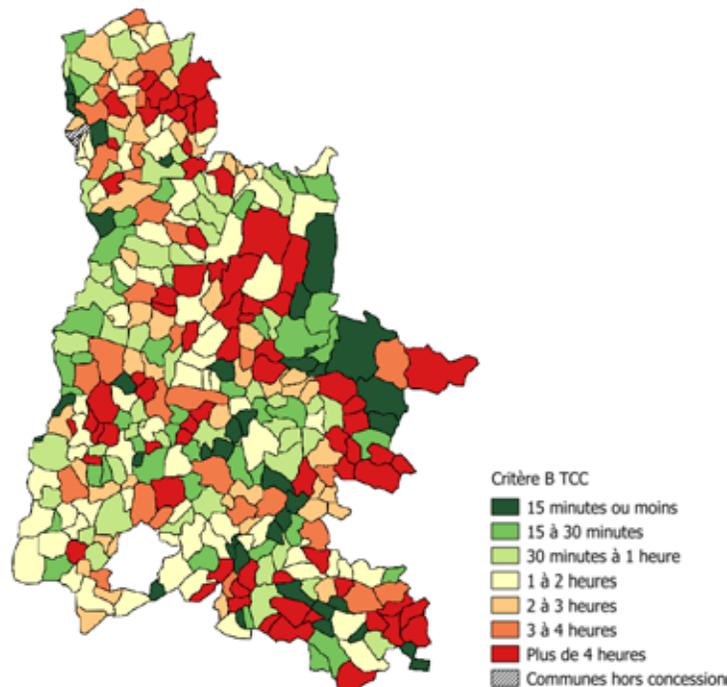
Non définis dans les inventaires du concessionnaire, Enedis **estime le stock de réseau BT CPI à 72 km et de neutre périphérique à 340 km**. Il s'agit des 1ères générations de canalisations BT souterraines.

 Le raccordement des nouveaux usagers et les opérations d'adaptation en charge ont amené le **nombre de poste HTA/BT à croître de 63 unités en 2020 par rapport à 2019**, toutes maîtrises d'ouvrages confondues. Les technologies préfabriquées sont généralement privilégiées dans les mises en services. Elles représentent du reste la principale catégorie de ces biens avec une proportion à hauteur de 45% pour Territoire d'Énergie Drôme – SDED. Parallèlement, **le nombre de transformateurs continue d'augmenter (+62 unités en 2020)**. Désormais 75% des transformateurs sont de la génération 4 10 V autorisant des réglages de prises à vide plus élevées que la génération précédente, avec notamment : 0%, 2,5% et 5%.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

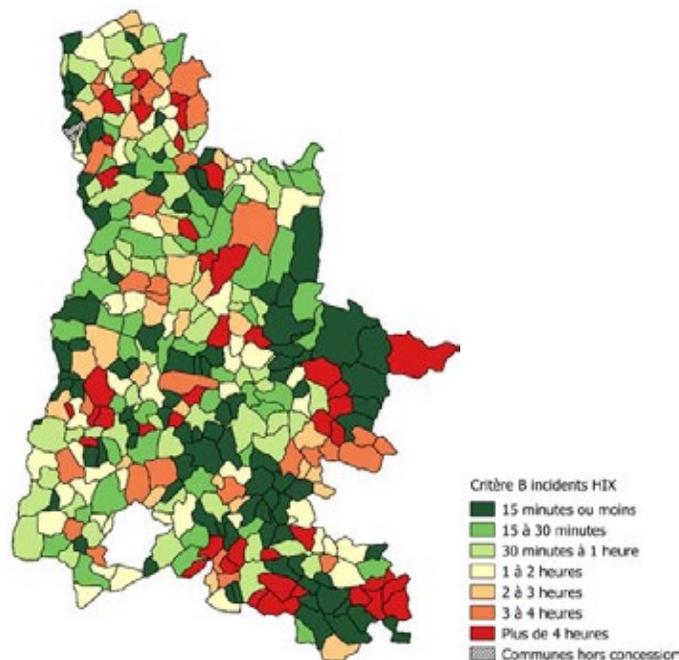
Critère B TCC par commune - exercice 2020

(comprenant : travaux et incidents, HTA et BT, Postes Sources et Transport, et les coupures qualifiées en «exceptionnelles»)



Critère B sur incident HIX par commune - exercice 2020

(comprenant : incidents, HTA, incidents BT et incidents Postes Sources)



Les cartes ci-dessus permettent de visualiser les grandes zones qui ont connu des temps de coupure moyens par usager supérieurs au reste du territoire. Les résultats sur une seule année d'une commune ne peuvent être utilisés en absolu pour évaluer la continuité de fourniture. Seules des analyses de moyennes sur plusieurs années le permettent. Les données permettant de produire ces cartes sont obtenues depuis peu. Les cartes avec des valeurs moyennées seront proposées à l'avenir.

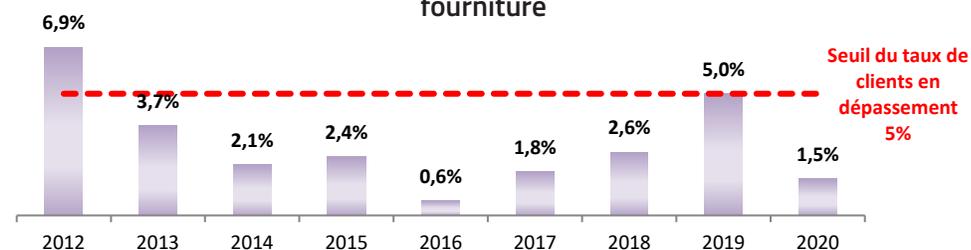
5.1.2 Les autres indicateurs



Le décret «Qualité» du 24 décembre 2007 et son arrêté, modifiés en 2010, établissent des seuils en termes de continuité et de qualité de tension. Pour la continuité, les seuils sont 6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées sur l'année. Lorsque le taux global d'utilisateurs touchés dépasse 5%, le concessionnaire a l'obligation de présenter un plan d'action à l'AODE.

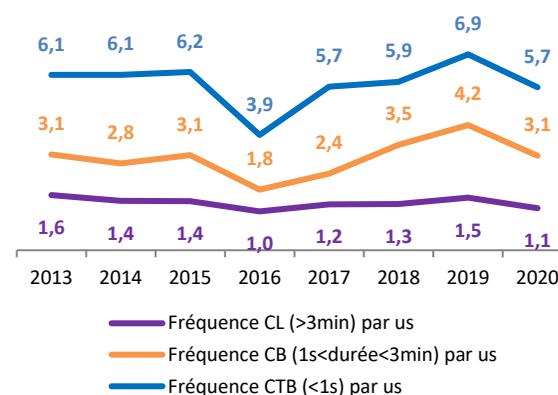
Le taux d'utilisateurs présentant des indicateurs hors seuil du **décret qualité** a fortement diminué en 2020 par rapport à 2019 pour redescendre à 1,5 % après avoir atteint 5 % en 2019, en conséquence de l'épisode de neige. Hormis en 2019, depuis 2013, ce taux n'a plus dépassé la limite de 5 % fixée par ce décret. Dans le cas contraire, cela aurait impliqué que le concessionnaire présente à l'AODE et mette en place un programme de travaux permettant de résorber ce dépassement.

Taux d'utilisateurs (BT et HTA) de la concession au-delà des seuils sur la continuité de fourniture



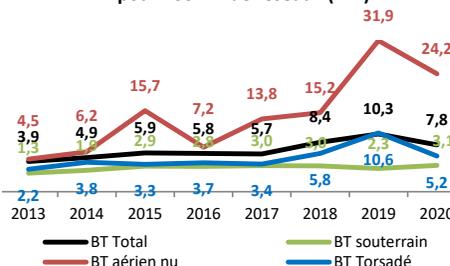
La **fréquence des coupures longues** est de 1,1 coupure longue en moyenne par usager en 2020. Il s'agit d'un niveau égal à la moyenne d'AEC sur les autres concessions auditées. En outre, la **fréquence de coupures brèves** présente une valeur de 3,1 coupures brèves par usager en 2020, au-dessus de la moyenne (2,5). La fréquence de coupures très brèves atteinte en 2020 sur Territoire d'Énergie Drome - SDED se situe à 5,7, une valeur au-dessus de la moyenne d'AEC de 4,4.

Fréquence de coupures longues, brèves et très brèves HTA par usager

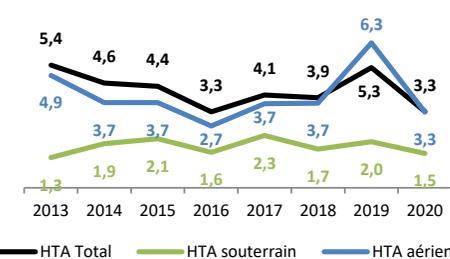


Avec **3,3 incidents pour 100 km de réseau HTA**, Territoire d'Énergie SDED - Drôme présente un **taux d'incidents inférieur à la moyenne (4,3 incidents) des concessions auditées par AEC au global**. Dans le détail, le taux d'incidents HTA souterrains (CPI et synthétiques confondus) pour 100 km qui atteint 1,5 en 2020 et est également en deçà de la moyenne AEC (1,7) de même que le taux d'incidents HTA aériens se situe à 3,3 et est quant à lui inférieur à la moyenne AEC (4,8) de l'année précédente

Evolution du nombre d'incidents BT pour 100 km de réseaux (HIX)



Evolution du nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseaux (HIX)



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

5.2 La qualité de tension

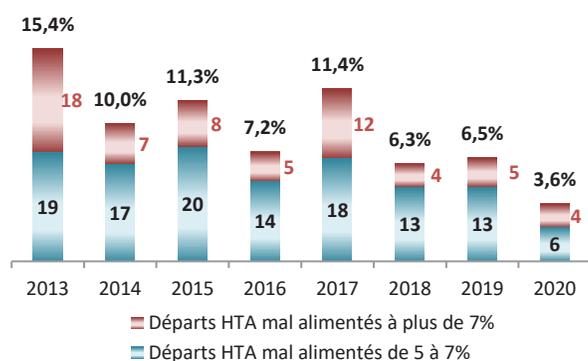
Afin de répartir la maîtrise d'ouvrage du renforcement entre les réseaux HTA et BT, le seuil de dimensionnement du réseau HTA a été déterminé à 5% de chute de tension (CT) dans le nouveau plan de tension.

Un départ BT est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette [-10%, +10%] de la tension nominale de 230 V, c'est-à-dire entre 207 V et 253 V.

En 2018, les quantités des DMA et CMA ont évolué suite aux modifications de paramètres dans les outils de calcul. Il s'agit notamment, et selon Enedis, de l'amélioration de la précision des profils des charges grâce à Linky et aussi de la prise en compte dans le calcul de l'interdiction de prise de transformation à +5% en cas de présence de producteur en aval du poste HTA/BT.

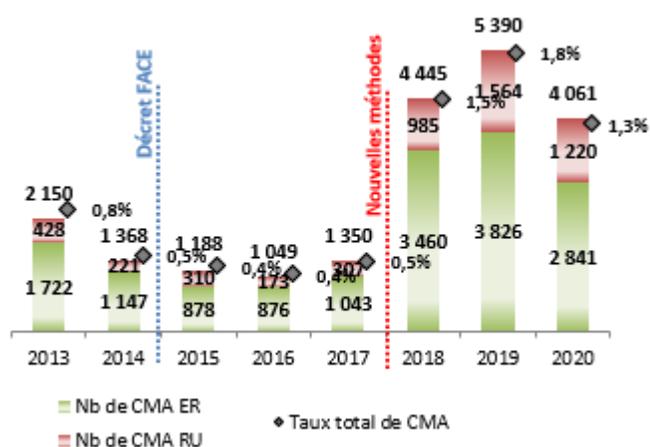
Dix départs HTA en contrainte ont été répertoriés sur l'exercice 2020, contre 18 l'année précédente, il s'agit d'une baisse importante à souligner. Parmi les 10, 4 ont une chute de tension maximale (CT HTA) supérieure à 7%. Le taux de départs HTA dont la chute de tension maximale excède 5% se situe toutefois au-dessus de la moyenne des valeurs constatées par ailleurs (3,6% contre 1,6%, statistiques AEC 2019).

Évolution du nombre et du taux de départs HTA avec une CT supérieure à 5%



Le nombre de **Clients considérés comme Mal Alimentés (CMA)** est de 4 061 CMA en 2020, contre 5 390 CMA en 2019, il a fortement diminué de -25%. Le taux de CMA s'établit désormais à 1,3% en 2020, mais reste au-dessus de la moyenne de 0,7%. Parallèlement à cela, le nombre de départs BT mal alimentés (DMA) passe de 848 à 704 DMA entre 2019 et 2020

Évolution du nombre et du taux de CMA selon les zones



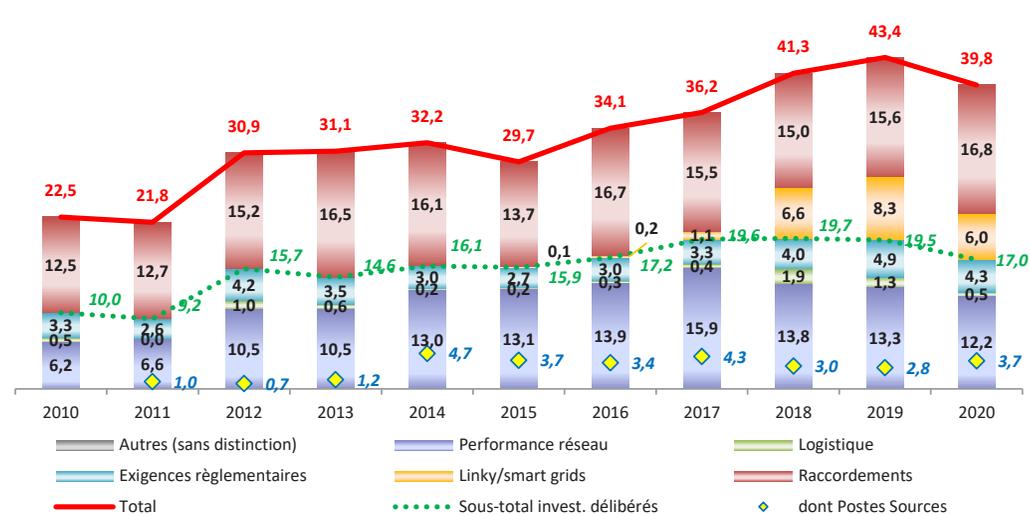
Pour rappel entre 2017 et 2018, le nombre de CMA avait été multiplié par 3,3 en conséquence d'un premier **ajustement des paramètres utilisés par la méthode d'évaluation des CMA** en 2018 permettant de prendre en compte la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau BT, les données de consommation et l'amélioration des **profils de charges** utilisés dans la méthode statistique grâce au déploiement progressif des compteurs Linky. En 2019, un nouvel ajustement avait été réalisé afin d'affiner les paramètres climatiques et modéliser plus fidèlement les effets de thermo-sensibilité des clients. Contrairement à l'année 2018, les modifications courant 2019 n'ont pas provoquées d'évolutions généralisées à l'échelle de l'hexagone du nombre de CMA et de DMA ; certaines concessions ayant connu des baisses et d'autres des hausses du nombre de CMA.

5.3 Les actions du concessionnaire sur le réseau

En vue d'améliorer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, le concessionnaire a délibérément investi **17,0 M€ en 2020**, auquel s'ajoute **16,8 M€** imposés par les **opérations de raccordement** et **6,0 M€** par le déploiement **des compteurs Linky** (dont 121 k€ pour les Smart Grids). Depuis déjà plusieurs exercices, les raccordements représentent plus des deux tiers des dépenses totales d'investissements. **Entre 2009 et 2018, les investissements délibérés ont augmentés régulièrement sur la concession mais sont désormais en diminution continue depuis 2 exercices.**

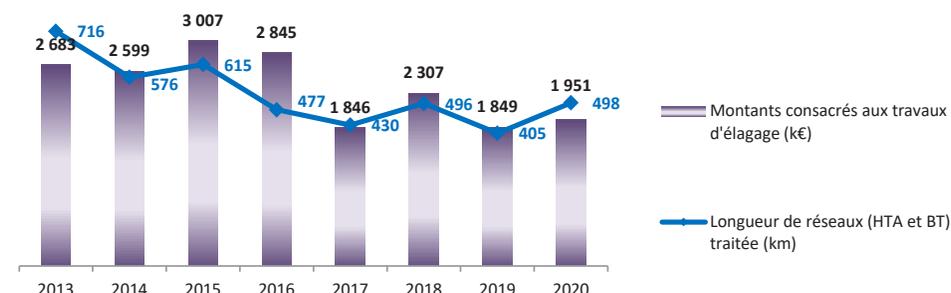
Ramené au nombre d'usagers, le **montant des investissements délibérés de la concession de l'ordre de 54,1 € par usager, est supérieur à la moyenne nationale** d'environ 48,1 € par usager (selon les montants affichés dans les comptes nationaux).

Montants des investissements du concessionnaire (en M€)



Le concessionnaire procède également à des opérations d'entretien et de maintenance. **Les montants dépensés sur les opérations d'égagement ont augmenté en 2020, en passant à 1 951 k€** contre 1 849 k€ en 2019, à la maille de la concession. En termes de linéaire de réseaux traités pour élagage (HTA et BT confondus), le volume de 2020 est de 498 km il est revenu à celui qu'il était en 2018 (496 km en 2018 contre 405 km en 2019).

Évolution des travaux et des dépenses pour l'égagement (réseaux HTA et BT)

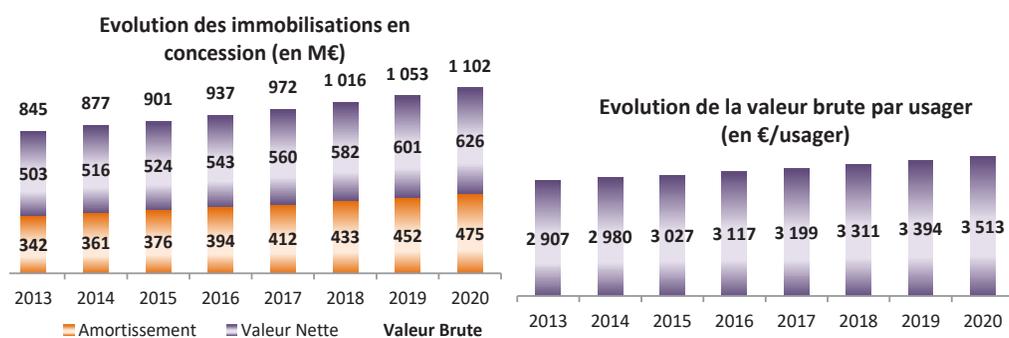


LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

6. Le domaine comptable et financier

6.1 Le patrimoine comptable de la concession

À la fin de l'exercice 2020, le patrimoine de la concession était valorisé à 1 102 millions d'€, en augmentation de 49 M€ sur un an (+ 4,6 %). Cette évolution est la résultante des immobilisations des dépenses d'Enedis, des investissements de la collectivité valorisés par le délégataire et également des retraits d'ouvrages. La valeur brute par usager, de 3 513 € en 2020 et se situe au-dessus des ratios moyens constatés par AEC lors de l'exercice précédent (2 906 €/usager).



La proportion des **Ouvrages Non Localisés** (ONL) est en diminution en 2020 mais représente encore 15% de ce patrimoine à fin 2020 (essentiellement les compteurs et les branchements).

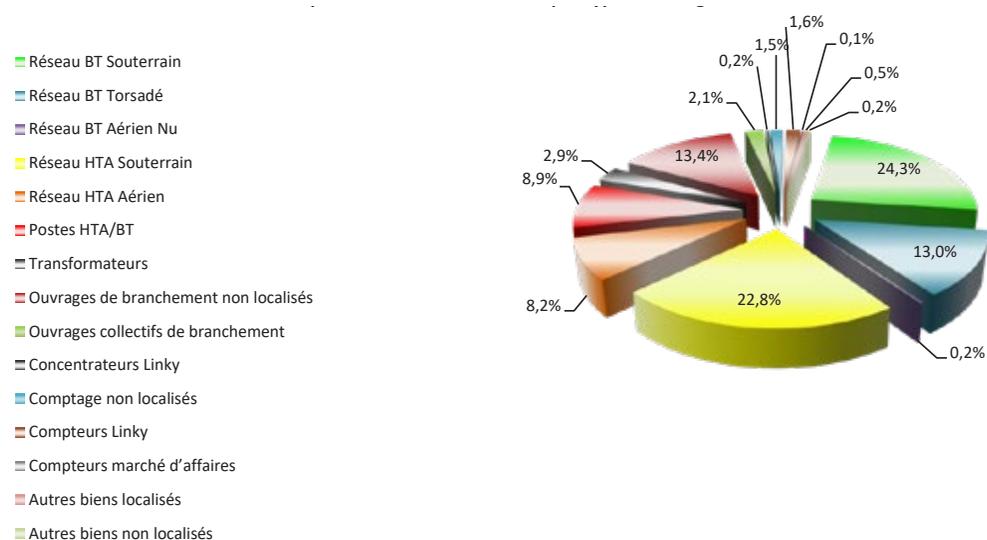
En effet, bien que les **Ouvrages Collectifs de Branchements** (OCB) et les Dérivations Individuelles (DI) associées (le tout étant couramment appelé « colonnes montantes ») ont été localisés courant 2018 (impact inventaire net de +4,9 M€ en valeur brute) pour partie et début 2019 pour le reste (impact inventaire net de -1,6 M€ en valeur brute), certains branchements sont encore non localisés (essentiellement les branchements individuels).

De plus, les compteurs C5 électromécaniques et C5 électroniques sont toujours non localisés, mais le déploiement massif des **compteurs Linky** permet un remplacement progressif de ces compteurs et permet aussi leurs localisations au fil des poses. Pour rappel, le taux de déploiement sur la concession à fin 2020 est de 74 %, le déploiement en masse s'est terminé nationalement fin 2021 avec un objectif de 90%. Les poses de compteurs Linky se poursuivront à partir de 2022.

Les **compteurs marchés d'affaires** (C1 à C4) ont été également intégralement localisés en 2018.

À noter que, depuis 2018, cette opération de localisation des ouvrages s'est accompagnée d'un changement important de méthodologie comptable : les **ouvrages « non localisés » ne « sortent plus automatiquement »**, à compter de 2018, de l'inventaire comptable une fois qu'ils sont totalement amortis (spécificité ancienne et propre à Enedis dans sa gestion des ouvrages « non localisés ») et ne sont désormais retirés de l'inventaire comptable que lorsqu'ils sont physiquement mis au retrait. Ainsi, sans tenir compte de cette évolution de pratique comptable, ce sont au cumulé 2,5 M€ en valeur brute de branchements « non localisés », totalement amortis entre 2018 et 2020, qui ne seraient plus dans l'inventaire à fin 2020.

Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage



Focus sur les colonnes montantes

Les colonnes montantes sont les câbles électriques « verticaux » reliant les réseaux sous voirie et les branchements des appartements d'un immeuble. Par le passé, si la copropriété était considérée comme propriétaire de la colonne montante, elle devait en assurer l'entretien et si nécessaire son renforcement et son renouvellement. Dans le cas où la colonne montante était un bien public exploité par Enedis, le concessionnaire prenait en charge tous les travaux de renforcement ou de renouvellement.

Le cahier des charges de concession et les règlements en vigueur pouvant prêter à interprétation sur ce sujet, l'article 176 de la loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), promulguée le 23 novembre 2018, a précisé que **toutes les colonnes montantes appartiendront au service public de distribution de l'électricité dans un délai de 2 ans après la promulgation de la loi.**

Les premiers impacts comptables de la loi ELAN qui prévoit le transfert de l'ensemble des colonnes électriques en exploitation raccordées au réseau public de distribution d'électricité à l'issue d'un délai de 2 ans à compter du 24 novembre 2018, sont visibles depuis l'exercice 2019 avec les premiers « transferts » émanant des propriétaires (pour certaines colonnes montantes qu'Enedis avait dénombrés lors de son inventaire effectué en 2018 mais qui étaient qualifiées d'« hors concession », c'est-à-dire celles mises en service avant la signature du contrat de concession « modèle 1992 » et non rénovées entre temps). Depuis le 25 novembre 2020, toutes les colonnes montantes dont la propriété n'a pas été revendiquée par ailleurs, ont toutes basculé dans le régime concessif. Cela représente au total 6 760 colonnes montantes transférées à fin 2020, desservant 55 541 dérivations individuelles (dont les transferts pro-actifs de 208 colonnes montantes en 2019), pour un total de 2,7 M€ en valeur brute.

Depuis quelques années le suivi des évolutions comptables a été perturbé par de nombreux nouveaux éléments tels que la localisation des ouvrages ou l'entrée en concession des colonnes montantes qui étaient auparavant hors concession. Afin de traduire ces évolutions, le concessionnaire remet à l'AODE un rapport de fiabilité, sur demande explicite de l'AODE. **Territoire d'Énergie Drôme – SDED demande que ce rapport soit systématiquement remis avec le CRAC.**

Le concessionnaire a transmis, pour la troisième année consécutive, un inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe (tiers ou collectivités). Il est donc possible de suivre les taux de financement concédant ouvrage par ouvrage dans le temps, et d'auditer les résultats aux droits du concédant.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Focus sur le « Décret inventaire »

L'arrêté du 10 février 2020 est en effet venu fixer le contenu et les délais de production de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions de distribution d'électricité prévu à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales.

Cet arrêté, dit « **décret inventaire** » pour les concessions de distribution publique d'électricité, était attendu depuis l'adoption de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TECVL). Ce décret, est paru le 28 février 2020 au Journal officiel.

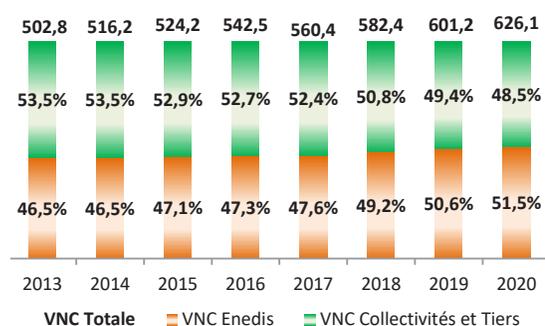
Celui-ci indique que l'inventaire doit être constitué d'un état complet des ouvrages utilisés par le gestionnaire du réseau public de distribution dans lequel doivent figurer notamment « tous les ouvrages ou parties d'ouvrages affectés à la distribution d'électricité afin de desservir les consommateurs ainsi que, le cas échéant, les bâtiments, locaux et terrains acquis pour établir ces ouvrages », ce qui inclut a priori les biens de reprises tels que les poste-sources voire même certains bien propres.

On notera toutefois que les informations **comptables** transmises classiquement (valeurs brutes, valeurs nettes, provisions pour renouvellements, etc.), ainsi que les évolutions qui font suite à la parution de cet inventaire (**transmission des origines de financement ouvrage par ouvrage**) ne s'appliquent pas aux biens de reprises sources ni aux biens propres, le décret limitant les éléments transmissibles à des informations d'ordre technique.

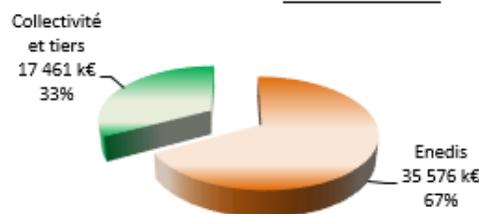
Enfin, à noter également que **les biens couverts par l'inventaire ne disposent pas encore tous, contrairement aux exigences du décret inventaire, d'un identifiant identique dans chacun des fichiers transmis** (que ce soit dans les fichiers comptables, techniques et dans la cartographie SIG), ce qui permet de largement faciliter les rapprochements entre les différentes bases. C'est à ce jour uniquement les cas pour les colonnes montantes.

Le financement des ouvrages mis en concession sur l'exercice 2020 se répartit de la manière suivante : 67 % pour Enedis (35 576 k€), 33 % pour la Collectivité (17 461 k€). La moyenne selon les statistiques AEC (ex 2019 – 76 AODE) étant de 73% pour Enedis et 27% pour la Collectivité.

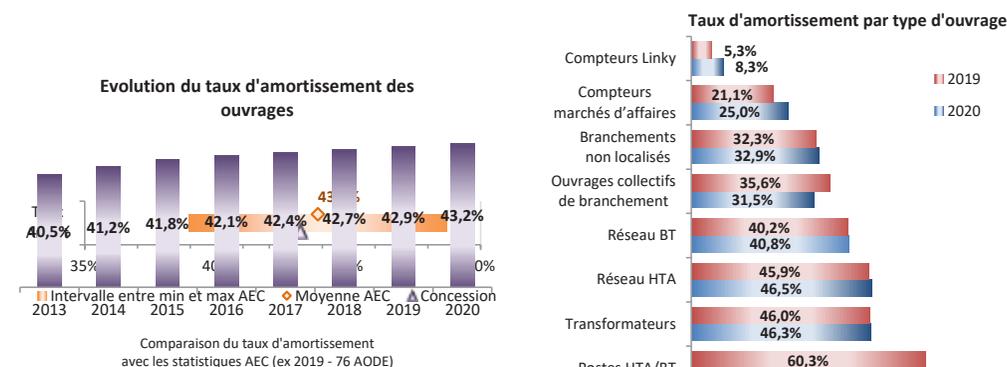
Evolution de l'origine de financement de la Valeur Nette Comptable des mises en service (en M€)



Origine de financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice



Le **taux d'amortissement** des ouvrages continue de progresser (43,2% en 2020, il est en hausse de 0,3 point par rapport à 2019, 42,9%) et s'établit légèrement en deçà de la moyenne des valeurs constatées par AEC (43,8%).



Le taux d'amortissement des appareils de comptage est à relativiser car **le concessionnaire a passé des amortissements accélérés sur les compteurs C5** en lien avec le déploiement des compteurs Linky. En effet, les compteurs Linky sont des « ouvrages localisés », comptablement immobilisés par commune et par mois de mise en service. Ils totalisent une valeur brute de 18,0 M€ à fin 2020 pour 234 449 compteurs posés et immobilisés. La commune sur le territoire de laquelle la pose des Linky est la plus importante en volume est Valence, avec 37 954 Linky posés.



Le **stock des Provisions pour Renouvellement (PR)** poursuit sa baisse depuis plus de 10 ans pour atteindre 78,5 M€ à fin 2020. Entre 2019 et 2020, le stock de PR a diminué de -0,3 M€, soit -0,4%.

Pour rappel, le nouveau modèle de contrat ne permettra plus, à compter de 2022, de dotation annuelle en provisions pour renouvellement.

L'évolution du stock de PR est résultante de 3 flux. Pour l'année 2020, ces flux sont :

- la **dotation** totale aux PR est de 0,7 M€ (contre 3 M€ en 2019) ;
- en parallèle 1,4 M€ de PR ont été **affectés et utilisés** pour financer les ouvrages renouvelés (2,1 M€ en 2019) ;
- 0,3 M€ ont été **reprises et remontées au résultat**.

À noter qu'une provision pour renouvellement d'un montant s'élevant à 0,7 M€ avait été reprise en 2019 sur la concession, en lien avec **l'allongement de la durée d'amortissement des « colonnes montantes » de 40 à 60 ans**.

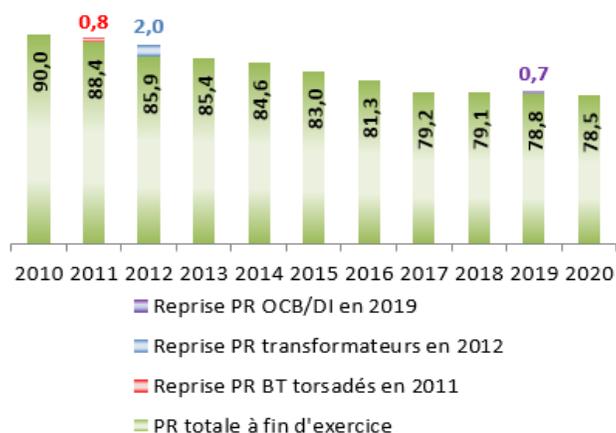
Fin 2020, près des deux tiers (64%) du stock de PR de la concession a été constitué pour les ouvrages HTA.

Pour rappel, dans le contrat de concession, modèle 1992, en vigueur lors de l'audit, les dotations aux PR étaient prévues uniquement sur les ouvrages renouvelables avant le terme du contrat de concession, et les réseaux BT ainsi que les postes HTA/BT situés en zone rurale au sens du FACE n'étaient pas concernés par ces dotations à la maille de la concession (un mécanisme de dotation à l'échelle nationale faisait office). Cela explique en partie pourquoi, les réseaux BT qui regroupent 37% de la valeur brute, ne représentent que 11% du stock de PR.

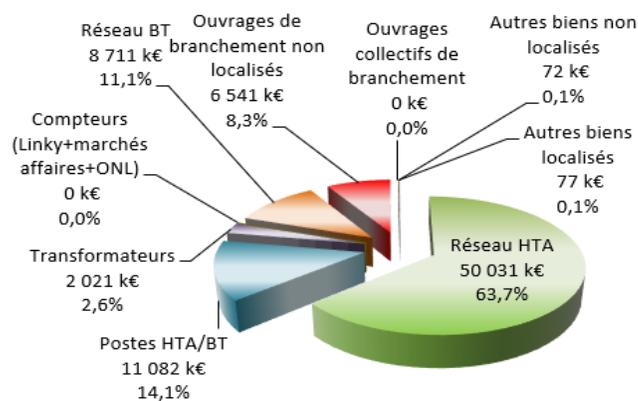
*Autre rappel, depuis 2011 les modalités de dotations annuelles aux PR avaient évolué, et prenaient en compte des **probabilités de retraits des ouvrages** avant qu'ils soient totalement amortis. Cela avait eu pour impact de réduire la dotation annuelle totale, sur tous les exercices post 2011. Pour la 1ère année, une moindre dotation de -1,0 M€/an avait été estimée, provoquant la diminution régulière du stock de PR.*

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Évolution des provisions pour renouvellement constituées (en M€)



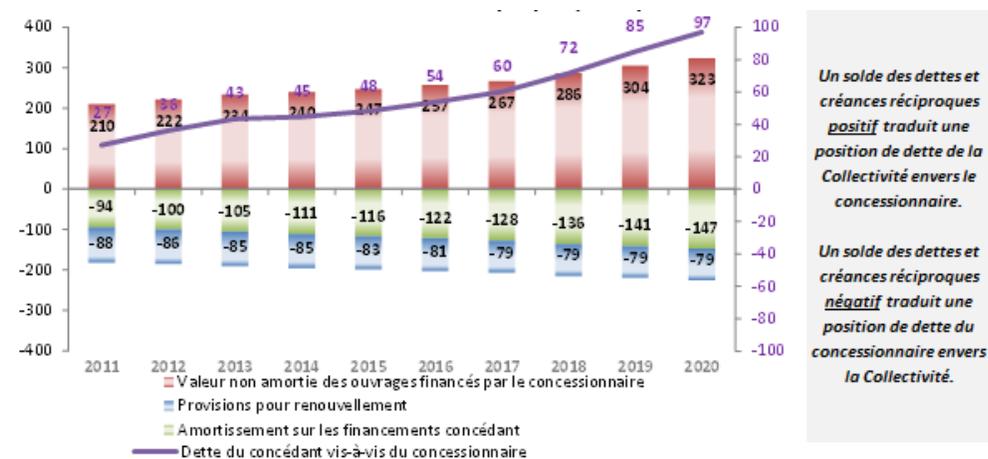
Répartition des provisions pour renouvellement constituées



En ajoutant à cette réduction du stock de PR, un niveau conséquent d'investissements du concessionnaire sur l'exercice 2020, cela a pour effet mécanique de fortement augmenter chaque année **la dette potentielle du concédant envers le concessionnaire, de 85 M€ à fin 2019 à 97 M€ à fin 2020. Cette dette potentielle du SDED envers Enedis s'élevait à 27 M€ à fin 2010.**

Ce résultat peut cependant être critiqué du fait de divers biais de calcul : contribution des raccordements non considérés comme des participations de tiers, opacité du nouveau calcul des provisions, allongements des durées de vie comptable des postes et des transformateurs HTA/BT opérés en 2011 et 2012 et des colonnes montantes en 2019, modification des modalités de calcul de la dotation à la provision pour renouvellement, prolongation de durée de vie d'ouvrages HTA...

Évolution des dettes et créances réciproques (en M€)



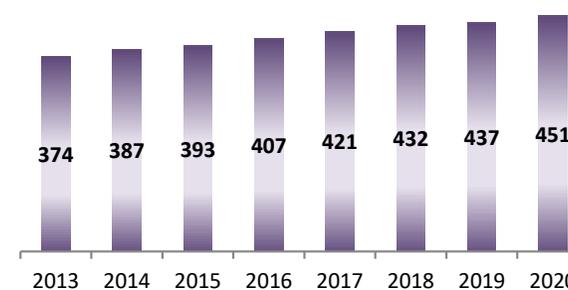
Un solde des dettes et créances réciproques **positif** traduit une position de dette de la Collectivité envers le concessionnaire.

Un solde des dettes et créances réciproques **négligé** traduit une position de dette du concessionnaire envers la Collectivité.

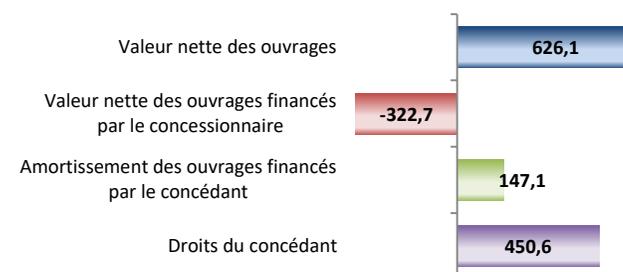
Les **droits du concédant** (valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le concédant) continuent quant à eux d'augmenter pour s'établir à **451 M€ en 2020**, soit une hausse de + 14 M€ par rapport à l'année précédente.

Les droits du concédant représentent la valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le concédant.

Evolution des droits du concédant (en M€)



Décomposition des droits du concédant sur le dernier exercice (en M€)



Le concessionnaire n'immobilise pas en financement de tiers la participation financière au raccordement des pétitionnaires ou des communes. En d'autres termes, **la participation estimée à 60% du coût du raccordement est considérée comme du financement concessionnaire.** Cette pratique, si elle est cohérente avec la construction tarifaire du TURPE et n'engendre pas de double rémunération, alourdit le poids des financements du concessionnaire (le tarif couvrant leur amortissement et une rémunération assortie) et créant une créance vis-à-vis du concédant.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

6.2 Le résultat d'exploitation de la concession



Suite à la restructuration du concessionnaire en direction régionale, le compte d'exploitation présente une rupture de chronique en 2015. En effet, **environ 66 % des charges d'exploitation et 8% des produits sont calculées via des clés de répartition appliquées à des montants collectés à un périmètre supraconcessif**, soit dorénavant la DR Sillon Rhodanien, maille plus « proche » de la concession que l'ex DIR (Direction Inter-Régionale) Rhône-Alpes Bourgogne auparavant. Les parts restantes des charges et des produits sont natives à la concession.

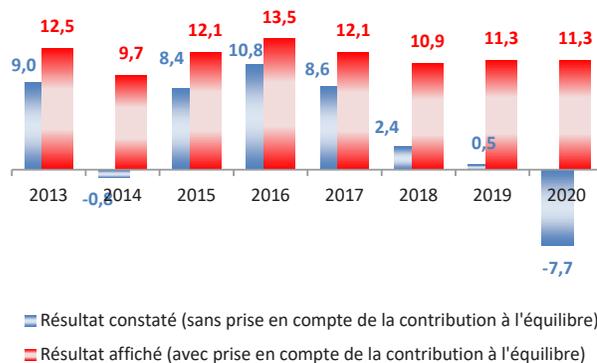
Sur l'exercice 2020, **la concession est déficitaire pour la première fois depuis 2014 à - 7,7 M€**, soit un taux de marge de -5,7%, bien en déca du taux de marge national (+8,3%) et en baisse de -14 points.

En effet, **le montant total des charges s'élève à 165,9 M€** est en progression de + 6,8 M€ sur un an (+ 4,3%), alors que le montant **total des produits a quant à lui diminué de -1,5 M€** soit -0,9 % et atteint 158,2 M€ sur 2020.

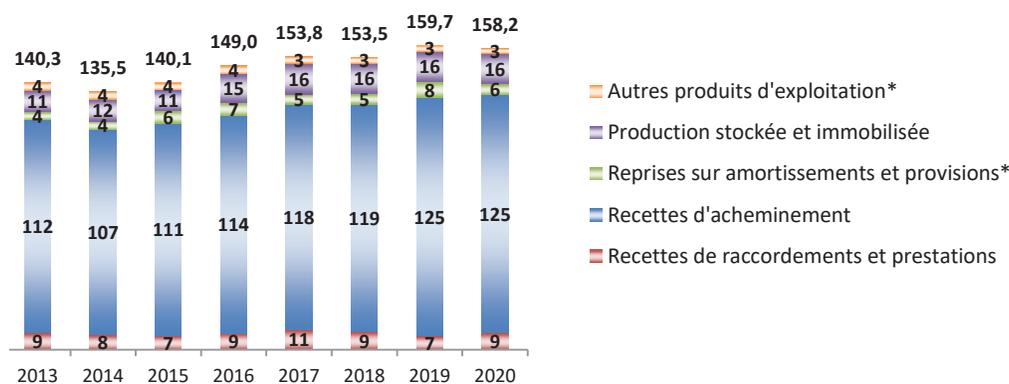
Depuis a minima 2013, le taux de marge constaté pour Territoire d'Énergie Drôme - SDED reste en-dessous du taux de marge affiché dans le CRAC après application de la contribution à l'équilibre dont le territoire bénéficie à hauteur de 19,0 M€.

Évolution des résultats "constaté" et "affiché" de la concession (M€)

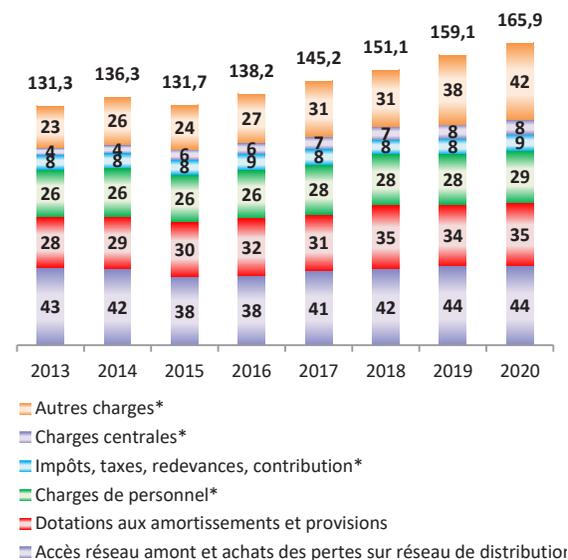
Le résultat « affiché » est un résultat théorique qui correspond à une quote-part du résultat d'Enedis calculée au prorata du chiffre d'affaires de la concession. Le résultat « constaté » est calculé par différence entre les produits et les charges d'exploitation de la concession.



Evolution des produits d'exploitation (M€)



Evolution des charges d'exploitation (M€)



*Ces données sont issues d'une clé de répartition appliquée à des montants collectés à un périmètre supraconcessif.

En 2020, le **total des produits a légèrement diminué** de -1,5 M€ soit -0,9 %, cela est notamment la résultante de l'importante baisse des « autres produits » (-2,6 M€) et en particulier des reprises sur amortissements et provisions de -2,5 M€, partiellement compensée par une augmentation du chiffre d'affaires (+1,2 M€), portée par la hausse des recettes de raccordements et prestations (+1,5 M€), les recettes d'acheminement étant quasiment stables malgré la crise sanitaire qu'a connue l'année 2020.

En parallèle les **charges totales ont quant à elle fortement augmenté**, avec + 6,8 M€ en 2020 par rapport à 2019, soit + 4,3 %. L'essentiel de cette hausse est porté par l'augmentation des « autres charges » qui augmentent de + 8,4 M€ en 2020 par rapport à 2019, en lien avec l'impact financier des aléas climatiques qu'a subi la concession en 2019 mais qui ont encore un impact comptable significatif sur les comptes 2020.

En outre, la volatilité des résultats et la sensibilité des méthodes d'estimations des postes du compte d'exploitation amène à une certaine prudence dans leur lecture. En particulier, certains postes comme le coût de l'accès au réseau amont et la distinction entre production stockée et immobilisée pourraient être précisés.

Ainsi, une investigation plus poussée de ces présentations nouvelles du compte d'exploitation pourrait permettre d'avancer notamment sur les méthodes d'enregistrement des charges de maintenance préventive et curative ainsi que sur les flux des provisions et des amortissements.

L'exercice 2020 a fait également l'objet d'une analyse comptable spécifique dans un rapport ad hoc qui a notamment mis en exergue que la transparence comptable sera un enjeu clé pour le suivi des SDI/PPI futurs.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

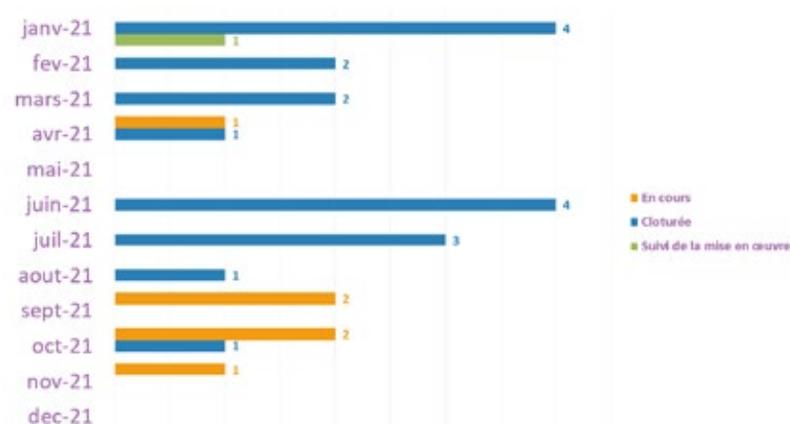
7. Le contrôle continu : bilan 2021

7.1 Les réclamations

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution, Territoire d'Énergie Drôme - SDED est sollicité par les usagers du service public pour des réclamations ou pour la résolution de litiges avec les concessionnaires de distribution et EDF, fournisseur d'électricité au tarif régulé.

Sur l'année 2021, **25 dossiers de réclamations ont été suivis**. Les réclamations reçues concernaient toutes le service public de l'électricité. Elles émanaient à **40 % des collectivités locales et 60 % des usagers** (soit + 17 points pour les dossiers de collectivités par rapport à 2020).

État des dossiers de 2021 au 26 novembre 2021



Fin 2021, seules 8 réclamations étaient encore en cours.

État des dossiers au 10 janvier 2022



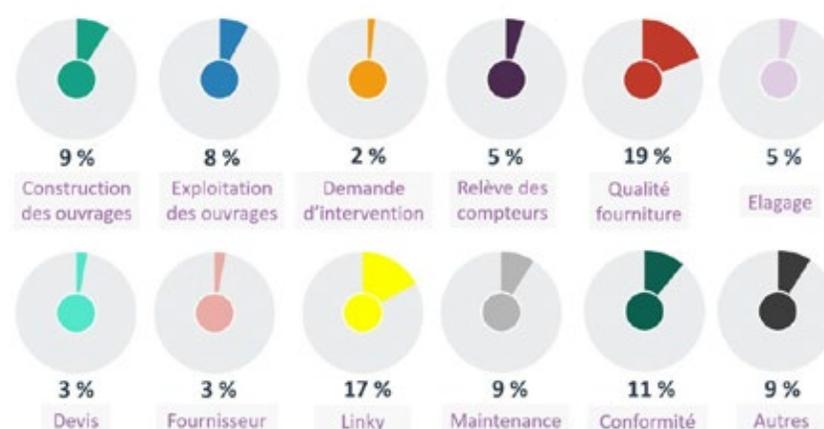
Depuis fin 2020, les modalités de fonctionnement mises en place avec Enedis (tenue de Commission de Médiation régulières, à minima trimestriellement pour les dossiers complexes, et points mensuels entre les services) ont permis de résorber le stock de dossiers en cours et d'optimiser les délais de traitement.

Délai moyen de traitement



Depuis 2016, hors contestations Linky, dont le nombre est en baisse en 2021, les problématiques de **qualité de fourniture** et de **conformité** restent les causes prioritaires des réclamations.

Typologie des réclamations



7.2 Le Contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation d'Électricité

7.2.1 Cadre général

Territoire d'Énergie Drôme - SDED a instauré la **Taxe Locale sur l'Électricité (TLE)** sur 347 communes le 17 décembre 1974, avec un taux uniforme de 8%. Le 1er janvier 2011, en application de la loi portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME), la TLE a été remplacée par la **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)** avec un coefficient de 8. Ce coefficient multiplicateur à progressivement été porté à 8,5%.

Depuis le 1er janvier 2016, ce n'est plus le coefficient multiplicateur qui sert de référence à l'actualisation annuelle mais les deux tarifs de base prévus à l'article L3333-3-2 de Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixés en 2019 à 0,75 €/MWh pour les quantités d'électricité livrées sous une puissance souscrite égale ou inférieure à 36 kVa et 0,25 €/MWh pour celles comprises entre 26 et 250 kVa.

	2021	Tarif fixé par l'Etat	Coeff SDED	Montant collecté C€/kWh
Conso pro Sup. à 36 kVa		0,26	8,5 %	0,221
Conso non pro et pro Inf à 36 kVa		0,78	8,5 %	0,6545

La TCCFE est une source fondamentale de revenu pour Territoire d'Énergie Drôme - SDED. En 2021, elle représente **65 % des recettes réelles de fonctionnement, soit presque 6,5 M€**.

Évolution de la TCCFE perçue (€ TTC)



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Conformément aux dispositions de l'article L 2335-5 du CGCT, les fournisseurs sont tenus d'adresser à TE Drôme - SDED :

- leur déclaration de TCFE dans un délai de deux mois suivant le trimestre civil concerné, accompagné du paiement de la taxe.
- le détail des consommations de chaque commune et les montants de la taxe recouvrée.

Le reversement à TE Drôme - SDED est donc basé sur un système déclaratif de la part des fournisseurs. **La contrepartie de ce système déclaratif est le contrôle par Territoire d'Énergie Drôme - SDED, percepteur de la taxe conformément aux dispositions de l'article L3333-3-2 du CGCT).**

Le contrôle de la TCCFE réalisé par Territoire d'Énergie Drôme - SDED s'apparente à du contrôle fiscal. Il s'effectue à plusieurs niveaux :

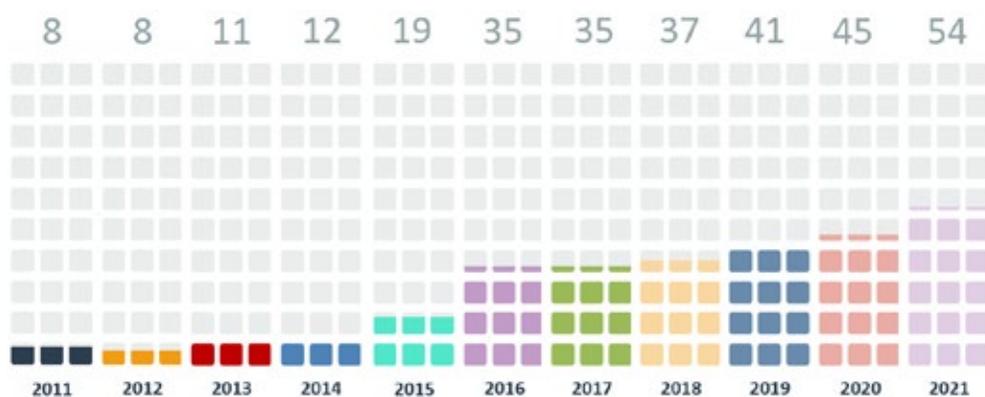
- Contrôle sur pièce de 1er niveau** : respect des délais, fourniture des pièces, cohérence des déclarations...
- Contrôle sur pièce approfondi** : examen détaillé des fichiers transmis, comparaison avec les données ENEDIS (au cours du premier semestre de chaque année, le distributeur ENEDIS doit communiquer au TE Drôme - SDED, un état annuel récapitulatif des montants qu'il a facturés l'année précédente à chaque fournisseur, et ceci sur chaque commune et par puissance, au titre de l'utilisation des réseaux (acheminement de l'électricité) ...
- Possibilité de réaliser des **contrôles sur place** en fonction des moyens mis à disposition.

7.2.2 Les données 2021

En appui à ses actions de contrôle, Territoire d'Énergie Drôme - SDED renseigne une base de données spécifique dans un outil informatique dédié (logiciel PROGOS).

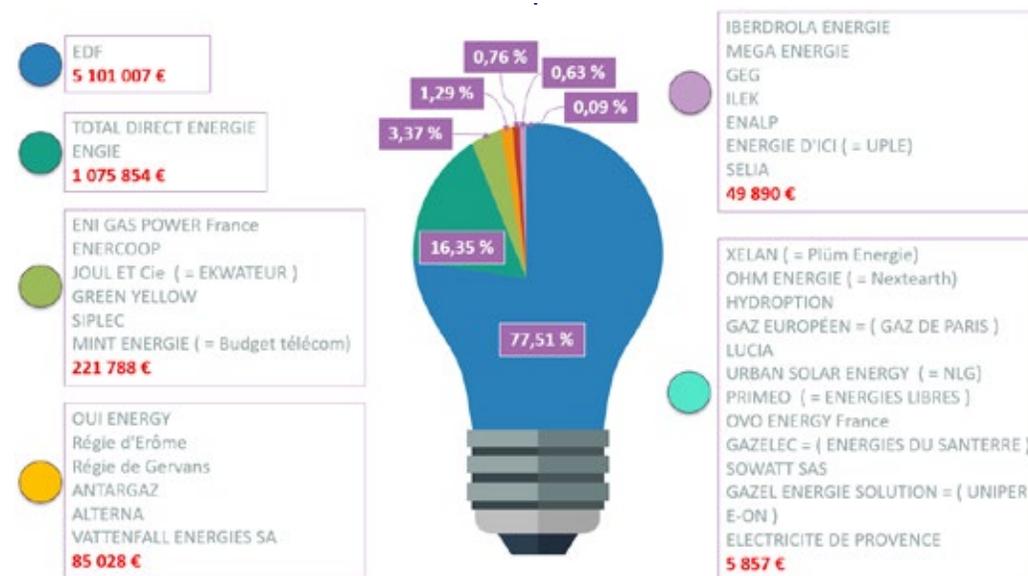
En 2021, 54 fournisseurs étaient présents sur le périmètre de perception du TE Drôme - SDED (9 de plus qu'en 2020). Avec le nombre croissant de fournisseurs, il existe un plus grand risque financier dû à des absences, des retards, des erreurs de versement, voire des refus de communication de certaines informations entrant dans le calcul de la taxe.

Évolution du nombre de fournisseurs



En 2021 plus de 77 % de la taxe perçue par Territoire d'Énergie Drôme - SDED provient du fournisseur historique EDF. A l'inverse, moins de 1 % de la taxe perçue est issue de 32 fournisseurs.

Montant TCCFE par fournisseur



Avec l'ouverture des marchés, ces proportions seront amenées à évoluer dans les prochaines années.

Les **actions de contrôle réalisées par Territoire d'Énergie Drôme - SDED** concernent des relances pour l'obtention des déclarations, des versements, de demandes d'explications de montant, d'écart, de vérifications relatives aux fusions de communes, de mise en demeure, de taxation d'office... De nombreux retards et oublis sont constatés principalement des « petits » fournisseurs. Ce constat conforte la nécessité d'effectuer le contrôle en continu.

7.2.3 Les perspectives

Il est désormais possible pour les communes urbaines qui le souhaitent de confier la perception, le contrôle et le reversement de la taxe au TE Drôme - SDED.

Pour rappel, les frais de gestion prélevés par les fournisseurs sont de :

- 1 % pour les communes urbaines
- 0,5 % pour Territoire d'Énergie Drôme - SDED

Dès lors, pour effectuer le contrôle des taxes pour le compte des communes urbaines, Territoire d'Énergie Drôme - SDED se rémunère sur la différence des frais de gestion (0,5 %). Après contrôle Territoire d'Énergie Drôme - SDED reverse à la commune (hors frais) ce qui est pour elle équivalent financièrement. En 2020, 5 communes ont confié le contrôle de la TCCFE à Territoire d'Énergie Drôme - SDED pour un montant total de taxe reversée de 483 163,60 €.

Montant TCCFE reversée



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

7.3 Les autres recettes de fonctionnement de TE Drôme - SDED

Au-delà de la TCCFE, Territoire d'Énergie Drôme – SDED perçoit deux autres recettes majeures :

- les redevances de concessions,
- les recettes du FACE

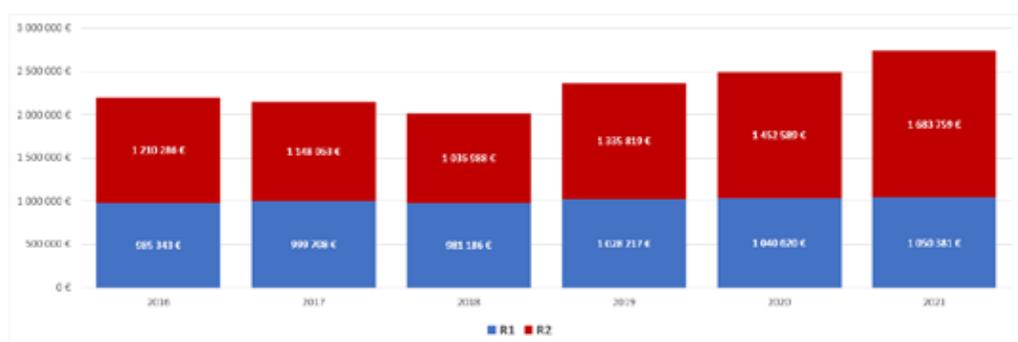
7.3.1 Les redevances de concessions

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, Territoire d'Énergie Drôme – SDED perçoit d'Enedis, conformément au cahier des charges, une redevance de concession qui se divise en deux parties :

- Redevance R1 de fonctionnement qui participe aux dépenses d'organisation et de contrôle du service public
- Redevance R2 d'investissement qui vient abonder les fonds mobilisés par ailleurs pour le développement du réseau concédé.

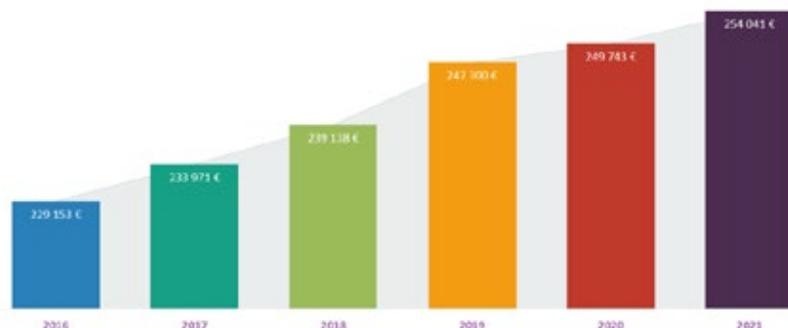
En 2020, ces redevances électricité perçues se sont élevées à 1 041 620 €TTC pour le R1 et à 1 452 589 €TTC pour le R2.

Évolution de la redevance ENEDIS (€ TTC)



Depuis 2003, Territoire d'Énergie Drôme – SDED s'est transformé en syndicat d'énergie en élargissant ses compétences à la distribution publique de gaz. Ainsi, le contrat syndical conclu en 2006 avec GRDF prévoit également le versement d'une redevance de la part du concessionnaire historique. En 2020, le montant de la redevance gaz perçu s'est élevé à 249 743,20 €TTC.

Évolution de la redevance GRDF (€ TTC)



Pour l'année 2021, les autres concessionnaires en gaz combustible sur les 3 Délégations de Service Public en cours ont également versé une redevance globale de 10 457.69 €TTC.

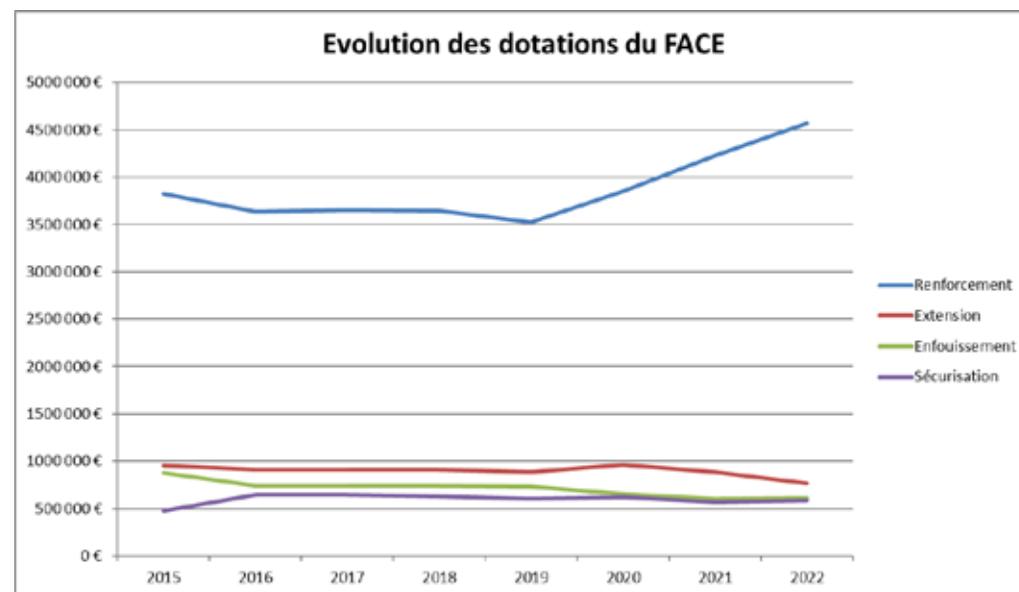
7.3.2 Les recettes du FACE

Le Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), institué en 1936, est un instrument national de solidarité et de péréquation du financement des investissements d'électrification rurale.

Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes liées à l'acheminement, encaissées par les distributeurs d'électricité.

Les crédits du CAS FACE (Compte d'Affectation Spéciale) sont attribués annuellement par une dotation à chaque département qui comprend en 2021 les sous-programmes suivants :

- Renforcement : 4 574 k€HT
- Extension : 764 k€HT
- Enfouissement : 615 k€HT
- Sécurisation : 590 k€HT



7.3.3 Le partenariat TE Drôme-SDED – ENEDIS pour l'environnement

L'article 8 du contrat de concession prévoit le versement annuel d'une contribution par le concessionnaire ENEDIS pour le financement de travaux d'aménagement esthétique réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Drôme – SDED.

Depuis le 1er janvier 2015, le montant versé par Enedis est passé de 410 000 € à 440 000 €. Avec la signature du nouveau cahier des charges, le montant versé par ENEDIS à compter du 1er janvier 2022 sera de 500 000 € dont 100 000 € dédiés à la suppression des fils nus BT.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

B - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ CONCÉDÉ À GRDF

Le service public de distribution de gaz sur le département se décompose comme suit :

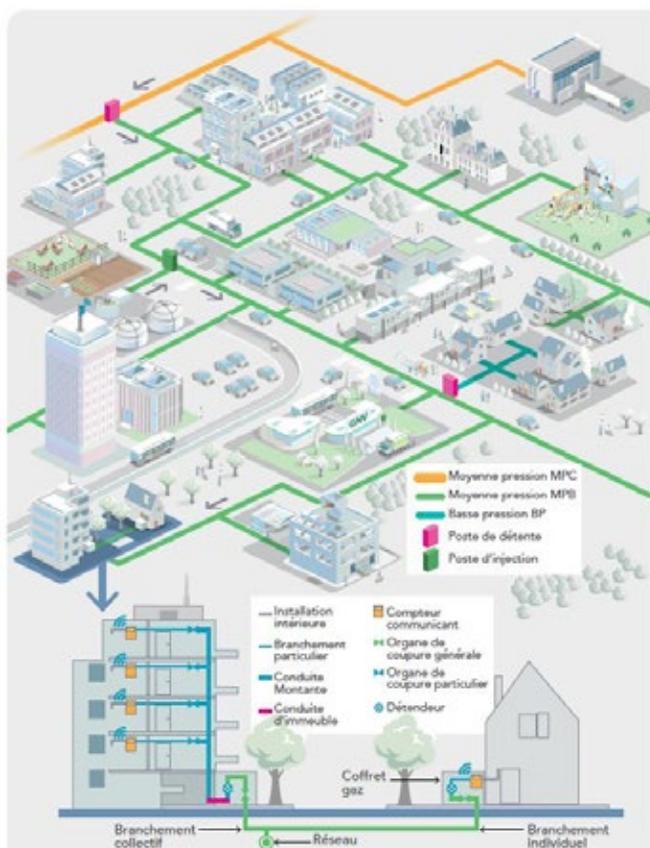
- Sur 62 communes la distribution publique de gaz naturel est concédée à Gaz Réseau Distribution France (GRDF) :

- o 59 sont desservies dans un cadre monopolistique issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 08 avril 1946. Il s'agit du périmètre dit « historique » sur lequel le tarif d'acheminement péréqué est appliqué à l'échelle du territoire national (ATRD) ;

- o L'exploitation du service implanté sur les communes de Hauterives (2006), Mercuriol (2008) et Châtillon-Saint-Jean (2009) a été attribuée par Territoire d'Énergie Drôme - SDED à la suite d'une procédure de mise en concurrence (DSP type « Loi Sapin »). Contrairement au périmètre « historique », le tarif d'acheminement pratiqué est propre à chacune de ces concessions.

- Territoire d'Énergie Drôme - SDED a également attribué l'exploitation du service public de distribution du gaz combustible à Primagaz sur les communes d'Allan, Châteauneuf-du-Rhône et Malataverne (2006), à Butagaz sur la commune de Upie (2006) et à Totalgaz (désormais Finagaz) sur la commune de Saulce-sur-Rhône (2011).

Le service public de distribution de gaz fait lui aussi l'objet d'un audit annuel par les agents assermentés de Territoire d'Énergie Drôme - SDED appuyés par des cabinets extérieurs. Les principales conclusions de l'audit de l'exercice 2021 de GRDF sont reprises ci-après. Un nouveau prestataire étant intervenu en 2018, les chroniques observées ne concernent que 3 années consécutives.



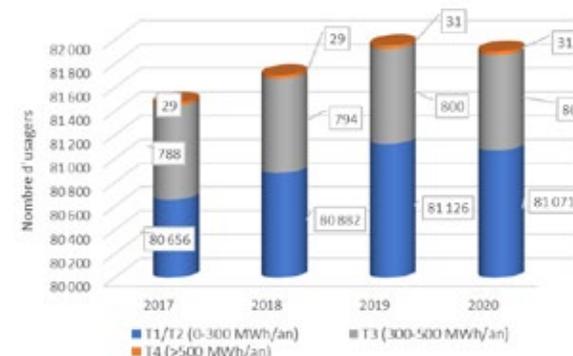
Source : CRAC 2020 GRDF

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

1.1 Les livraisons de gaz aux usagers

En 2020, **81 905 usagers** consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 81 957 au terme de l'exercice précédent. Le nombre d'utilisateur est donc stable entre les deux exercices. La gamme tarifaire T1/T2 représente 99 % des usagers.

Evolution du nombre d'usagers par tarif



+ 55 clients T1/T2



+ 3 clients T3



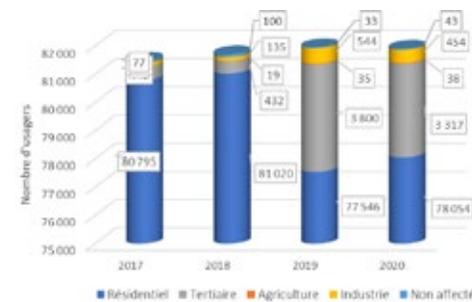
+ 0 clients T4

Usagers par secteur d'activité

Depuis la parution de l'article 179 de la loi TECV, qui est entré en application via le décret n°2020-196 du 4 mars 2020, le concessionnaire peut avoir accès aux codes NAF des usagers, ce qui lui permet de mieux catégoriser le secteur d'activité des usagers : agriculture, résidentiel, tertiaire, industrie, non affecté. Ainsi, dans la répartition des usagers par secteur d'activité proposée ci-dessous, il y a une forte rupture de chronique entre 2018 et 2019, où des usagers professionnels ont pu être identifiés parmi les usagers résidentiels et requalifiés.

Tous les usagers professionnels et industriels ne transmettent pas encore leur code NAF au distributeur, ce qui explique qu'il reste des usagers « non affectés ». L'analyse sous l'angle du secteur d'activité est donc pour l'instant moins fiable que l'analyse par tarif d'acheminement. Elle est donc proposée uniquement pour le nombre d'usagers à titre indicatif.

Evolution du nombre d'usagers par secteur



+ 505 résidentiels



- 483 tertiaires



- 90 industriels



+ 3 agriculteurs

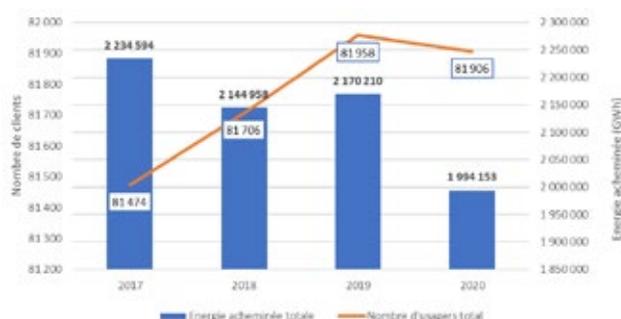


+ 10 non affectés

Les quantités de gaz naturel acheminées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à **1 994 GWh**, soit une **baisse de - 8 %** par rapport à l'exercice précédent. On constate en particulier une baisse de - 6 % pour les tarifs T1/T2, traduisant une meilleure performance énergétique des logements ainsi qu'un climat plus chaud que la moyenne.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Evolution de l'énergie acheminée au regard du nombre d'usagers



Les recettes issues de l'acheminement du gaz s'élèvent à 25,2 millions d'euros HT en 2020, soit une hausse de + 2.8 % par rapport à 2018 (24,5 millions d'€).

Le développement du biométhane

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un objectif de 10 % de gaz renouvelable dans les réseaux d'ici 2030. Sur la base du scénario volontariste du bilan prévisionnel pluriannuel gaz 2017-2035, GRDF estime qu'il est possible d'atteindre 30% de gaz renouvelable dès 2030 et vise l'objectif symbolique de 100% de gaz renouvelable en 2050.

Le développement du biométhane sur le territoire permettrait à la collectivité et à GRDF d'atteindre leurs objectifs en termes de réduction de gaz à effet de serre puisque l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) considère un facteur d'émission de 227 gCO₂e/kWh PCI pour le gaz naturel de réseau contre 44 gCO₂e/kWh PCI pour le biométhane d'après la Base Carbone de l'ADEME.

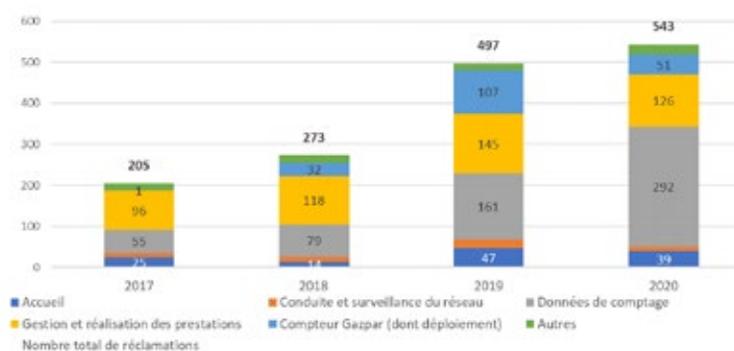
En 2020, il n'y avait pas d'installation de production de biogaz sur la concession mais 888 GWh/an seraient exploitables à l'horizon 2050 sur le département de la Drôme.

1.2 Les services aux usagers

En 2020, le volume de réclamations des usagers est en hausse de + 9,3 % par rapport à l'exercice précédent (543 réclamations en 2020 contre 497 réclamations en 2019). Le déploiement industriel de GAZPAR entre dans sa phase finale sur la concession, ce qui explique le fort nombre de réclamations liées au déploiement GAZPAR, qui est néanmoins en baisse en 2020. **Les réclamations relatives aux données de comptage sont en forte augmentation depuis 2017, passant de 55 en 2017 à 292 en 2020, soit plus de 500 % d'augmentation depuis 2017.**

Suivi des réclamations clôturées à la maille de la concession	2017	2018	2019	2020	% du total	% évolution entre A et A-1
Nombre total de réclamations	205	273	497	543	100%	9,3%
Accueil	25	14	47	39	7%	-17,0%
Conduite et surveillance du réseau	11	12	21	12	2%	-42,9%
Données de comptage	55	79	161	292	54%	81,4%
Gestion et réalisation des prestations	96	118	145	126	23%	-13,1%
Compteur Gazpar (dont déploiement)	1	32	107	51	9%	-52,3%
Autres	17	16	16	23	4%	43,8%

Evolution des réclamations clôturées



Taux de réponse dans les délais	2017	2018	2019	2020
En provenance des fournisseurs (< 30 jours)	99,4%	100,0%	98,0%	100,0%
Autre provenance (< 30 jours)	100,0%	94,7%	93,6%	96,6%

Le taux de réponse aux réclamations écrites traitées dans un délai inférieur à 30 jours pour les réclamations adressées en direct à GRDF s'élève à 100 %. L'objectif de traitement des réclamations sous 30 jours est donc pleinement réalisé.

Réclamations non recevables

Le concessionnaire indique qu'il y a eu 115 réclamations non recevables en 2020 pour 61 en 2019. Une réclamation non recevable est par exemple une demande de prestation faite par un fournisseur.

Le concessionnaire explique l'augmentation du nombre de réclamations par :

- des interventions normalement avec déplacement réalisées sans déplacement, ce qui engendre des réclamations,
- l'arrêt de la relève à pied pendant le premier confinement,
- le problème de publication d'index lié à la chaîne communicante est toujours présent mais le concessionnaire indique mieux savoir le traiter.

Le concessionnaire indique que les 5 critères de non-recevabilité reconnus sont : mauvaise situation client, commentaire typé comme réclamation alors que ce n'en est pas une, informations transmises insuffisantes, conditions de recevabilité non réunies, réclamation ne concernant pas le distributeur

Le concessionnaire n'a pas transmis la liste des réclamations non recevables. **Territoire d'Énergie Drôme – SDED demande à ce que cette liste soit intégrée durablement aux données de contrôle.**

La majorité des prestations réalisées par GRDF sont des mises en service de clients. En 2020, le nombre de mises en service (avec ou sans déplacement) diminue fortement de - 19,3 % par rapport à 2019. En effet, durant la crise sanitaire, le concessionnaire a réduit ses interventions clients au minimum, ce qui s'est traduit par une réduction des déplacements pour les premières mises en services de - 21 %. De la même façon, **une diminution des déplacements vains facturés au clients est à noter, - 37,6 % par rapport à 2019.**

Nombre de prestations réalisées (Source : Demandes et prestations)	2018	2019	2020	% du total	Variation
Total	25 589	31 308	25 281	100,0%	-19,3%
Mise en service	11 693	12 835	10 658	42,2%	-17,0%
<i>Dont première mise en service</i>	<i>765</i>	<i>745</i>	<i>588</i>	<i>2,3%</i>	<i>-21,1%</i>
Mise hors service à l'initiative client ou fournisseur	7 138	7 495	6 525	25,8%	-12,9%
Intervention pour impayés (coupure, rétablissement...)	536	432	347	1,4%	-19,7%
Changement de fournisseur	4 650	8 846	6 496	25,7%	-26,6%
Demande d'intervention urgente ou express	479	524	398	1,6%	-24,0%
Déplacement vain ou annulation tardive	328	431	269	1,1%	-37,6%

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

2. Les caractéristiques du patrimoine technique

2.1 Les infrastructures de distribution publique

2.1.1 Les canalisations de distribution

Au terme de l'exercice 2020, l'infrastructure de distribution comptait **1 756 kilomètres de réseaux** (+ 0,8 % par rapport à l'exercice 2019).

Ces réseaux sont majoritairement exploités en moyenne pression B (91,57 %), la part restante étant exploitée en basse pression (2,27 %) et en moyenne pression C (6,15 %) nécessaire au transit du gaz entre les zones de consommations. Ces proportions sont quasiment identiques à celles constatées sur 2019.

Linéaire de canalisation par pression et par matériau (km)	2017	2018	2019	2020	Variation (%)
Linéaire total de canalisation	1 715	1 728	1 742	1 756	0,8%
Réseau MPC (sup à 4 bar)	103	103	103	108	4,8%
Dont MPC polyéthylène	9	9	9	14	55,4%
Dont MPC acier	94	94	94	94	0,0%
Dont MPC cuivre	-	-	-	-	-
Dont MPC fonte	-	-	-	-	-
Réseau MPB (de 0,4 à 4 bar)	1 567	1 582	1 598	1 608	0,6%
Dont MPB polyéthylène	1 386	1 401	1 417	1 427	0,7%
Dont MPB acier	181	181	181	181	0,0%
Dont MPB cuivre	0,29	0,29	0,23	0,17	-25,2%
Dont MPB fonte	-	-	-	-	-
Réseau MPA (de 0,05 à 0,4 bar)	-	-	-	-	-
Dont MPA polyéthylène	-	-	-	-	-
Dont MPA acier	-	-	-	-	-
Dont MPA cuivre	-	-	-	-	-
Dont MPA fonte	-	-	-	-	-
Réseau BP (inf à 50 mbar)	44,26	42,56	40,48	39,78	-1,7%
Dont BP polyéthylène	11,43	11,40	11,121	11,087	-0,3%
Dont BP acier	8,83	8,41	8,145	7,861	-3,5%
Dont BP cuivre	0,55	0,53	0,49	0,494	0,0%
Dont BP fonte	23,46	22,22	20,72	20,337	-1,8%

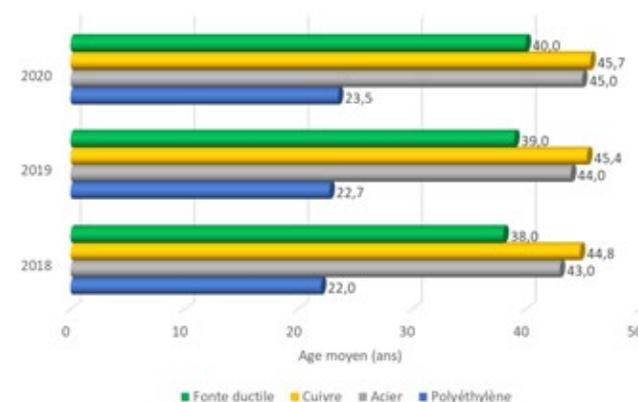
Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent quant à eux à **82,6% en polyéthylène**, 16,1% en acier, 1,3 % en autres matériaux.

En ce qui concerne les autres matériaux, le réseau de la concession ne comprend pas de canalisation en plomb mais **0,6 km de canalisations en cuivre et 20,3 km de canalisations en fonte ductile**. Ces canalisations sont peu à peu retirées à cause de leur ancienneté, et cette diminution se fait progressivement sur le réseau de la concession.



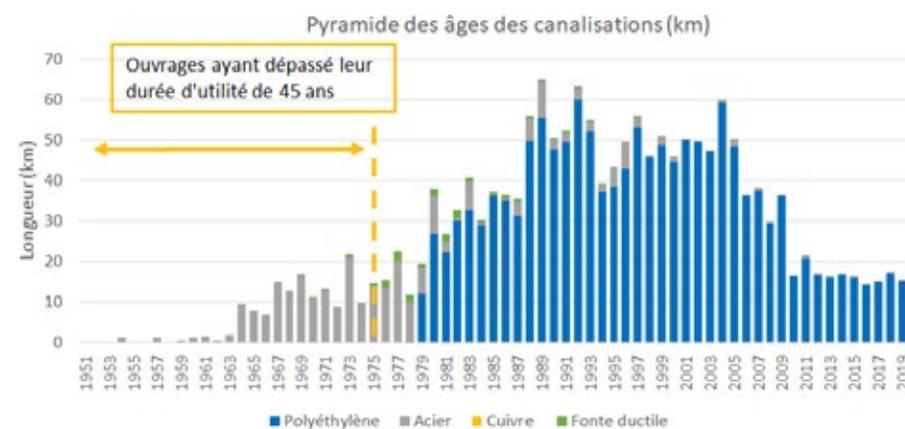
L'âge moyen des réseaux de la concession est de **27,1 ans (+ 0,7 ans)** ce qui est un peu plus élevé que ce qui est généralement observé sur les autres concessions accompagnées par Naldeo Stratégie Publiques.

Age moyen par matériau



La part des réseaux âgés de plus de 45 ans, ayant dépassé leur durée de vie technique et leur durée d'amortissement industriel, est de 10 % du linéaire total en 2020, soit 175,6 km. À noter que la concession compte 4,9 km de tronçons de plus de 70 ans.

Pyramide des âges des réseaux



Les réseaux en fonte ductile ne peuvent pas être protégés de la corrosion aussi efficacement que les réseaux en acier. Ils sont en cours de résorption par le concessionnaire.

En 2020, il en subsiste sur le territoire concédé 20,3 km exploités en BP sur 6 communes.



Une part des canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation (6 455 mètres réparti sur 18 communes), ce qui est dans la fourchette haute de la moyenne Naldeo. Pour rappel, l'article 3 du RSDG 13.2 relatif aux canalisations en acier non protégées cathodiquement prévoit que : « *l'opérateur de réseau doit effectuer un inventaire aussi exhaustif que possible des parties de réseau non équipées d'une protection cathodique* ». Ces réseaux doivent faire l'objet d'une surveillance accrue par le concessionnaire.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

2.1.2 Les postes de détente

En 2020, la concession comporte **146 postes de détente au total** (- 3% par rapport à 2019) dont **60 MPC/MPB, et 83 MPB/BP**.

Le nombre de postes de détente réseau télé-exploités diminue tous les ans depuis 2017 de 3 à 4 postes pour atteindre 146 postes de détente télé-exploités en 2020.

Caractéristiques des postes de détente (u)	2017	2018	2019	2020	Variation
Nombre total de poste de détente	156	153	150	146	-3%
Dont en télé-exploitation	16	17	46	67	46%
MPC/MPC	2	2	2	3	50%
MPC/MPB	61	61	60	60	0%
MPC/BP	0	0	0	0	
MPB/MPA	0	0	0	0	
MPB/BP	89	89	87	83	-5%
-/-	3	1	1	0	-100%

Territoire d'Énergie Drôme- SDED souhaite que le concessionnaire mette en place des actions d'amélioration de la cohérence des inventaires technique et patrimonial, sur les postes de détente en premier lieu, puis sur les canalisations.

2.1.3 Les robinets et vannes

Les robinets et vannes sont des organes de coupure qui permettent la modification de la distribution du gaz à travers le réseau et l'arrêt de la fourniture de certaines canalisations en cas d'urgence. Ils sont découpés en 4 classes de sensibilité : les robinets de réseaux principaux maillés dits primaires et secondaires (classe I et II), les robinets des réseaux tertiaires situés sur les points singuliers tels que les encorbellements de ponts (classe III) et les robinets n'étant pas ciblés dans les gammes de maintenance (classe IV).

😊 **L'évolution majeure de l'exercice 2020 est la transmission par GRDF des robinets non utiles à l'exploitation.** Ces robinets, partie intégrante du patrimoine propriété de Territoire d'Énergie Drôme - SDED, ne figuraient pas jusqu'à présent dans l'inventaire technique.

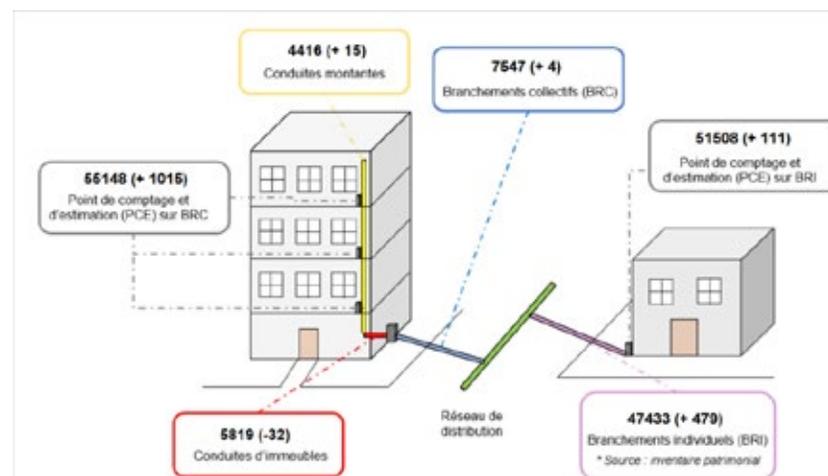
Caractéristiques des robinets	2017	2018	2019	2020	Variation
Age moyen des robinets (ans)	26,1	26,8	27,6	28,8	4,4%
Nombre de robinets	n.c.	n.c.	n.c.	2 400	
Dont robinets utiles à l'exploitation	966	952	955	961	1%
Dont classe I	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	
Dont classe II	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	
Dont classe III	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	
Dont robinets non utiles à l'exploitation (classe	n.c.	n.c.	n.c.	1439	

Le nombre de robinets est un point important à prendre en compte car il est directement lié au nombre de clients coupés lors des incidents. En effet, lors d'un incident, GRDF peut être amené à couper le réseau de gaz grâce au robinet le plus proche. Plus celui-ci est éloigné sur le réseau, plus le nombre de clients coupés est élevé, ce qui nuit à la qualité de service des usagers.

Leur mise en place constitue un investissement de l'ordre de quelques milliers d'euros. L'objectif de GRDF est de trouver le nombre optimal de robinets à conserver dans leur schéma de vannage pour allier performance et sécurité. **Sur les 2400 robinets disponibles, GRDF a choisi de n'en utiliser que 961 dans son schéma de vannage.**

☹️ Les classes de robinets I, II et III inscrits au schéma de vannage ne sont plus fournies depuis 2015. Ces éléments sont attendus par Territoire d'Énergie Drôme - SDED.

2.1.4 Les branchements



☹️ Le concessionnaire ne réalise toujours pas d'inventaire technique des branchements individuels, le rapport coût / bénéfice étant considéré comme prohibitif par GRDF. Cependant l'inventaire patrimonial indique que la concession comporte 47 433 branchements individuels en 2020, la base de données clientèle indiquant 51 508 PCE sur les branchements individuels soit une différence de 8,6%.

Cependant, il faut signaler que les branchements individuels et collectifs sont des ouvrages sensibles soumis à une incidentologie élevée puisqu'ils concentrent **77 % des incidents en 2020 pour la concession.**

2.1.5 Les points de comptage et d'estimation

Les points de comptage et d'estimation (PCE) peuvent être :

- Actifs lorsqu'ils sont équipés d'un compteur et ont été utilisés dans l'année pour au moins 1 usager.
- Inactifs lorsqu'ils sont équipés d'un compteur mais n'ont pas été utilisés dans l'année
- Improductifs lorsqu'ils ne sont pas équipés de compteur.

😊 Le nombre de compteurs inactifs diminue sur la concession en 2020 (- 1,3% sur les branchements individuels et - 8,2% sur les branchements collectifs).

Nombre de raccordements sur ouvrages de branchements de la concession (u)	2017	2018	2019	2020	Variation (%)
PCE à relève semestrielle (BI + BC)	102 490	104 405	105 530	106 656	1,1%
Dont actifs	77 940	78 264	78 417	78 630	0,3%
Dont inactifs	5 524	4 890	5 018	4 703	-6,3%
Dont improductifs	19 026	21 251	22 095	23 323	5,6%
PCE sur Branchements Individuels (BI)	50 239	51 103	51 397	51 508	0,2%
Dont PCE actifs sBI	39 893	39 899	39 617	39 450	-0,4%
Dont PCE inactifs sBI	1 349	1 267	1 387	1 369	-1,3%
Dont PCE improductifs sBI	8 997	9 937	10 393	10 689	2,8%
PCE sur Branchements Collectifs (BC)	52 251	53 302	54 133	55 148	1,9%
Dont PCE actifs sBC	38 047	38 365	38 800	39 180	1,0%
Dont PCE inactifs sBC	4 175	3 623	3 631	3 334	-8,2%
Dont PCE improductifs sBC	10 029	11 314	11 702	12 634	8,0%
PCE à relève non semestrielle (Industriels)	0	1 002	1 018	1 028	1,0%
Actifs	0	826	833	832	-0,1%
Résiliés	0	176	185	196	5,9%

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

2.1.6 Les compteurs

Depuis le 1er janvier 2020, les compteurs sont des biens de retour propriété de l'Autorité Concédante (cf pont 3.4).

Les compteurs de la concession (u)	2017	2018	2019	2020	Part du total	Variation
Total	0	84 029	84 268	84 165		
Domestiques	0	81 784	82 039	81 919	100%	0%
Dont télérelevés	0	5 914	37 824	52 777	64%	40%
Dont inaccessibles	0	7 598	7 371	7 144	9%	-3%
Industriels	0	2 245	2 229	2 246	100%	1%
Dont télérelevés	0	813	1 045	1 246	55%	19%
Dont inaccessibles	0	212	32	38	2%	19%

Le nombre total de compteurs domestiques installés sur la concession est de **81 919**. Parmi eux, 52 777, soit 64 % des compteurs, sont télé-relevés. Ils correspondent soit aux compteurs de type GAZPAR, soit aux compteurs équipés d'un module communiquant qui sont télé-relevés par un concentrateur. Ce chiffre est en légère augmentation en lien avec le déploiement du compteur GAZPAR (compteur GAZPAR et compteur gris + module de télérelève).

Compteurs GAZPAR (Source : inventaire patrimonial)	2017	2018	2019	2020	Variation (%)
Nombre de compteurs GAZPAR	0	11 285	42 262	72 646	71,9%
Nombre d'usagers	81 474	81 706	81 958	81 906	-0,1%
Taux de déploiement		14%	52%	89%	

Le déploiement industriel de GAZPAR est en cours. Tous ne sont pas encore télé-relevés. L'objectif est de remplacer les compteurs inaccessibles par des compteurs télé-relevés.

2.1.7 Les ouvrages vulnérables

Face au vieillissement des ouvrages de la concession, la **politique générale de renouvellement de GRDF n'est pas liée à l'âge des ouvrages mais à leurs facteurs de vulnérabilité**.

Tous les 3 ans, le concessionnaire analyse les retours d'expérience de son service exploitation et définit 7 sous-ensembles d'ouvrage à renouveler en priorité (Cibles principales de traitement). Ces 7 sous-ensembles à traiter en priorité sont ceux qui présentent le plus de risque pour le concessionnaire selon une analyse liant probabilité d'incident et impact de l'incident. Ces 7 sous-ensembles peuvent être défini assez spécifiquement selon leur environnement, leur technologie et leur vétusté.

Famille d'ouvrages	Description du sous-ensemble qui constitue la cible principale de traitement	Volume d'ouvrages sur la concession
CICM Plomb	Conduite d'immeuble en plomb avec répétitivité d'incident avec accumulation > 20% LIE ou avec présence visible de signes de vétusté	10 CICM Traité/an
CICM Cuivre	Conduite d'immeuble en cuivre à brasure tendre traversant des locaux privatifs fermés	0
CICM Acier	Conduite d'immeuble en acier visé avec répétitivité d'incidents avec accumulation > 20% LIE	Traité FP
BR PART Plomb	La grande majorité des événements observés se situe sur les robinets (traitement dans le cadre de la maintenance corrective) Les éventuels branchements particuliers en plomb qualifiés de « vétustes » sont soit remplacés individuellement (DPEX), soit renouvelés en même temps que la CICM en fonction de l'analyse de l'ouvrage	Traitement en maintenance corrective ou renouvellement avec la CICM (10/an)
BR PART Cuivre	La grande majorité des événements observés relève de la maintenance corrective (fuites sur robinets notariement) Branchement particulier cuivre à piquage direct réalisé sur la CM (hors CM préfabriquée d'usine), avec répétitivité d'incidents avec accumulation > 20% LIE.	
ERI ou BRC en Acier	Branchement individuel acier / solacier MPB, avec régulateur situé à l'intérieur d'un local	Traitement en continu dès découverte
ERI ou BRC en Cuivre	Branchement individuel en cuivre avec régulateur situé à l'intérieur d'un local.	Traitement en continu dès découverte

Un ouvrage peut néanmoins être renouvelé à la demande de l'exploitant via une fiche « problème ». Une fois validés, ces chantiers qui découlent de ces remontées du terrain font l'objet d'une priorisation de la part du concessionnaire de manière à les intégrer au sein du programme de travaux délibérés.

A noter que environs 260 000 **détendeurs défectueux** du modèle B6 ont été approvisionnés en France entre 2007 et 2015. GRDF a fait un appel d'offres fin 2017 pour le remplacement de ces détendeurs. Dès juin 2018, les opérateurs ont commencé les remplacements. Toutefois le nombre de ces détendeurs défectueux sur la concession n'est pas connu.

Territoire d'Énergie Drôme-SDED attend que le concessionnaire présente le plan de l'opération visant à résorber les détendeurs défectueux.

En outre, les canalisations de type basse pression méritent une attention particulière compte tenu de leur ancienneté et de leur fragilité relative au regard de leur taux de fuites plus important et d'une connaissance moindre par rapport à leur positionnement dans le sous-sol. De plus du fait des pressions d'exploitation faibles, la vigilance des exploitants doit être accrue dans les zones inondables ainsi que sur les réseaux situés en risque retrait et gonflement des argiles.

La collectivité souhaite que le concessionnaire complète et lui livre son analyse sur ces deux facteurs de vulnérabilité.

2.2 La surveillance des réseaux en domaine public

L'infrastructure gaz a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000. Territoire d'Énergie Drôme – SDED souhaite d'ailleurs que le concessionnaire présente dans le CRAC, pour tous les ouvrages, **les taux de surveillance réglementaire plutôt que les quantités globales surveillées par rapport aux quantités globales prévues**.

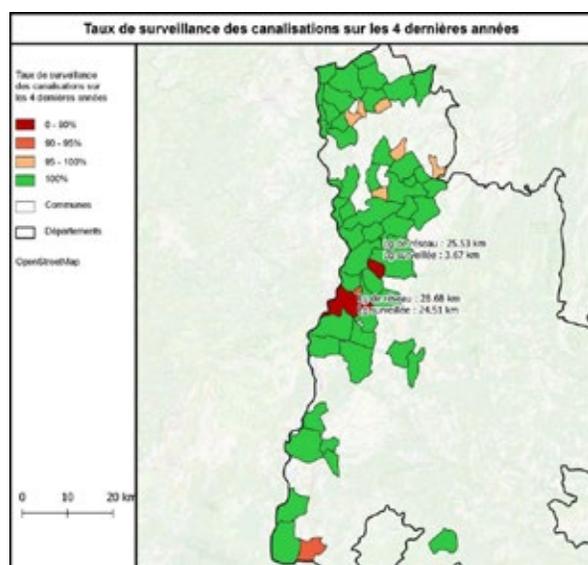
 **En 2020, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a concerné 435,9 km, en forte diminution par rapport à 2019 (soit -53,99%).**

Cette activité de surveillance a entraîné la **détection de 20 fuites** contre 18 en 2019. Rapporté au linéaire de réseau surveillé le taux de fuites détectées pour **100 kilomètres de réseau est de 1,13**. Ce taux est en hausse par rapport à celui constaté l'année précédente (1,03 fuites pour 100 kilomètres surveillés). Il convient donc de maintenir les efforts actuels en termes de surveillance.

Sur les 4 derniers exercices, deux communes pourraient être en défaut important de surveillance par le concessionnaire : ETOILE-SUR-RHÔNE (4,2 km encore à surveiller) et surtout MALISSARD (21,8 km encore à surveiller).

Les 21,8 km de réseau non surveillé à Malissard proviennent d'une erreur dans les données de contrôle transmises par le concessionnaire. Le réseau non surveillé d'Etoile-sur-Rhône provient probablement de la mise en service de la canalisation biométhane réalisée au cours de l'exercice. **Il conviendra de s'assurer que ces réseaux sont surveillés à la fin de prochain exercice**

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE



29 % des robinets de réseau actifs ont été surveillés en 2020. Toutefois seul 10,5 % des branchements collectifs ont été visités, ce qui est faible notamment lorsque l'on sait que les incidents sur les branchements représentent 77 % des incidents en 2020.

Le décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 fixe la périodicité légale minimale de vérification des compteurs tous les 20 ans. Avec le déploiement des compteurs GAZPAR, le concessionnaire a opté pour le remplacement systématique de ces équipements par des compteurs GAZPAR à cette occasion

Surveillance des compteurs sur l'exercice 2020 Maille concession	En retard de surveillance année A-1 (Stock A-1)	A surveiller au cours de l'exercice A (flux théorique A)	Visites périodiques réalisées en A (flux réel A)	% Part surveillée sur le prévisionnel exercice A	Restants à surveiller
Total	1 471	1 216	2 603	96,9%	258
Compteurs domestiques à soufflets (20 ans)	1 470	1 209	2 421	90,4%	258
Compteurs industriels à soufflets (15 ans)	0	7	81	1157,1%	
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse (5 ans)	1	0	101	10100,0%	



Le stock de compteurs domestiques en retard de surveillance diminue pour s'établir à 258 unités, ce qui représente un très bon résultat au vu des autres concessions accompagnées par Naldeo. La périodicité légale minimale de vérification des compteurs n'est toutefois pas respectée, contrairement à la réglementation en matière de qualité du gaz.

De manière générale, Territoire d'Énergie Drôme-SDED demande que le concessionnaire transmette les indicateurs de surveillance des ouvrages à la maille ouvrage.

2.3 Les signalements, incidents d'exploitation et interruptions de fourniture associées

En 2020, le concessionnaire est intervenu **3 528 fois pour raisons de sécurité** essentiellement pour fuite ou odeur de gaz.

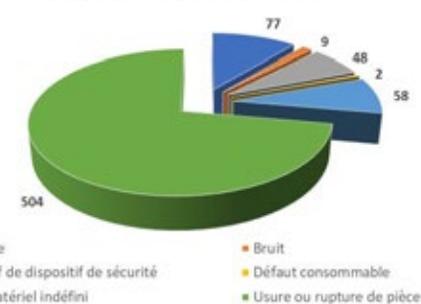
Le nombre total d'incidents signalés en 2020 s'établit à 1 237 sur l'ensemble de la concession dont **909 sur les ouvrages exploités par le concessionnaire**.

La majorité des incidents a lieu sur les branchements, avec 696 incidents répertoriés sur cette typologie d'ouvrage, soit 77 %. 101 incidents, soit 11 %, ont eu lieu sur les Conduites d'Immeuble, Conduites Montantes et branchements particuliers. Ce constat est généralement le même sur les autres concessions de distribution de gaz. **Il s'agit du point-clé en matière de sécurité.**

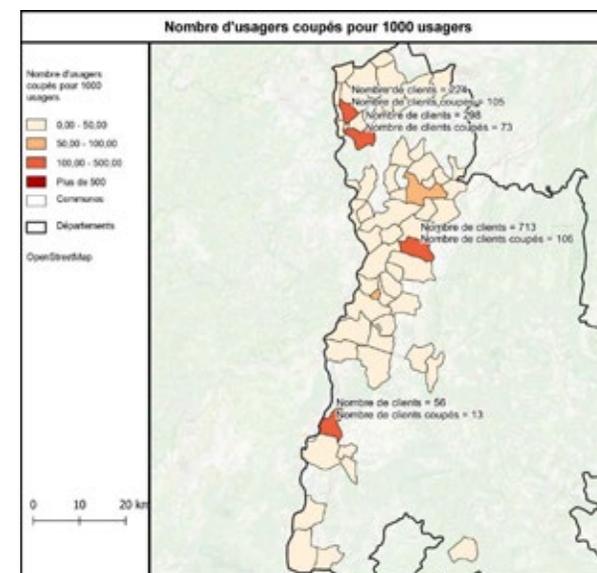
Répartition des incidents par type d'ouvrage (sur ouvrages exploités par le concessionnaire)	2017	2018	2019	2020	% du total	Variation (%)
Total	789	998	1 636	909	100%	-44%
Canalisations réseau	18	27	23	11	1%	-52%
Branchements individuel ou collectif	545	669	1 140	696	77%	-39%
CI/CM et branchements particuliers	105	164	346	101	11%	-71%
Autres types d'ouvrages (postes livraison, protection cathodique...)	117	137	127	101	11%	-20%
Non renseigné	4	1	-	-	0%	
<i>Dont fuites avérées détectées lors du déploiement GAZPAR</i>	1	124	687	204		
Total hors effet GAZPAR	788	874	949	705	78%	-26%

Concernant les causes d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés, **les défaillances de matériel demeurent la principale cause d'incidents** à hauteur de 77 %.

Causes des défaillances de matériel



Le nombre d'usagers coupés suite à incident s'élève à 2 007 en 2002, soit une baisse de -17 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre d'usagers coupés atteint son plus bas niveau depuis 2018. Une forte partie de la baisse est due à une diminution de la cause matériel sur le territoire.



Les incidents non exceptionnels sont directement imputables à la politique d'exploitation, de maintenance et de renouvellement du concessionnaire.



Une diminution du nombre d'usagers coupés hors incidents exceptionnels est notée depuis 2017.

Territoire d'Énergie Drôme-SDED demande que le **fichier des incidents sur le réseau soit complété** par les informations liées au matériau, à l'année de mise en service et à l'identifiant de l'ouvrage de l'incident ainsi que par la localisation des incidents.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

3.2 Les investissements

En 2020, les investissements de raccordement de nouveaux clients s'élevèrent à 2 383 k€ (soit + 8 % par rapport à 2019). Ceux pour adaptation et modernisation des ouvrages quant à eux s'établissent à 900 k€ et sont en forte baisse (- 47 %).

Investissements de mise en service par finalité (k€)	2018	2019	2020	Evolution n/m-1	
Total	6 818	8 147	5 974	-27%	-2 172
Raccordements et transition écologique	2 013	2 207	2 383	8%	176
Raccordements individuels de pavillons et petits professionnels	773	632	557	-12%	-74
sans extension (P)	371	354	366	3%	12
avec extension (P)	402	277	191	-31%	-85
Lotissements, zones d'aménagement	718	522	513	-2%	-9
Raccordements de clients importants (logements collectifs...)	523	1 036	293	-72%	-743
sans extension (C)	243	306	254	-17%	-53
avec extension (C)	280	730	285	-51%	-444
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	0	18	774	4265%	756
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commu	0	0	0		0
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	373	91	90	-2%	-2
Adaptation et modernisation des ouvrages	1 135	1 696	900	-47%	-796
Investissements de structure des ouvrages	131	185	68	-63%	-117
Dont restructurations et renforcements	25	20	7		-13
Dont schéma de vannage	105	165	61	-63%	-104
Modernisation des ouvrages	814	1 387	700	-50%	-687
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux...)	341	734	337	-54%	-397
Dont branchements et ouvrages collectifs	304	316	174	-45%	-141
Autres investissements de modernisation	169	338	189	-44%	-149
Modernisation de la cartographie et inventaire	191	123	132	7%	8
Comptage	1 500	2 980	1 512	-46%	-1 467
Projet Compteurs Communicants Gaz	1 198	2 764	1 310	-53%	-1 454
Postes de livraison clients	87	128	86	-33%	-42
Compteurs et télérelevé	215	87	116	33%	29
Autres	1 797	1 174	1 089	-7%	-84
Logistique	520	424	364	-14%	-59
Véhicules	87	82	77	-5%	-4
Immobilier	295	144	112	-22%	-32
Autres (outillage, télécom, matériel informatique...)	137	199	175	-12%	-23
Système d'information	1 277	750	725	-3%	-25

3. Le domaine comptable et financier

3.1 Les travaux réalisés

 Le volume de travaux total est en diminution en 2020 de l'ordre de - 29%. Cette diminution est portée majoritairement par les investissements de premier établissement (2754 k€, soit 83%). **Au global, les investissements de premier établissement ont diminué sur la concession en 2020 (-18,4 %).** Les deux premiers postes d'investissement de premier établissement sont les conduites de distribution qui en représentent 58,2% et les branchements individuels, qui représentent 27,7 %.

Le coût unitaire moyen de premier établissement des branchements individuels augmente de + 22,2 % en 2020 (-1 870 €/u). Le coût linéaire des canalisations de 115 €/m est inférieur au niveau moyen généralement observé sur les concessions accompagnées par NALDEO Stratégie Publiques (132 €/m).

	Travaux de mise en service de premier établissement	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	% de l'investissement total
Investissement total (k€)		3 284	3 962	3 376	2 754	-18,4%	100,0%
Dont concessionnaire (k€)		2 152	2 206	2 474	2 217	-10,4%	80,5%
Dont remise gratuites (k€)		1 132	856	902	537	-40,5%	19,5%
Conduites de distribution							
Quantité (m)		12 952	14 446	14 645	14 005	-4,4%	
Investissement (k€)		1 581	1 667	1 817	1 604	-11,7%	58,2%
Dont concessionnaire (k€)		1 137	1 343	1 476	1 304	-11,7%	
Dont remise gratuite (k€)		444	355	340	299	-12,0%	
Branchements individuels							
Quantité (u)		734	585	731	372	-49,1%	
Investissement (k€)		1 261	1 076	1 227	783	-37,8%	27,7%
Dont concessionnaire (k€)		737	662	757	611	-19,2%	
Dont remise gratuite (k€)		524	414	470	152	-67,7%	
Branchements collectifs							
Quantité (u)		62	35	42	47	11,9%	
Investissement (k€)		185	103	128	138	7,5%	5,0%
Dont concessionnaire (k€)		152	92	121	129	6,7%	
Dont remise gratuite (k€)		43	11	7	9	21,0%	
Conduites d'immeubles							
Quantité (u)		49	37	36	30	-16,7%	
Investissement (k€)		60	45	48	42	-12,6%	1,5%
Dont concessionnaire (k€)		35	28	29	24	-18,6%	
Dont remise gratuite (k€)		25	18	19	18	-3,0%	
Conduites montantes							
Quantité (u)		56	45	40	37	-7,5%	
Investissement (k€)		169	105	109	92	-15,1%	3,4%
Dont concessionnaire (k€)		73	47	43	35	-15,1%	
Dont remise gratuite (k€)		96	58	66	56	-15,1%	
Autres							
Quantité (u)		46	72	15	80	433,3%	
Investissement (k€)		20	36	48	116	139,3%	4,2%
Dont concessionnaire (k€)		20	36	48	113	133,0%	
Dont remise gratuite (k€)		0	0	0	3		

 Les travaux d'investissement pour adaptation et modernisation des ouvrages sont plutôt faibles par rapport à la taille de la concession, ce qui est cohérent avec le très faible taux de renouvellement observé de 0,05 %, nettement inférieur à la moyenne des autres concessions (0,13%). **Une forte diminution est observée en 2020 : - 62,4%.**

Sur les 23 mètres de canalisation renouvelés pour « Adaptation et modernisation des ouvrages », 22 mètres, soit 96 %, ont été renouvelés de manière forcée suite à des incidents.

La durée de vie comptable des canalisations est fixée à 45 ans. Afin de conserver un réseau d'âge inférieur à 45 ans, le concessionnaire devrait renouveler chaque année 1/45ème du réseau soit un taux de renouvellement théorique 2,2 %.

 Le renouvellement réalisé par GRDF est largement inférieur car le concessionnaire considère que les canalisations ont une durée de vie supérieure à 45 ans. Ce rythme d'investissement entraîne inévitablement un vieillissement et une dégradation des réseaux de la concession. Cette situation augure une enveloppe importante consacrée à ce sujet dans les années à venir.

A noter que le concessionnaire a transmis suite à l'audit un complément sur le programme prévisionnel de travaux 2022-2023. Toutefois, la collectivité attend toujours la fourniture d'un plan de renouvellement des ouvrages prévu à l'article 10 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession.

Territoire d'Énergie Drôme-SDED souhaite que les investissements pour modernisation de la cartographie ne soient pas intégrés au poste « Adaptation et modernisation des ouvrages ».

Sur les 189 k€ d'investissements de finalité « Autres investissements de modernisation », 67,7 k€ sont des investissements réalisés de manière forcée suite à des incidents.

Une large baisse est également constatée pour les investissements sur la modification d'ouvrages à la demande de tiers entre 2018 et 2020 avec une diminution de 283 k€ (373 k€ en 2018 contre 90 k€ en 2020).

3.3 Le compte d'exploitation

L'ensemble des recettes apparaissant au compte d'exploitation sont des **recettes enregistrées au périmètre de la concession**. **Les recettes sont en diminution de -3,9 %** au périmètre de la concession par rapport à 2019. La diminution des recettes d'acheminement est cohérente avec la faible augmentation du nombre d'utilisateurs constatée sur le périmètre de la concession : + 55 usagers aux tarifs T1 et T2 et + 3 usagers aux tarifs T3.

Parmi les charges totales, seules les charges d'investissements sont natives. La quasi-totalité des charges d'exploitation sont affectées à la concession par le biais de clés de répartition. En 2020, les charges diminuent de - 1 %.

Territoire d'Énergie Drôme-SDED attend du concessionnaire la transmission des clés de répartition et les assiettes de calculs permettant de ventiler les charges d'exploitation sur la concession.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Le résultat brut de la concession est de **287 k€ en 2020**, en baisse de + 67,1 % par rapport à 2019. La concession contribue faiblement au système de péréquation tarifaire.

Compte d'exploitation reconstitué (k€)	2017	2018	2019	2020	Evolution n/n-1	
					%	volume
Recettes totales	25 658	26 170	26 281	25 247	-3,9%	-1035
Recettes d'acheminement	24 060	24 310	24 599	23 628	-3,9%	-971
Part abonnement	n.c.	9 862	9 969	9 892	-0,8%	-78
Part consommation	n.c.	12 863	13 083	12 153	-6,9%	-900
Part capacité (terme distance) TP	n.c.	960	930	900	-3,2%	-30
Part commissionnement reversé aux fournisseurs	n.c.	625	648	683	5,7%	37
Recettes liées aux prestations complémentaires	1 588	1 866	1 682	1 619	-3,8%	-63
Recettes d'acheminement vers un réseau aval hors zone péréquée	0	0	0	0	0	0
Charges totales	22 340	23 953	25 409	24 960	-1,8%	-450
Charges d'investissements	10 758	11 110	11 533	11 219	-2,7%	-314
Remboursement économique	0	5 746	6 015	6 612	9,9%	597
Rémunération de la base des actifs régulés	0	5 364	5 518	4 607	-16,5%	-911
Charges brutes d'exploitation	11 582	12 842	13 877	13 741	-1,0%	-136
Charges nettes d'exploitation couverte par le tarif	9 984	10 977	12 195	12 122	-0,6%	-72
Produits moins charges	3 318	2 223	872	287	-67,1%	-585
Impact climatique	-739	841	1 022	704	-31,1%	-318
Contribution à la péréquation	2 123	-198	-1 550	-1 286	17,0%	264
Autres régularisation du tarif précédent	1 934	1 580	1 400	869	-38,0%	-532

3.4 La valorisation du patrimoine

Changement de régime juridique des compteurs

Le concessionnaire a écrit aux Autorités Concédantes pour leur indiquer sa volonté de changer le régime juridique des compteurs et des postes de livraison client (ouvrages interface client) en biens de retour. Le concessionnaire justifie ce changement par la jurisprudence dite « de Douai » rendue pour le distributeur Enedis, qui indique que les compteurs communicants d'Enedis doivent être considérés comme des biens de retour.

Le concessionnaire précise que ce changement de régime juridique des biens a été intégré dans le nouveau modèle de contrat en accord avec la FNCCR et France Urbaine.

Il indique que la définition de biens de retour n'étant pas détaillée dans les contrats 1994 et 2010, il entend ainsi « préciser » le contour des biens de retour avec l'intégration des compteurs.

Globalement, l'ensemble du **patrimoine concédé est immobilisé** pour une valeur de **181 411 k€** (en croissance de + 9,9 % par rapport à 2019, soit + 16 289 k€). Cette forte augmentation est notamment due au changement de régime juridique des compteurs (+ 7 935 k€) et des postes de livraison clients (+ 3 582 k€) qui sont désormais concédés. 91,5 % de la valeur brute de la concession a financée par GRDF et 8,5 % par les tiers.

Valorisation du patrimoine - biens concédés - bilan (k€)	2017	2018	2019	2020	Evolution n/n-1	
					%	volume
Valeur brute (k€)	156 663	160 755	165 122	181 411	9,9%	16 289
dont investissements de GrDF (k€)	134 509	137 755	141 263	157 010	11,1%	15 747
dont investissements du concédant (k€)	0	0	0	0		0
dont investissements de tiers (k€)	22 154	23 000	23 859	24 401	2,3%	542
Valeur nette comptable (k€)	92 296	93 051	94 097	100 844	7,2%	6 747
Amortissement de dépréciation (k€)	64 367	67 704	71 025	80 567	13,4%	9 542
taux d'amortissement de dépréciation des ouvrages (%)	41,1%	42,1%	43,0%	44,4%		
Valeur nette réévaluée des financements GRDF (k€)	93 786	94 796	95 053	100 260	5,5%	5 206

La valeur nette réévaluée des financements de GRDF sur les biens concédés à fin d'année 2020 représente la **valeur actualisée des ouvrages que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture**. Elle est de 100 269 k€ (+ 5,5 %).



Dans le fichier de contrôle concernant les origines de financement, il n'est plus possible de distinguer les biens de premier établissement des biens de renouvellement. **Territoire d'Énergie Drôme-SDED demande à retrouver la distinction entre biens de renouvellement et biens de premier établissement du fichier des origines de financement.**

Droits du concédant

Le droit du concédant ou ticket de sortie représente le droit au retour de l'ensemble des ouvrages au bénéfice de l'autorité concédante. Au terme du contrat, ce droit représente la valeur des actifs en concession quel que soit leur origine de financement.

Dans le cadre d'une DSP, il peut s'interpréter comme étant la dette dont devra s'acquitter la collectivité pour récupérer les actifs de la concession en fin de contrat.

GRDF ne reconnaît pas le calcul des dettes et créances réciproques en tant que fin de contrat mais en tant que fin de service (plus de desserte de gaz), tel qu'il est présenté au sein de l'article du cahier des charges. **Le concessionnaire refuse de donner sa vision du calcul**. La prise en compte des provisions pour renouvellement constituées à la maille de la concession et des amortissements de caducité étant un enjeu majeur de la méthode de calcul, **Territoire d'Énergie Drôme-SDED demande que le concessionnaire :**

- transmette pour chaque immobilisation le montant des amortissements industriels et des provisions pour renouvellement constituées,
- détaille quelles sont les catégories d'ouvrages pour lesquelles il dote aux provisions pour renouvellement,
- concessionnaire l'informe de tout changement de durée de vie technique normative effectué par le concessionnaire.

Les **comptes "droits du concédant"**, ont atteint fin 2020 la valeur de **84,3 M€** pour le périmètre historique.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

SYNTHÈSE

L'observation de 6 thèmes couvrant l'ensemble des champs concessifs permet de situer les forces et les faiblesses de la concession de Territoire d'Énergie Drôme – SDED dans le panorama des concessions accompagnées par NALDEO Stratégies Publiques.



A. État des ouvrages

- ⊖ Un taux de réseaux sensibles très élevé (BP, fonte, cuivre, acier non protégé)
- ⊖ Une part de réseau ayant dépassé leur durée probable d'utilité de 45 ans en pleine augmentation mais dans la moyenne observée sur d'autres concessions
- ⊖ Un taux de renouvellement très faible entraînant un vieillissement important des canalisations

B. Maintenance et surveillance

- ⊕ Des dépenses de maintenance corrective et différé bien maîtrisées
- ⊖ Un taux de visite des postes de détente plus faible qu'en moyenne

C. Incidentologie

- ⊕ Un nombre de dommages pour 100 DICT très faible
- ⊖ Un nombre d'appel pour ISG pour 1000 usagers très élevé

D. Relation client

- ⊖ Un nombre de réclamations liées aux prestations ou par usagers plus élevé que sur les autres concessions
- ⊕ Un déploiement GAZPAR qui se déroule mieux que sur d'autres concessions

E. Complétude des données techniques

- ⊕ Un niveau de complétude des données techniques inférieur aux autres concessions
- ⊕ Des données techniques sur les pourcentages de CI/CM avec pression et matériaux plus complètes qu'en général

F. Aspects financiers

- ⊖ Des investissements plus faibles et une faible participation au système de péréquation tarifaire.

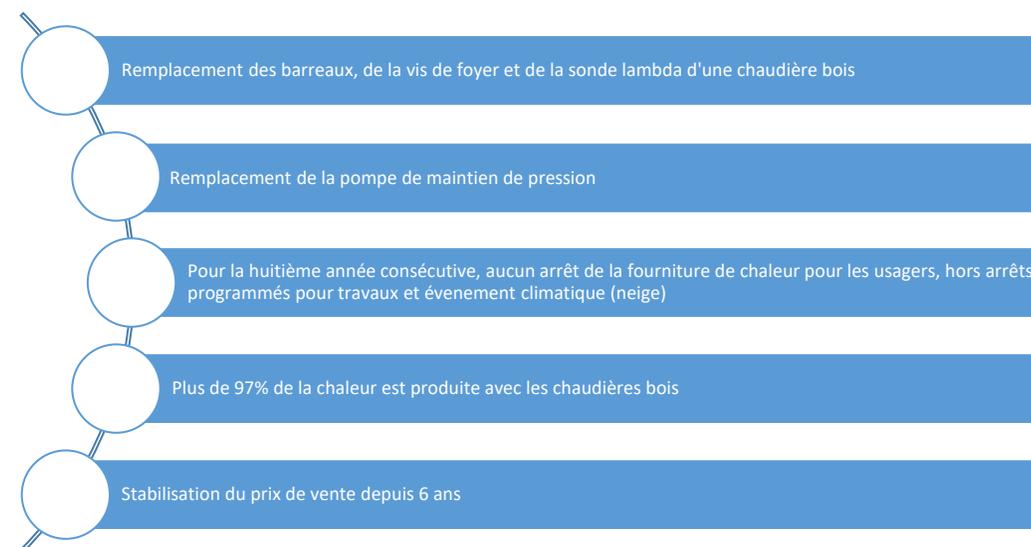
C - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE VASSIEUX EN VERCORS

Depuis sa mise en service fin 2011, le réseau public de distribution de chaleur de Vassieux en Vercors fait l'objet d'un suivi continu par les services de Territoire d'Énergie SDED. Chaque année un tableau de bord énergétique est réalisé pour suivre les indicateurs et s'assurer du bon fonctionnement.

Chiffres clefs



Faits marquants en 2021



Évolution du réseau de chaleur en 2021

Abonnés

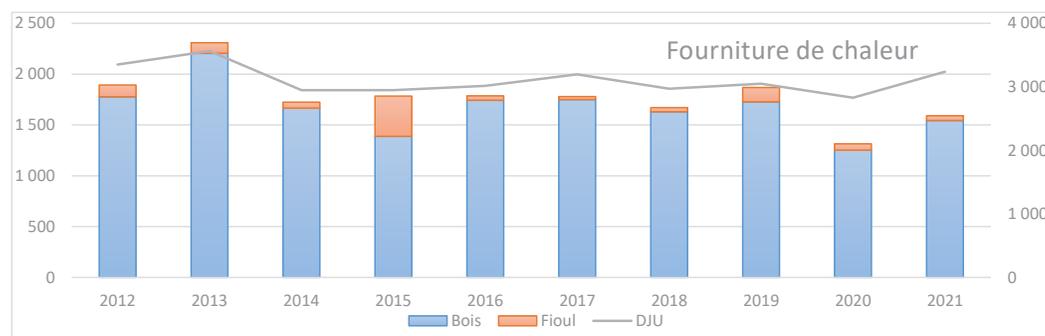
Depuis la mise en service du réseau de chaleur le nombre d'usagers est constant, en 2021 aucune nouvelle demande de raccordement n'a été étudiée.

Modalités de facturation

Depuis la mise en place de la mensualisation en janvier 2017, 28% des usagers ont adhéré à cette modalité de paiement. Le logiciel de facturation développé en interne par Territoire d'Énergie Drôme – SDED est désormais actif. Le portail client mis en œuvre par le Service des Systèmes d'Information devrait être proposé aux usagers en 2022.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

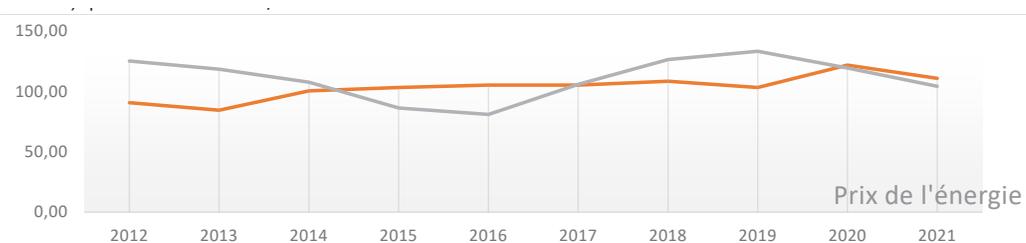
Fourniture de chaleur



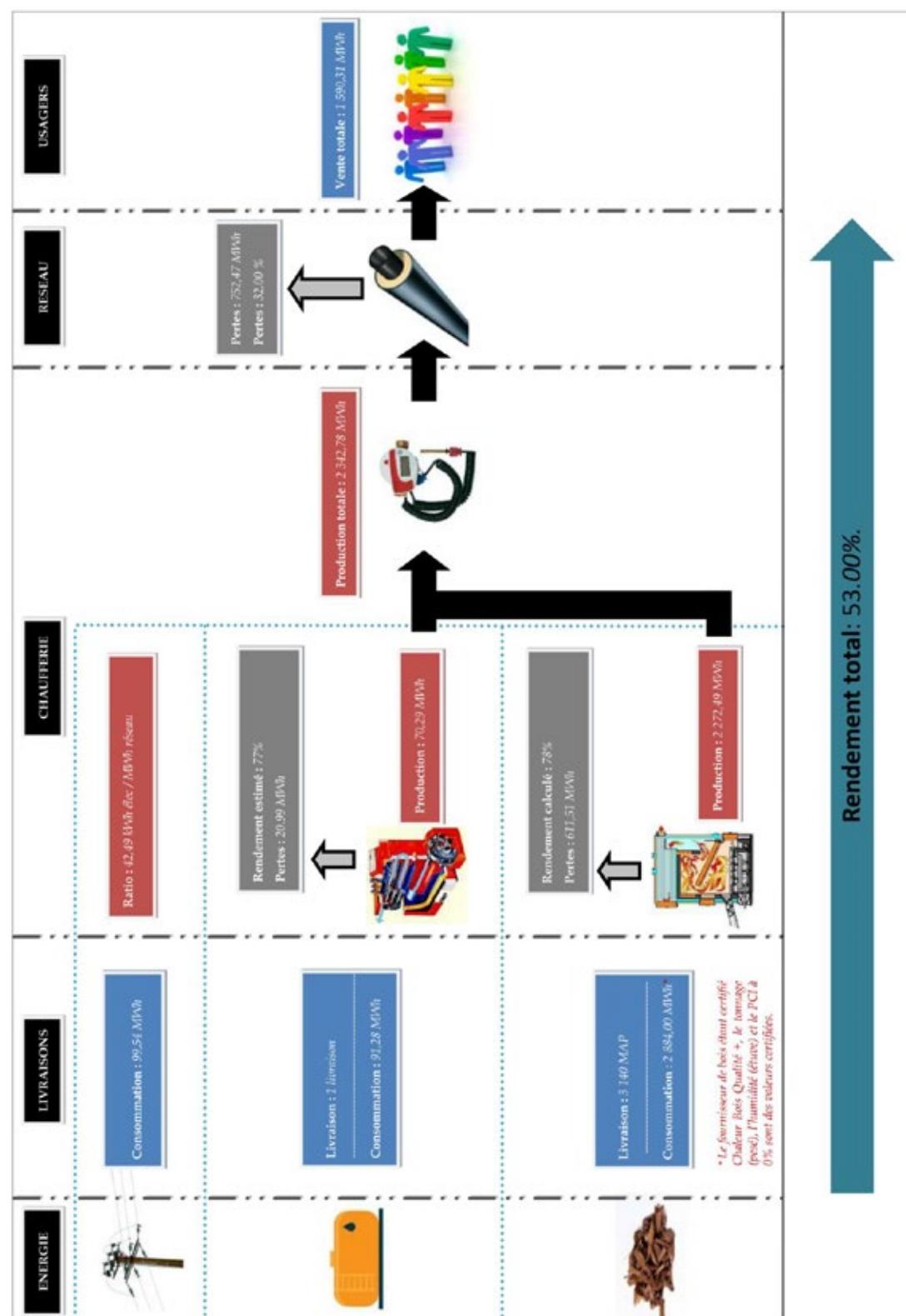
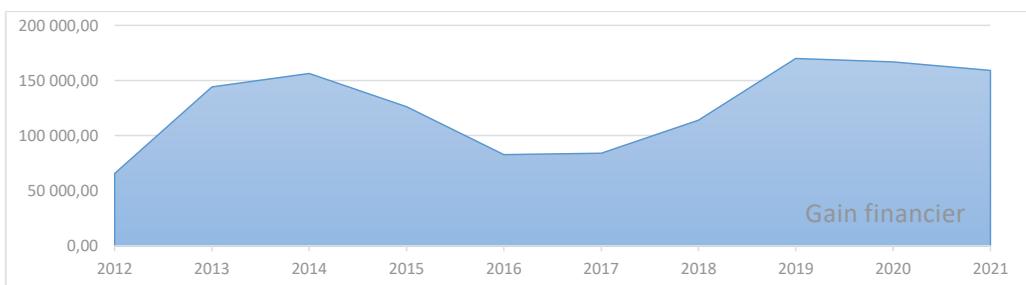
Cette année le taux de couverture bois dépasse les 97%, cet indicateur met en exergue le très bon fonctionnement et suivi des chaudières bois.

Prix de la chaleur

En 2021, le prix moyen de la chaleur pour l'utilisateur s'établit à 111 € TTC/MWh. Ce montant comprend le prix de l'énergie consommée « R1 » (54%) et de l'abonnement « R2 » (45%). Pour l'année 2021 le prix unitaire de la solution bois est légèrement supérieur à celui de la solution de référence (prix moyen du fioul obtenu par SDED pour des livraisons en 10 000 litres, corrigé du rendement) qui s'élève à 104 € TTC/MWh.



Cette année compte tenu de la baisse du prix du fioul les gains cumulés pour les usagers par rapport à l'énergie de référence, ont légèrement diminué. Ils s'élèvent au global à 159 200 € TTC, depuis la mise en service du réseau. Au-delà du gain financier, les usagers bénéficient de tous les avantages d'un service public. Ils n'ont notamment pas à acquérir et à entretenir une chaudière fioul ni à gérer les livraisons ou éventuelles interventions de dépannage.



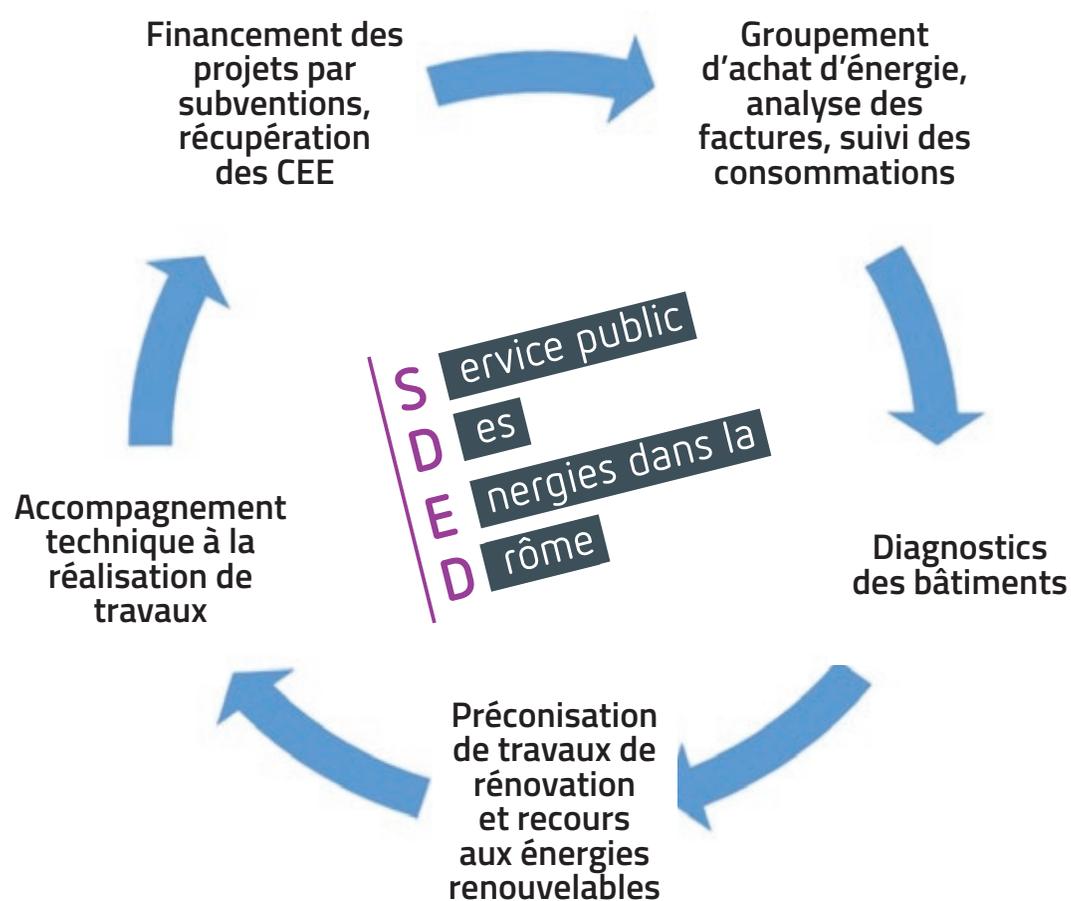
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Face aux enjeux climatiques et aux engagements internationaux et nationaux sur l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, les collectivités sont désormais déterminées à maîtriser leur facture énergétique et à rendre plus efficaces les bâtiments et leurs systèmes.

L'approche de Territoire d'énergie Drôme-SDED consiste à leur apporter les ressources et les moyens pour comprendre et agir, notamment sur leur patrimoine bâti.

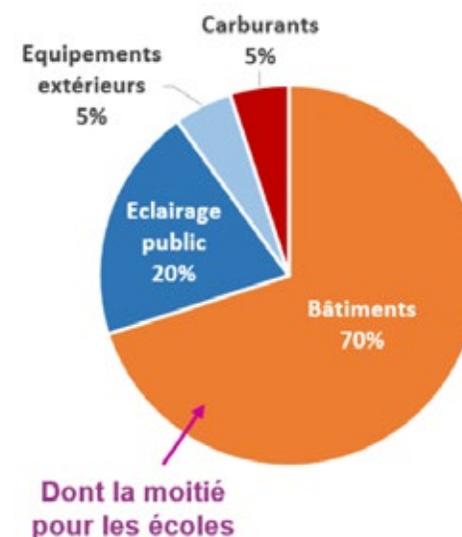
Cette activité repose sur la connaissance préalable des consommations, le diagnostic des installations, l'action sur les bâtiments et l'évaluation des résultats.



En 2021, 112 communes et 4 intercommunalités étaient adhérentes au service Conseil Energie de Territoire d'énergie Drôme, leur permettant de :

- Bénéficier d'un **suivi de leurs consommations d'énergie**
- Bénéficier d'un **conseil technique et d'un soutien financier à leurs travaux d'économies d'énergie**

LES BÂTIMENTS, GISEMENT PRINCIPAL D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE D'UNE COMMUNE



Tiré d'un panel de près de **140 communes suivies depuis des années**, la répartition moyenne des consommations d'énergie met en évidence la prépondérance des besoins du parc des bâtiments communaux, loin devant l'éclairage public.

Ces communes étant principalement rurales, les autres usages (carburants, installations techniques extérieures) demeurent assez marginaux.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION : VISER LA PERFORMANCE AVANT TOUT



Territoire d'énergie Drôme apporte des aides financières aux travaux, pouvant aller jusqu'à 50 % de la dépense consacrée aux économies d'énergie. A cet effet, des critères de choix techniques sont requis pour contribuer efficacement aux **objectifs de réduction des consommations à terme** (voir plus bas, le décret Eco-Energie Tertiaire).

Le plus souvent, un économiste de flux vient à la rencontre de la commune afin de dresser un état des lieux du bâtiment, assorti d'une liste de premières préconisations. Il s'agit de la **fiche d'identité énergétique**.

Les travaux soutenus doivent en outre se conformer à des exigences de performance, édictées par le dispositif des **Certificats d'économies d'énergie (CEE)**.

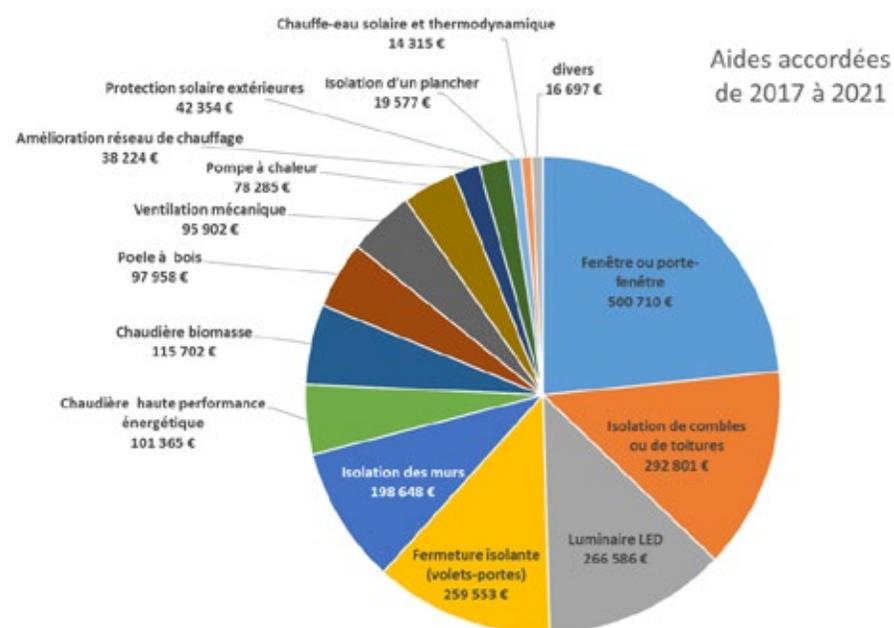
En 2021, **688 000 €** ont été accordés pour 77 collectivités.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis le démarrage du dispositif (automne 2017 jusqu'à fin 2021), plus de **180 collectivités** ont bénéficié des subventions de Territoire d'énergie Drôme, d'un total de **2 138 000 €** réparti sur près de **400 chantiers** : mairies, groupes scolaires, salles communales, gymnases, logements locatifs...

Les aides se sont réparties de la manière suivante :



LE DISPOSITIF ECO-ENERGIE TERTIAIRE

« Éco énergie tertiaire » est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issu du « décret tertiaire », il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

Sont concernés les bâtiments, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments hébergeant des activités tertiaires du secteur public et du secteur privé, qui sont en service à la date de publication de la loi ELAN du 23 novembre 2018, dans les configurations suivantes :



Bâtiment d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire ;



Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est supérieur ou égal à 1000 m² ;



Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1000 m².

Reportée de septembre 2021 à septembre 2022, la première déclaration annuelle des consommations des bâtiments doit être effectuée par les propriétaires sur l'Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (OPERAT).

ACTEE, BAPAURO : QUÉSACO ?

En 2019 ont été publiés des appels à manifestation d'intérêt, pour des programmes de financement au bénéfice des structures locales de conseil et d'accompagnement, telles que Territoire d'énergie Drôme. Le syndicat a donc posé sa candidature et a été lauréat de deux programmes.

ACTEE, Action des collectivités territoriales pour la rénovation énergétique : il s'agit d'un programme financé par les certificats d'économies d'énergie, et monté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Les cofinanceurs sont les entreprises du secteur de l'énergie, soumises à obligations de certificats.

L'objectif est de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

2021 marque **l'achèvement du premier programme ACTEE 1**, dit « Projet Pilote », auquel avaient conjointement participé quatre syndicats d'énergie de la région : le SIEL (42), le SDE 07, TE 38 et Territoire d'énergie Drôme.

Pour Territoire d'énergie Drôme, cela s'est traduit par une **aide totale de 174 484 €** sur la période 2019-2021

- Des diagnostics énergétiques de bâtiments,
- Du temps d'accompagnement des communes au titre de nos missions d'économies de flux
- L'investissement dans une plateforme numérique de suivi des consommations.

ACTEE, BAPAURO : QUÉSACO ?

Mais cette même année marque également le démarrage d'un nouveau programme ACTEE, baptisé « **MERISIER** »

Son objectif premier est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des **bâtiments scolaires primaires** des collectivités. En juillet, le jury de la FNCCR a décidé de sélectionner les projets du groupement de Territoire d'énergie Drôme-SDED et du Syndicat départemental d'Énergies de l'Ardèche.

Il est attendu que les fonds attribués génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin du Programme.

Territoire d'énergie Drôme - SDED prévoit les actions suivantes :

- 2 postes d'économies de flux (repérage, aide à la décision, accompagnement des travaux, bilans)
- Budgétisation de 50 audits énergétiques et mise en place d'accords-cadres à bon de commande
- Matériel de mesure : sondes CO₂, compteurs de chaleur
- Echanges et interventions partagées avec les CEP locaux

Le budget prévisionnel de ces moyens d'accompagnement et d'étude s'établit au total à 876 000 euros HT jusqu'au 30/09/2023, dont 440 000 € pour Territoire d'énergie Drôme - SDED.

Plus d'informations ici : <https://www.programme-cee-actee.fr/>

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

BAPAURA, Bâtiments Publics en Auvergne Rhône-Alpes : il s'agit d'un projet financé par l'Union européenne, pour lequel l'ADEME et l'agence régionale Auvergne Rhône-Alpes Energies Environnement (AURAE) ont monté un dossier et soumis une candidature. Elles y ont associé des structures locales volontaires, parmi lesquelles Territoire d'énergie Drôme. L'objectif est d'apporter une assistance à des projets de rénovation globale, et plus généralement **de mettre en place un service d'ingénierie locale** en direction des collectivités qui ont relativement peu de compétences internes en la matière.

Pour le syndicat, cela se traduit par une aide prévisionnelle de 104 578 € sur la période 2020-2023 pour permettre de faire réaliser une douzaine de projets de rénovation, avec l'objectif d'au moins 30 % d'économies d'énergie. L'accompagnement ainsi apporté consiste à aider la commune à définir ses objectifs de performance, à les faire appliquer par l'équipe de maîtrise d'œuvre et à en vérifier le résultat.

Environ 15 projets de rénovation sont identifiés dans le cadre de ce programme, dont 3 aujourd'hui réalisés.

Plus d'informations ici : <https://bapaura.fr/>

Le projet BAPAURA a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, subvention no. 891839. Il est coordonné par la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME.



LES GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉNERGIE

Achat de Gaz Naturel :

A l'occasion du nouvel accord cadre 2022/2024 lancé en 2021, plusieurs membres ont rejoint le groupement portant le nombre d'adhérents à 116 :

- 1 commune Ardéchoise : Vernosc-les-Annonay
- 5 Communes Drômoises : Bourg-de-Péage, Châteauneuf-sur-Isère, Clérieux, Portes-lès-Valence, Sainte-Uze,
- 2 communautés de communes : La Communauté de communes Baronnie en Drôme Provençale et la Communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans
- Et 2 établissements publics ou associatifs proches des communes : le CCAS de Bourg-le-Péage et la Régie Autonome du théâtre de Privas

Allotissement :

- Lot 1 : 964 Points de livraison sans achat de biogaz (127 000 MWh par an)
- Lot 2 : Haute Valeur Environnementale, 45 Points de livraison présentant un minimum de 10% de leur consommation prévisionnelle avec Garanties d'Origine Renouvelable (6 400 MWh par an)

Achat d'Électricité :

A l'occasion du nouveau marché subséquent 2022-2023 (notifié en 2021), 39 nouveaux membres ont adhéré au groupement d'achat Électricité portant le nombre total à 152 membres.

3 Lots :

- Lot 1 : segment C5 (<= 36 kVA)

5681 PDL recensés, dont 905 nouveaux, pour 55 440 MWh/an (précédent marché : 39 000 MWh)

- Lot 2 : segments C1, C2, C3, C4 (> 36 kVA)

465 PDL recensés, dont 57 nouveaux, pour 45 200 MWh/an (précédent marché : 37 800 MWh)

- Lot 3 : tous segments, électricité achetée à un producteur ENR

145 PDL recensés, pour 3 800 MWh (précédent marché : 900 MWh)

L'augmentation des prix de l'énergie a conduit la CAO puis le Bureau Syndical de Territoire d'énergie Drôme – SDED à déclarer « sans suite » le marché subséquent du lot 3. Celui-ci proposait un prix bloqué à un très haut niveau pour 2 ans (2022-2023), l'offre ayant été remise en pleine période d'explosion des prix.

ACTUALITÉ DE L'ANNÉE 2021 EN MATIÈRE D'ACHAT D'ÉNERGIE

Nos précédents marchés de fourniture de gaz et d'électricité arrivant à échéance le 31 décembre 2021, nous avons été contraints de les renouveler pour l'année 2022 dans un contexte particulièrement défavorable.

En cette fin d'année 2021, les prix ont connu une augmentation vertigineuse : environ 4 fois les valeurs habituelles de la bourse de ces dernières années.

Le service Performance Énergétique a réalisé pour les membres du groupement des simulations de l'impact de ces augmentations sur les finances locales.

Face à cette flambée des prix, l'Etat a d'ores et déjà annoncé des mesures visant à plafonner les augmentations, mais celles-ci ne concernent, pour l'instant que les particuliers qui ont conservé les Tarifs Réglementés de Vente (TRV).

Conscient des enjeux, Territoire d'énergie Drôme – SDED a été très mobilisé en cette fin d'année 2021, aux côtés de notre fédération, la FNCCR, pour alerter le gouvernement sur les conséquences de cette hausse sans précédent qui va peser sur le budget des collectivités locales et demander des mesures spécifiques.

UN OUTIL DE SUIVI DES FACTURES D'ÉNERGIE : ENERCOMPIL

Territoire d'énergie Drôme - SDED a fait le choix de développer sa propre solution de collecte, de traitement et de restitution des données de consommation et de facturation d'énergie pour les collectivités et pour les spécialistes en performance énergétique.

Le projet baptisé EnerCompil comporte quatre grands modules :

- Le recueil automatisé des factures depuis les espaces clients des principaux fournisseurs d'énergie et l'extraction des données contenues dans ces documents ;
- Le retraitement et la normalisation des données ;
- La mise en œuvre d'une base de données, complétée des données de patrimoine ;
- La mise à disposition de ces informations via une plateforme web ou la restitution d'indicateurs calculés pour les spécialistes en performance énergétique.

Le prestataire retenu pour ce projet a démarré sa mission au cours du mois d'octobre 2021. L'avancement à la fin de l'année 2021 est le suivant :

- Module collecte, extraction : 80%
- Module retraitement : 75%
- Module base de données et stockage : 20%
- Plateforme web d'accès aux données : 20%

La livraison du logiciel est prévue pour l'été 2022.

énercompil

CLIMAT ENERGIE TERRITOIRES



La mission Climat Energie Territoire a pour objectif de créer et d'entretenir un lien avec les intercommunalités. Territoire d'énergie Drôme - SDED est impliqué dans des actions de transition énergétique et se doit d'être en relation avec les intercommunalités dans ce domaine. En effet, les 12 Communautés de Communes et d'Agglomération réalisent les Plans Climat Air Energie Territoire au sein duquel s'inscrivent les missions du syndicat d'énergie. La mission Climat Energie Territoire poursuit dans son rôle de facilitateur tout en apportant des services, des outils et l'animation d'un réseau bi-départemental (26-07). Dans son rôle de facilitateur, elle contribue également au fonctionnement de la Commission Paritaire Energie, pilote les conventions de partenariat qui formalise une incitation financière et un suivi des actions réalisées par Territoire d'énergie Drôme et l'implique dans les projets globaux (CRTE par exemple). Par ailleurs, elle garantit la bonne utilisation de l'outil Prosper Action (formation et accompagnement personnalisé) et apporte un décryptage des documents de planification régionaux (SRADDET et S3REnR, SDIRVE).

COMMISSION PARITAIRE ENERGIE : 3 RÉUNIONS EN 2021

Une réunion en février 2021 qui s'est réunie de manière informelle en visioconférence afin d'échanger autour de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités). Une seconde en présentiel en septembre 2021. La CPE a pour vocation de constituer une vraie plateforme d'échanges inter EPCI à l'échelle du département de la Drôme sur toutes les questions relevant de la Transition Énergétique. intercommunalités.

En décembre une réunion en visioconférence avec un ordre du jour sur la rénovation de l'habitat – évolutions et perspectives 2022 » avec pour objectif d'explicitier certains articles de la Loi du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience ». Des enjeux importants en termes de coordination avec la mise en place du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) par les intercommunalités et une Intervention de Mme Anne-Lise DELORON ROCARD, Coordinatrice interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments-Ministère de la Transition écologique au Ministère du Logement les interventions de notre Fédération (la FNCCR) sur des points d'actualité législative et un focus sur le SPPEH

POURSUITE DE L'APPUI FINANCIER DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE DRÔME-SDED AUX TERRITOIRES

Les EPCI bénéficient d'une aide financière pour l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (aide de 50 % plafonnée à 20 k€). L'aide financière a été mobilisée pour les Territoires qui l'ont sollicitée en contrepartie d'un document récapitulatif et de documents financiers à l'appui. En 2021, les Communautés de Communes qui le pouvaient ont sollicité le versement total ou partiel de l'aide financière prévue. Montélimar Agglo a contacté TE26 dans la perspective du lancement des réflexions en direction de leur Plan Climat (délégation de lancement au CC du 16/09/2021).

LES TABLEAUX DE BORD OU LES PREMIERS BILANS DE L'ACTIVITÉ DE TE 26-SDED SUR LES TERRITOIRES

En lien avec les conventions de partenariats signées avec les EPCI, TE Drôme-SDED a mis en place en 2020 les premiers tableaux de bord sur 3 EPCI (CCVD, Arche Agglo et Valence Romans Agglo). Les indicateurs sont issus des activités de TE 26-SDED qui s'inscrivent dans la transition énergétique : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergies, Éclairage Public, Performance Énergétique des bâtiments publics et Mobilité Décarbonnée. Les indicateurs synthétiques par EPCI ont également permis d'établir un tableau de bord « départemental ». En 2021 cette activité s'est poursuivie s'enrichissant d'une expérience afin de progresser avec les retours souhaités des Territoires sur ce travail « expérimental » qui devrait voir son rendu se perfectionner au fil des ans. A noter que les tableaux de bord 2021, mis à la disposition des EPCI, concernent des données relatives aux années 2019-2020 principalement.

FORMATIONS DES UTILISATEURS DE L'OUTIL PROSPER ACTION

Territoire d'énergie DROME-SDED a déployé PROSPER Actions dans le département de la Drôme. La mission Climat a la charge de nombreux échanges, réunions et travaux pour faciliter les échanges avec les collaborateurs des EPCI, leur permettre une meilleure compréhension de l'outil, faciliter les échanges, s'approprier l'outil... Pour cela chaque EPCI dispose d'un compte Prosper Actions qui lui est propre, un code d'accès qui lui est fourni par TE Drôme SDED.

En 2021, la mission Climat a continué à accompagner à la demande les chefs de projet dans la prise en main de l'outil Prosper Action et organisé en lien avec le Cabinet Energie Demain et le SIEL, deux demi-journées de formations à l'outil Prosper Actions en groupe restreint en mai 2021. A noter que ces actions visent notamment l'intégration des plans d'actions du PCAET dans l'outil Prosper Actions.

PROSPER Action c'est quoi ?

L'outil de prospective énergétique territoriale Prosper Action est mis à la disposition des EPCI afin de leur permettre de planifier les actions et investissements nécessaires en construisant des scénarios énergétiques sur leur territoire aux horizons 2030 et 2050. En effet, ce logiciel offre la possibilité aux EPCI qui l'utilisent de planifier à l'échelle communale des actions de sobriété, d'efficacité énergétiques et le développement des énergies renouvelables, sur la base d'un état des lieux précis et d'un scénario tendanciel.

DÉCLINAISON TERRITORIALE DES OBJECTIFS DU SRADDET

L'utilité du scénario « type SRADDET » est de pouvoir servir de scénario de comparaison (référentiel ou étalon), ou potentiellement de point de départ si la stratégie d'un territoire n'a pas encore été élaborée. Il n'a aucune valeur réglementaire au regard des objectifs fixés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais vise à permettre de mesurer, quantifier et mieux visualiser ce que peut représenter le SRADDET à l'échelle d'un territoire donné.

CAHIER DES CHARGES POUR LE SCHÉMA TERRITORIAL D'ORIENTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENR

Territoire d'énergie Drôme a réfléchi en 2021 sur une démarche prospective visant les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Partant du constat que les PCAET ne fixent pas une programmation géolocalisée de l'implantation future des énergies renouvelable et que la démarche de prospective énergétique est indispensable, il est apparu essentiel que les Territoires définissent une planification des énergies renouvelables au travers d'un Schéma Directeur pour le développement des Energies Renouvelables. Sur le modèle de travail déjà partenarial, TE26 a proposé une méthodologie rédigée et réalisée en lien avec ses partenaires (DDT26, CAUE, AURA EE...) En 2021 deux territoires ont commencé à exploiter ce document pour se l'approprier. Ils ont la possibilité de suivre les expérimentations à venir et/ou de s'en inspirer. Ce travail « expérimental » se poursuivra en 2022 et pourrait s'amplifier en fonction des besoins et des choix des Territoires en matière de planification des EnR.

GROUPE DE TRAVAIL PCAET BI-DÉPARTEMENTAL – ECHANGES ET RETOURS D'EXPÉRIENCES L'ANIMATION D'UN RÉSEAU QUI FONCTIONNE ET SE RENFORCE

En lien étroit avec la DDT de la Drôme, la Mission Climat Energie Territoires participe activement à l'animation d'un groupe de travail regroupant les structures qui œuvrent dans le domaine de la transition énergétique en activant différents outils tels que les Plans climat, les Contrats de Transition Ecologique, les Contrats TEPOS, les démarches Cit'Énergies.

En 2021, ce groupe de travail co-animé par les deux Syndicats d'énergie et les deux Directions Départementales des Territoires (Drôme et Ardèche) s'est réuni 3 fois : en mars, juin et octobre 2021. Deux fois en visio-conférence, une seule fois en présentiel en Biovallée avec organisation à cette occasion d'une visite sur l'Ecosite et le siège de la Communauté de Communes (bâtiments BEPOS, principe de frugalité, isolation par des matériaux bio-sourcés, ...)

Quelques sujets traités lors des réunions du GT 26-07 :

- Loi d'orientation des mobilités,
- CRTE (Contrat de Relance et de Transition Énergétique) intervention DREAL,
- Mobilisation citoyenne – intervenant extérieur Ph Devis D'un Monde à l'Autre,
- SPPEH : réalisations, ambitions et point de vigilance,
- ALPGRIDS – Autoconsommation Collective dans la Drôme : intervenants : AURA-EE et CNR Direction Transition Énergétique,
- Autoconsommation collective SDE07,
- Design énergétiques des bâtiments – conférence de Pascal Lenormand (incub.net) qui enrichira nos points de vue et des visites
- Conversion des flottes de véhicules des Collectivités – intervenante ALEC42



Plus d'infos :
Territoire d'énergie Drôme
mission Climat Energie Territoires
04 75 82 65 55

ÉCLAIRAGE PUBLIC

UNE COMPÉTENCE POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Avec cette compétence optionnelle créée en 2013, Territoire d'Énergie Drôme - SDED gère pour les communes adhérentes, la globalité de la gestion de leur éclairage public (Fonctionnement et investissement)

Les communes adhérentes ont à disposition un SIG (Système d'Information Géographique) « full web » qui leur permet de connaître dans les détails leur parc d'éclairage public.

La gestion de la maintenance et des dépannages est réalisée via une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), « full web », qui permet aux collectivités de déclarer les dysfonctionnements sur l'éclairage public par déclaration sur ce système de gestion. L'information arrive directement au service éclairage public de Territoire d'Énergie Drôme - SDED qui prend en compte la demande d'intervention, l'analyse et donne l'ordre à l'entreprise d'intervenir. Selon l'urgence de la situation, la durée de l'intervention va de 4 heures à maximum 72 heures. À tout moment, la collectivité peut interroger la GMAO pour savoir où en est sa demande.

Le succès de cette compétence optionnelle se traduit par le nombre de commune adhérente augmentation pour atteindre en 2021, 158 communes avec 27 870 points lumineux.

Plus que jamais dans un contexte d'augmentation des prix de l'électricité les travaux d'investissements soutenus financièrement dans le cadre de la compétence sont essentiels

LES ADHÉSIONS DEPUIS 2013

En 2021 158 communes font confiance au SDED pour gérer leur éclairage public.

Progression des adhésions et du nombre de points lumineux

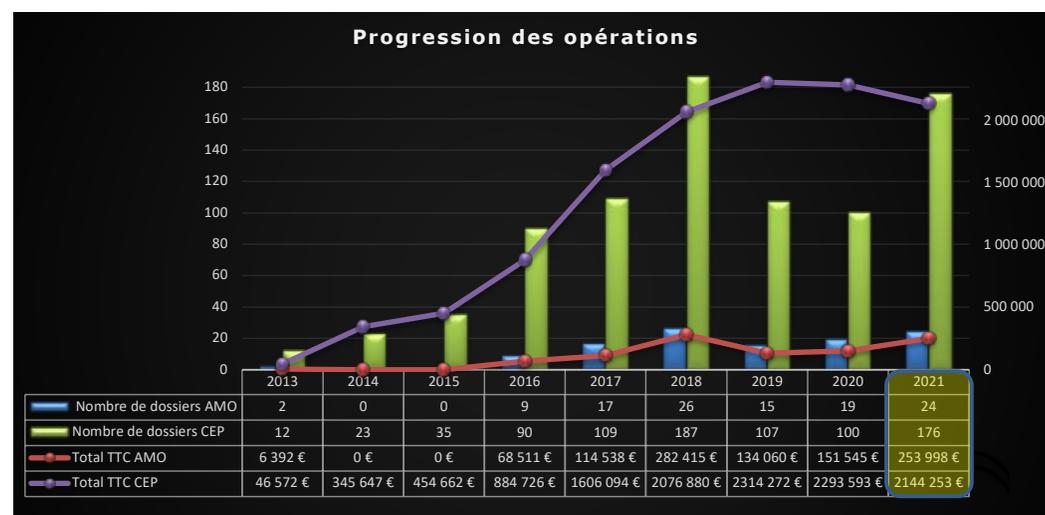


INVESTISSEMENT

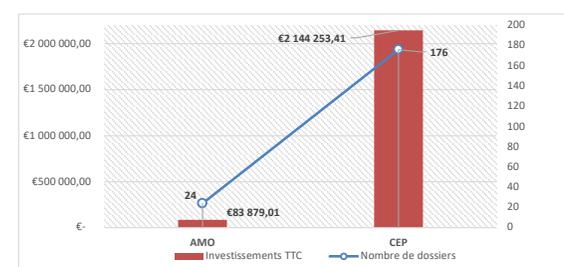
Bilan des investissements depuis 2013 :

Deux types de travaux d'investissements sont pris en charge par le budget annexe de l'éclairage public :

- AMO : Travaux de réservations souterraines réalisés en coordination avec des travaux de réseau de distribution, par l'entreprise du marché « réseau » aux conditions économiques de ce dernier.
- EP : travaux d'éclairage public réalisés par l'entreprise du marché d'investissement éclairage public aux conditions économiques de ce dernier.

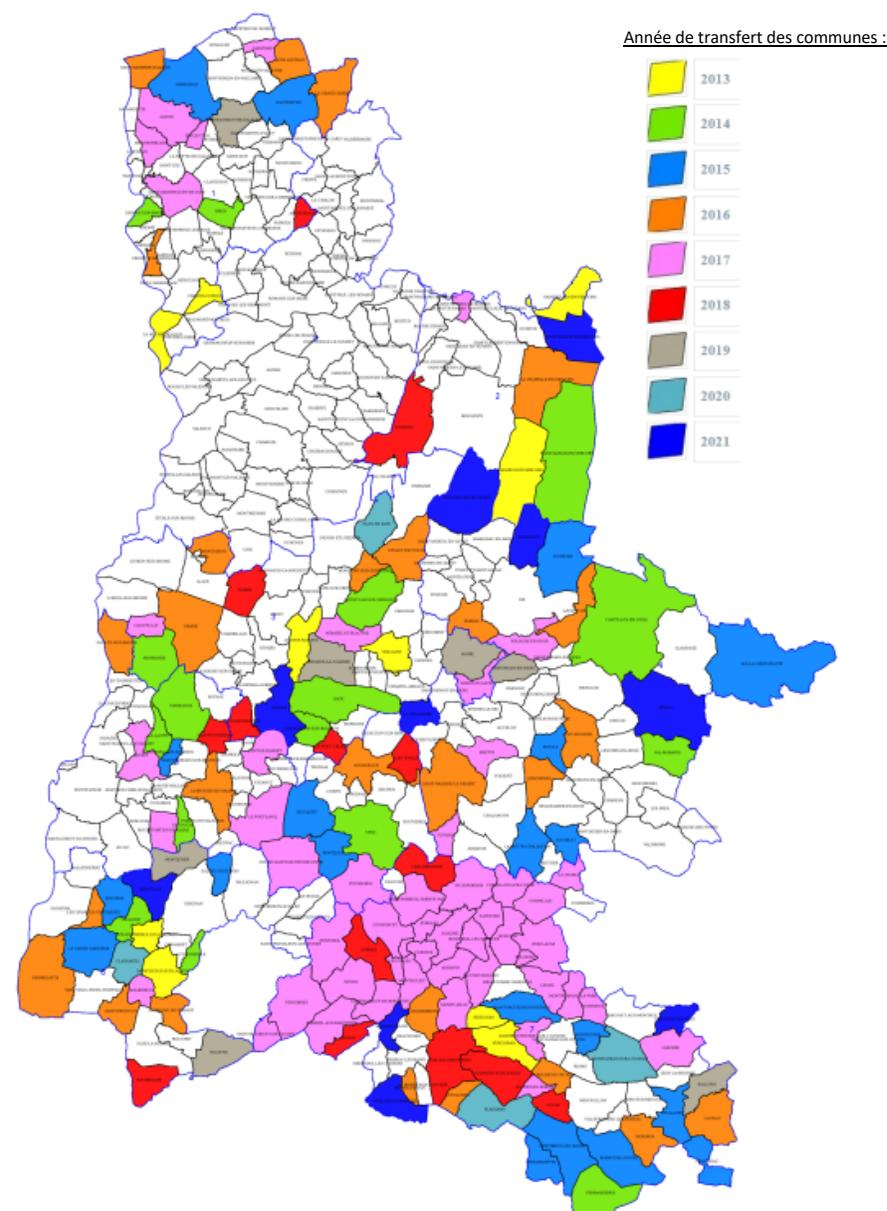


Zoom sur 2021 :



Zoom sur 2021

CARTE DE RÉPARTITION DES COMMUNES PAR ANNÉE D'ADHÉSION



ÉCLAIRAGE PUBLIC

DU PROJET À LA MAINTENANCE LE SDED EST LÀ

FONCTIONNEMENT

Instructions 2018 des DT – DICT – ATU – DT DICT conjointes :

Dans le transfert de compétence, Territoire d'Énergie Drôme - SDED est exploitant du réseau éclairage public.

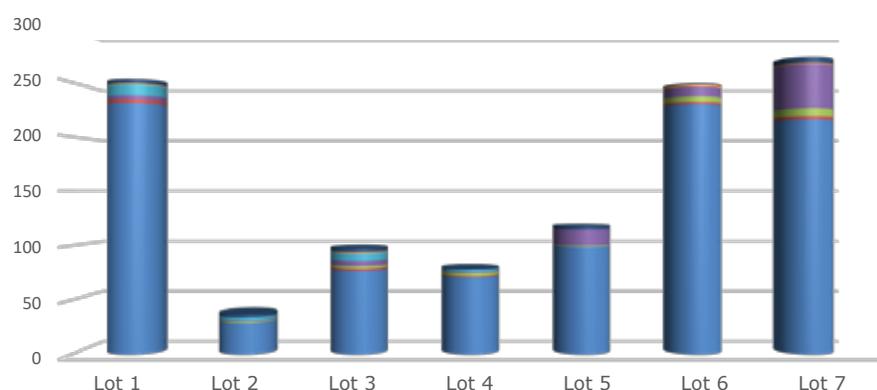
A ce titre, il a l'obligation d'instruire les DT (Déclaration de travaux) et les DICT (Déclaration d'intention de Commencer des Travaux), ATU (Avis travaux urgent) sur le guichet unique national Inesis, Réseaux et Canalisations, construire sans détruire, regroupant l'ensemble des exploitants de réseaux.

	ANNÉE	DT	DICT/ DT DICT	ATU	TOTAL
Date d'entrée dans la compétence EP des communes concernées	2013	98	218	36	352
	2014	51	112	12	175
	2015	109	241	12	362
	2016	257	563	120	940
	2017	164	352	28	544
	2018	686	648	208	1 542
	2019	750	314	117	1 181
	2020	2 118	766	253	3 137
	2021	2 573	1 178	806	4 557

Maintenance, entretien et interventions d'urgence : Cout global : 546 000 € TTC

TYPE D'INTERVENTION	TOTAL GÉNÉRAL
Depannage EP	1013
Divers	4
Pose de panneau	12
Programmation horloges	15
Total général	1044

RÉPARTITION PAR LOTS GÉOGRAPHIQUES DE L'ACCORD CADRE MAINTENANCE



	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7
■ Programmation horloges	4	3	4	1	3	1	5
■ Pose de panneau	1		1			2	1
■ Entretien Systématique	10	3	7	2			
■ Entretien préventif	4	1	5	1	15	9	41
■ Eclairages festifs de fin d'année		1	2	3	1	5	7
■ Divers	3		2	1		2	3
■ Depannage EP	231	29	77	71	99	230	216

RECUEIL DES BUREAUX ET COMITES SYNDICAUX

(CONFORMÉMENT À LA LOI N° 92-125 DU 6 FÉVRIER 1992 ET À SES TEXTES D'APPLICATION)

PREMIER SEMESTRE 2021

BUREAU SYNDICAL DU 12 JANVIER 2021

Modalités d'organisation et conditions du déroulement en visioconférence du Bureau Syndical- Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes à Territoire d'Énergie Drôme-SDED sur les communes de Châteauneuf-sur-Isère, Chatuzange-le-Goubet, Montélier, Montmeyran, Peyrus et Valence. Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner. Convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti public entre le SDED et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Beaumont lès Valence. Convention relative à la relation de proximité du service public de chaleur de Vassieux en Vercors. Pouvoir à Me Jean-François ROBERT, Notaire, pour certification et authentification de conventions de servitudes de passage liées au développement des réseaux électriques.

COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2021

Compte administratif 2020 - Budget Principal. Compte administratif 2020 - Budget annexe Eclairage public. Compte administratif 2020 - Budget annexe Réseau de Chaleur. Compte de gestion 2020 Budget Principal. Compte de gestion 2020 Budget Eclairage Public. Compte de gestion 2020 Budget Réseau de chaleur. Affectation résultats année 2020 - Budget principal. Affectation résultats année 2020 - Budget annexe éclairage public. Affectation résultats année 2020 - Budget annexe réseau de chaleur. AP de Travaux - vote des AP 2021 et révision des AP en cours Budget Principal. AP de Travaux - vote des AP 2021 et révision des AP en cours Budget EP. Budget primitif Principal 2021. Budget primitif annexe Eclairage Public 2021. Budget primitif annexe Réseau de Chaleur 2021. Règlement intérieur du SDED. Compétence optionnelle Eclairage public - transfert de la compétence 2021. Composition Commission Consultative Energie. Composition Commission Consultative des Services Publics Locaux. Rapport d'activité SAEML Energie Rhône Vallée.

BUREAU SYNDICAL DU 9 MARS 2021

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes à Territoire d'Énergie Drôme - SDED sur la commune de Valence. Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner. Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés. Accord-cadre pour la fourniture, l'acheminement de gaz naturel et services associés. Lancement de la procédure. Attribution d'une subvention à l'Association « Energies Sans Frontières ». Convention de partenariat avec le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables).

BUREAU SYNDICAL DU 11 MAI 2021

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo à Territoire d'Énergie Drôme - SDED sur les communes de Bourg-de-Péage, Crépol, Montélier et Valherbasse. Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner. Avenants de transfert de la société COLAS Rhône-Alpes Auvergne au profit de la société COLAS France pour l'accord-cadre des travaux de réseaux publics de distribution d'électricité en technique aérienne ou souterraine et travaux de génie civil de réseaux de communication électronique et de câblage – pour les lots géographiques n°2 et 3. Autorisation de signature. Appel d'offres ouvert donnant lieu à conclusion de treize accords-cadres à bons de commandes. Année 2021. Reconduction(s) possible(s) de 3 fois un an. Partenariat Salon Tech et Bio 2021.

RECUEIL DES BUREAUX ET COMITES SYNDICAUX

COMITE SYNDICAL DU 22 JUIN 2021

Modalité d'organisation et conditions du déroulement en visioconférence du Comité Rapport d'Activité 2020. Autorisation de Programmes de Travaux vote des AP 2021 et révision des AP Budget Principal. Autorisation de Programmes de Travaux vote des AP 2021 et révision des AP Budget Annexe EP. Admission en non-valeur de créances Budget Principal. Admission en non-valeur de créances BA Réseau Chaleur. Décision modificative n° 1 Budget Principal. Décision modificative n° 1 Budget Annexe Eclairage Public. Décision modificative n° 1 Budget Annexe Réseau de Chaleur. Gestion des Ressources Humaines - Tableau des Effectifs. Convention art 8 CC concession intégration ouvrages environnement SDED ENEDIS. Compétence Eclairage Public - transfert de compétence. Convention relative à la détection d'anomalies EP SDED ENEDIS. Service Public de distribution de Gaz CRAC 2019. Service Public de distribution d'électricité CRAC 2019. Dispositif soutien communes performance énergétique bâtiments publics.

BUREAU SYNDICAL DU 13 JUILLET

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo à Territoire d'Énergie Drôme - SDED sur la commune de Mours-Saint-Eusebe. Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner. Valorisation des certificats d'économies d'énergie avec les collectivités drômoises pour l'année 2021. Charte de regroupement des dépôts de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) entre Syndicats d'énergie (SDE) de TEARA. Avenant à la convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à Maîtriser la Demande d'Énergie sur le patrimoine bâti intercommunal entre Territoire d'Énergie Drôme - SDED et la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux. Avenant à la convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à Maîtriser la Demande d'Énergie sur le patrimoine bâti intercommunal entre Territoire d'Énergie Drôme - SDED et la Communauté de Communes du Royans-Vercors. Avenant à la convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à Maîtriser la Demande d'Énergie sur le patrimoine bâti intercommunal entre Territoire d'Énergie Drôme - SDED et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans. Convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à Maîtriser la Demande d'Énergie sur le patrimoine bâti intercommunal entre Territoire d'Énergie Drôme - SDED et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. Convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à Maîtriser la Demande d'Énergie sur le patrimoine bâti intercommunal entre Territoire d'Énergie Drôme - SDED et la Communauté des Communes du Diois. Convention de partenariat pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment de l'école maternelle de la commune de DIE.

BUREAU SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner.

Convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à Maîtriser la Demande d'Énergie sur le patrimoine bâti intercommunal entre Territoire d'Énergie Drôme - SDED et le Syndicat à Vocations Multiples du Pays de Bourdeaux.

Réalisation d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public - Convention constitutive d'un groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage de réalisation d'un schéma directeur (SDIRVE).

Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés. Accord-cadre alloti en 2 lots. Autorisation de signature par le coordonnateur des accords-cadres et des marchés subséquents.

COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Election du 11ème Vice-Président, Membre du Bureau Syndical. Décision modificative n° 2- Budget Principal. Décision modificative n° 2 Budget Annexe Eclairage Public. Autorisations de programmes de travaux : révision des AP en cours du Budget Annexe Eclairage Public. Convention entre TE38, SDED et GRDF relatives au raccordement d'unités de production de biométhane et de renforcement sur le zonage Salaise-Beaurepaire. Compétence optionnelle Efficacité Énergétique - Mise en place du règlement d'application. Compétence optionnelle Eclairage Public- Modification du règlement d'application

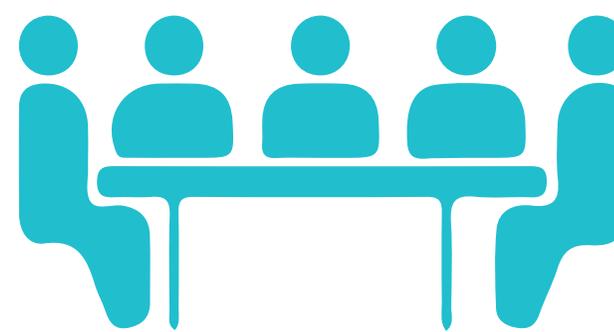
BUREAU SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2021

RConvention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de Valence Romans Agglo à Territoire d'énergie Drôme SDED. Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire - Liste des opérations à subventionner. Financement de l'accompagnement des collectivités pour la performance énergétique des écoles maternelles et élémentaires - Convention de partenariat avec la FNCCR et le SDE 07 dans le cadre du programme ACTEE MERISIER. Convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - Avenant n° 1. Convention de financement pour la réalisation d'un audit de faisabilité multi-énergies sur l'espace aquatique intercommunal de Saint Jean en Royans. Association ADIL - Information Énergie - Convention de partenariat 2021. Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, Territoire d'énergie Drôme - SDED et le SyMÉnergie 05. Questions diverses.

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2021

Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2022. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022. Adaptation de l'organisation du temps de travail et actualisation du règlement intérieur. Actualisation des modalités d'attribution des avantages en nature avec les véhicules de service pour les personnels. Conventions avec le Centre de Gestion de la Drôme (Archives, Numérisation, RGPD et paie externalisée). Prise de participation de la SAEML Énergie Rhône Vallée dans la SAS Centrale photovoltaïque d'Espeluche. Compétence optionnelle Eclairage Public - modalités administratives et financières du transfert de la compétence pour 2021.

Modalités de mise en œuvre de la fusion des régies SDED Erôme et Gervans. Organisation de la Régie SDED Erôme-Gervans. Renouvellement du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de TE Drôme-SDED. Contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique entre TE Drôme-SDED et Enedis : convention relative à l'article 8 du cahier des charges de concession «Amélioration de la qualité de distribution et de l'esthétique» Période du 01/01/2022 au 31/12/2025. Questions diverses.



Territoire d'énergie Drôme est la marque du SDED
Service public Des Energies dans la Drôme

Suivez nous :



te26.fr



Producteur
d'ENERGIES



S
D
E
D

Service public
des
Energies dans la
Drôme

Rovaltain TGV
3, avenue de la Gare - BP 12626
26958 VALENCE Cedex 9

Tél. 04 75 82 65 50
contact@sded.org



TE.Sded
Antenne
Baronnies - Drôme Provençale

170 rue Ferdinand Fert
ZA Les Laurons - 26 110 NYONS

Tél. 04 75 26 97 75
antenne@sded.org

**Pour toute difficulté rencontrée sur le réseau
ELEC et GAZ**

Ligne directe : Tél. : 04 75 82 76 17

Les dossiers de travaux en direct

Tél. : 04 75 82 65 54 / suivi-dossiers@sded.org

Service Performance énergétique

Tél. : 04 75 82 76 14 / transition-energie@sded.org

Mission climat

Tél. : 04 75 82 65 55

RSI Informatique

Tél. : 04 75 82 76 12 / informatique@sded.org

Ressources humaines

Tél. : 04 75 82 76 19 / rh@sded.org

Service urbanisme

Tél. : 04 75 82 65 56 / urbanisme@sded.org

Gestion éclairage public

Tél. : 04 75 82 65 52 / gestion-ep@sded.org

Comptabilité

Tél. : 04 75 82 65 58 / comptabilite@sded.org

Réseau eborn

Tél. : 04 23 10 03 50 / www.eborn.fr

Régie SDED Erôme-Gervans

Tél : 09 69 32 06 46 / regiesded@sded.org

Service juridique

Tél : 04 75 82 76 13 / commande-publique@sded.org